Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8370063
Centre d'intérêt: 570

Piédalue, Gilles.

Evaluation des programmes d'études : projet de politique / Gilles Piédalue ; [pour le] Bureau de la recherche institutionnelle, Université du Québec à Montréal. -- [Montréal] L'Université, 1981.
[217] f. ; 36 cm.

Code: 81-098.

Cote Dewey: 375.006/P613e Cote LC: LB/2361

Descripteur(s): *Evaluation de programmes *Programme d'enseignement *Méthode d'évaluation *Programme d'évaluation *Universitaire (Niveau)

Le document, qui présente un projet de politique pour l'évaluation des programmes d'études de l'Université du Québec à Montréal, a été préparé par un comité de travail constitué par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Cette politique d'évaluation définit un cadre théorique général pour l'évaluation des programmes, précise les divers temps d'un processus continu d'évaluation, situe le rôle de chaque instance dans le processus, établit une procédure y afférant et présente un ensemble de moyens susceptibles de faciliter l'opération. Celle-ci pourrait permettre éventuellement le regroupement de programmes en difficultés, la fermeture de programmes devenus peu pertinents et leur remplacement par des programmes mieux adaptés aux besoins.

Le document comprend diverses annexes qui portent sur les aspects suivants: 1. l'évaluation d'un programme d'études (ensemble des aspects, des indicateurs, des normes et des instruments); 2. les responsabilités des diverses instances en matière d'évaluation; 3. le premier temps du processus d'évaluation des programmes (ensemble des aspects, des indicateurs, des normes et des instruments); 4. un dossier d'évaluation de programme au temps I du processus d'évaluation.

Type de document: d
Région(s) administrative(s): 063
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8370063

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

PROJET
DE
POLITIQUE

LE 20 NOVEMBRE 1981

Gilles Piédalue
Bureau de la recherche institutionnelle

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1. Un cadre théorique général pour l'évaluation des programmes d'études

2. Un processus continu d'évaluation des programmes d'études

3. Le premier temps du processus d'évaluation des programmes

   3.1 la nature de l'évaluation au temps I

   3.2 les indicateurs

4. La procédure d'évaluation

   4.1 procédure au temps I

   4.2 procédure au temps II

   4.3 procédure au temps III

CONCLUSION

ANNEXE 1 : Evaluation d'un programme d'étude (ensemble des aspects, des indicateurs, des normes et des instruments)

ANNEXE 2 : Responsabilités des diverses instances en matière d'évaluation

ANNEXE 3 : Premier temps du processus d'évaluation des programmes (ensemble des aspects, des indicateurs, des normes et des instruments)

ANNEXE 4 : Dossier d'évaluation de programme au temps I du processus d'évaluation (exemple de formulaire)

ANNEXE 5 : Plan d'évaluation de programme soumis au temps II du processus d'évaluation

ANNEXE 6 : Dossier d'évaluation de programme au temps II du processus d'évaluation (exemple de formulaire)

INTRODUCTION

Durant les années 1970, la programmation a connu à l'UQAM un développement accéléré. La multiplication rapide des programmes d'études, tant au premier cycle qu'aux études avancées caractérise cette période. En dix ans, l'Université a créé 53 baccalauréats, 36 certificats de premier cycle, 1 certificat de deuxième cycle, 23 maîtrises et 5 doctorats(1). Il allait donc de soi qu'à une période de développement intense succède une période de développement relativement lent, une période d'évaluation du chemin parcouru et des résultats obtenus, une période de réorganisation et de consolidation de l'action. Même si l'Université a toujours considéré l'évaluation des programmes d'études et de recherche comme une de ses principales responsabilités, il devenait important qu'elle réaffirme cet engagement. En effet dans son plan triennal de développement 1979-82, l'Université retenait l'évaluation continue des programmes comme un moyen susceptible de permettre son adaptation aux développements social, économique et scientifique(2).

L'évaluation continue des programmes visait aussi l'amélioration de la qualité des enseignements et de la recherche. L'amélioration de la qualité de l'enseignement passe entre autres par l'application plus systématique des règlements d'études, l'amélioration de l'encadrement des étudiants, une meilleure connaissance des taux d'abandon ou de diplomation, une remise en question de certaines approches pédagogiques, le regroupement de programmes en difficultés, la fermeture de programmes devenus peu pertinents et leur remplacement par des programmes mieux adaptés aux besoins(3).

Soulignons que ces préoccupations s'inscrivaient aussi dans le contexte des difficultés financières que l'Université connaissait, difficultés qu'elle continue de connaître. L'évolution de la

---

(1) Bilan à l'automne 1979.

(2) Voir résolution du Conseil d'administration 80-A-2707.

(3) UQAM, Plan triennal de développement 1979-82, p. 50.

situation économique actuelle tend à confirmer le choix de l'UQAM et amène l'Université à se doter d'une politique d'évaluation des programmes plus systématique. Le Ministre de l'Education du Québec et le Conseil des universités invitent déjà les universités à rationaliser leur programmation. Les grandes opérations sectorielles menées par le Conseil des universités comme O.S.A., O.S.F. et O.S.S. et surtout les opérations mini-sectorielles comme celles sur les sciences politique, l'informatique, la nutrition ont introduit la pratique d'une évaluation des programmes. Bien plus, dans le contexte de difficultés économiques actuelles et de restrictions budgétaires, il est probable que le Conseil des universités généralise cette pratique de l'évaluation et que le Ministre de l'Education contraigne les universités à s'y prêter et à en accepter les conclusions. Une université déjà rôdée à l'évaluation des programmes serait en mesure de mieux défendre sa programmation, celle-ci s'étant assurée de l'opportunité et de la qualité de chacun de ses programmes.

L'évaluation des programmes de recherche a déjà fait l'objet de la politique de développement de la recherche, adoptée par le Conseil d'administration au cours de l'année 1979-80.

Quant à l'évaluation des programmes d'études, la Commission des études, dans le cadre du plan triennal 1979-1982, a demandé au Comité d'évaluation des programmes de premier cycle, en collaboration avec les personnels du décanat du premier cycle et du Bureau de la recherche institutionnelle, d'identifier les principales données utiles à l'évaluation d'un programme, les modalités de leur intégration à l'intérieur d'un modèle approprié d'analyse et de leur mise à jour de façon à faciliter les opérations d'évaluation[1]. A la même occasion, la Commission des études demandait aussi à la Sous-commission des études avancées et de la recherche de se doter d'une politique d'évaluation plus systématique, politique qui permettrait de mieux rencontrer les objectifs suivants: amélioration de l'encadrement des étudiants, hausse du taux de diplomation et accroissement de la clientèle des programmes

---

[1] Voir la résolution de la Commission des études 80-CE-2597.

existants[1].

Dans le but de coordonner les travaux du Comité d'évaluation des programmes de premier cycle et ceux de la Sous-commission des études avancées et de la recherche et pour mieux utiliser l'expertise du Bureau de la recherche institutionnelle, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche constitua un comité de travail composé de représentants de chacun des décanats à la programmation, de membres du Bureau de la recherche institutionnelle, de représentants de la Gestion des ressources et du vice-doyen de la famille de la formation des maîtres.

Au cours de ses travaux, le comité a reconnu la nécessité d'élaborer une politique d'évaluation qui définirait un cadre théorique général pour l'évaluation des programmes, qui préciserait les divers temps d'un processus continu d'évaluation, qui situerait le rôle de chaque instance dans ce continum, qui établirait une procédure y afférant et qui présenterait un ensemble de moyens susceptibles de faciliter l'opération. Ce projet de politique est le résultat des travaux de ce comité.

---

[1] Voir la résolution de la Commission des études 80-CE-2598.

1. UN CADRE THEORIQUE GENERAL POUR L'EVALUATION DES PROGRAMMES D'ETUDES

Après avoir examiné l'essentiel des travaux relatifs à l'évaluation publiés depuis 1966[1], après avoir analysé les documents produits par l'U.Q. sur l'évaluation des programmes à partir de 1976[2], après avoir consulté les documents de l'UQAM relatifs à l'évaluation des programmes, à la réglementation de l'évaluation (système des responsabilités dans le domaine de l'évaluation) et aux circuits informatifs nécessaires à l'évaluation (système méthodes et procédures), on peut faire les deux constatations suivantes:

1) L'UQAM possède un cadre général d'évaluation des programmes d'études;

2) Ce cadre reste perfectible.

A l'UQAM, l'évaluation d'un programme se fait habituellement à deux moments de son histoire, soit pendant l'étude du projet de programme et à l'occasion d'une demande de modification du programme. A chacun de ces moments, un document justifiant le nouveau programme ou la modification du programme est déposé. Dans les deux cas, le document couvre les douze premiers aspects d'un programme donnés par le tableau 1. C'est généralement à partir de ce seul document que les évaluateurs portent un jugement sur le projet de programme ou la modification de programme. On peut dire que ce document reflète le cadre général d'évaluation des programmes d'étude de l'UQAM. Notons que lorsqu'on parlera du système d'évaluation des programmes de l'UQAM, il faudra se rappeler que l'on traite du système d'évaluation tel qu'il se dégage du document de présentation de projet de programme et de modification de programme.

Afin de faciliter l'examen de notre système d'évaluation des programmes, disons que l'évaluation d'un programme d'étude est fonction de deux ensembles d'éléments prédéfinis par les évaluateurs. Les

---

(1) Travaux répertoriés par le système bibliographique automatisé ERIC.

(2) U.Q., VPER, Coordination du développement et de l'évaluation de l'enseignement, documents EV-8-1, 19-1, 20-1, 21, 22, 23, 27, 28-1, 29, 30-1, 21-1, 32, 35, 40, 43.

aspects du programme sur lesquels porte l'évaluation forment le premier ensemble, les indicateurs, les critères, les normes et les instruments d'évaluation se regroupent dans un second ensemble.

Découpée ainsi en deux grands champs, la pratique de l'UQAM en matière d'évaluation peut être plus facilement questionnée.

Le tableau 1 donne la liste des aspects d'un programme habituellement soumis à l'évaluation. La figure 1 permet de situer ces divers aspects. Le programme est représenté comme un système composé d'un bloc de traitement avec ses entrées et ses sorties et d'un bloc de pilotage émettant des directives. Entrent dans le programme des étudiants, divers types de personnel (personnel d'enseignement, personnel de support) et de l'équipement (sous forme d'espace et d'équipements divers). Sortent principalement du programme, des étudiants de diverses catégories (diplômés, abandons, échecs). Le programme se compose de l'ensemble des conditions d'admission - structure du programme - règles administratives et pédagogiques - activités (contenu, méthode pédagogique utilisée, règles d'évaluation). Le programme est sous le contrôle du bloc de pilotage occupé par les responsables du programme. Ceux-ci déterminent les objectifs du programme et adoptent les directives pédagogiques et administratives concernant le programme. Les coûts du programme (coûts de l'enseignement, du perfectionnement, du support et d'investissement) sont un contrôle qui permet aux pilotes de "réguler" le fonctionnement du programme.

Cette approche systémique du fonctionnement d'un programme permet de retrouver les cinq grandes phases traditionnelles d'évaluation d'un programme soit l'évaluation du plan du programme, l'évaluation de l'implantation du programme, l'évaluation du processus (évaluation des entrées et du fonctionnement du programme), évaluation du produit final, évaluation des coûts du programme.

A l'UQAM, les dossiers de présentation de projet de programme et de modifications de programme couvrent déjà la plupart des aspects

TABLEAU I : LISTE DES ASPECTS D'UN PROGRAMME SOUMIS A L'EVALUATION

1. Identification du programme
2. Analyse des besoins
3. Objectifs du programme
4. Structure du programme
5. Activités pédagogiques
6. Réglementations particulières
7. Gestion du programme
8. Insertion du programme dans le système universitaire
9. Ressources humaines
10. Ressources physiques
11. Effectifs étudiants
12. Analyse des coûts
13. Degré de satisfaction de la clientèle
14. Opinion qu'ont du programme les responsables, les employeurs et les principaux représentants du milieu socio-économique
15. Perspectives du programme
16. Métaévaluation

FIGURE 1 : LE SYSTEME PROGRAMME D'ETUDE, ASPECTS SUR LESQUELS DOIT PORTER L'EVALUATION[1]

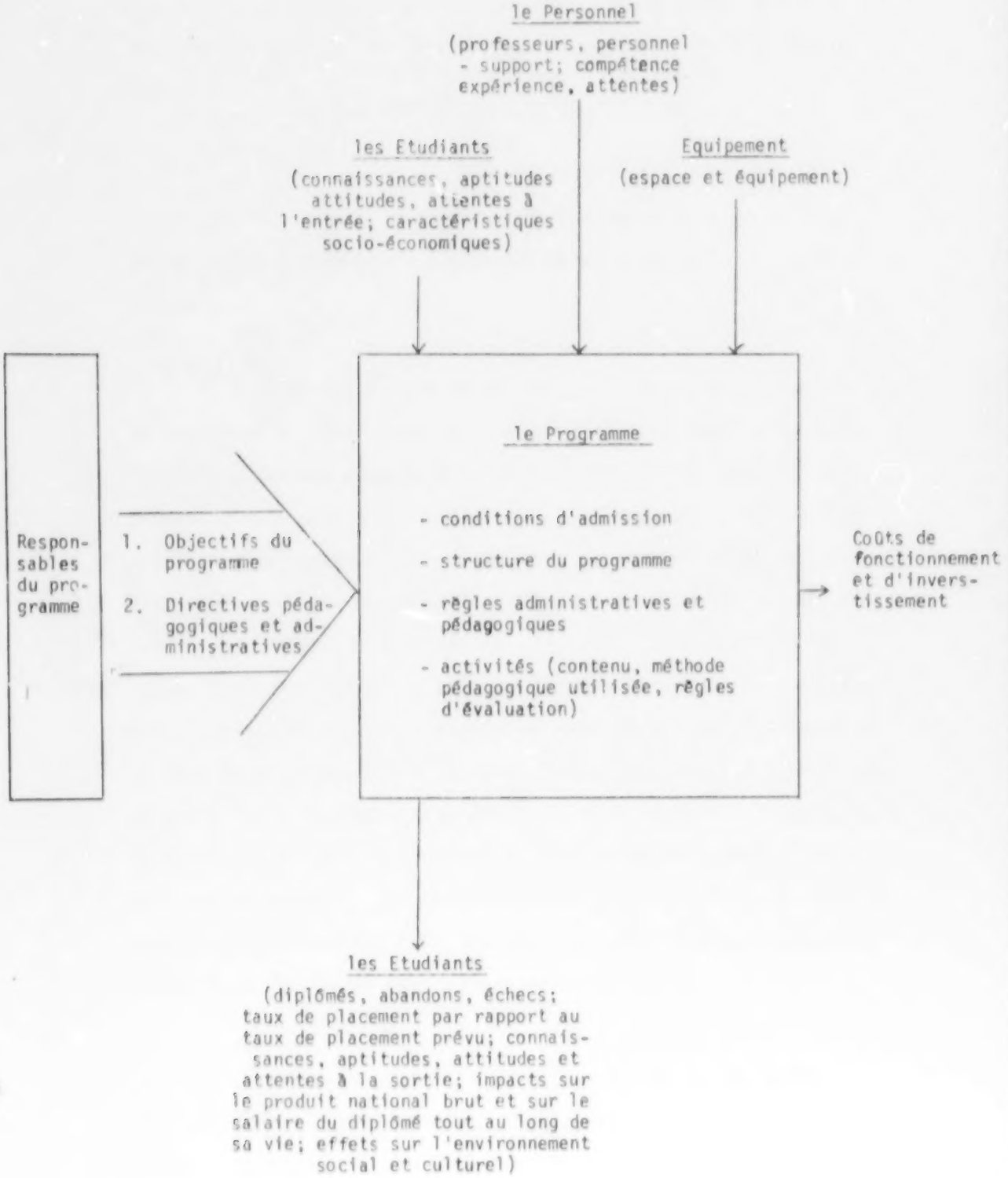

(1) BIRCH, D. W. et autres, The Development of Performance Indices for the Teaching Fuction in Higher Education, conférence donnée au Centre for Educational Research and Innovation, Paris, France, 18 décembre 1974, p. 2.

de la liste 1. Malgré tout, il importe d'ajouter les aspects suivants à notre grille d'évaluation des programmes: soit 13. le degré de satisfaction de la clientèle, 14. l'opinion qu'ont du programme les responsables, les employeurs et les principaux représentants du milieu socio-économique, 15. les perspectives du programme, 16. méta-évaluation.

Pour apprécier chacun des aspects d'un programme, les évaluateurs déterminent un ensemble d'indicateurs, de critères, de normes et des instruments d'évaluation susceptibles de fonder leurs jugements.

Donnons d'abord un définition des diverses composantes de cet ensemble. Chaque aspect regroupe un certain nombre d'éléments qui nous permettent d'apprécier l'aspect soumis à l'évaluation. Ces éléments prennent le nom d'indicateurs. Les indicateurs peuvent être qualitatifs ou quantitatifs. Définissons les critères comme les qualités d'un programme que doivent montrer les indicateurs. Les critères fondent le jugement des évaluateurs. Si la liste des objectifs spécifiques d'un programme est le critère, l'absence d'objectifs spécifiques dans le programme soumis à l'évaluation produira un jugement négatif de la part des évaluateurs. Si le nombre d'étudiants inscrits à un programme est un indicateur et si l'augmentation de ce nombre est le critère, la hausse du nombre d'inscriptions produira un jugement positif de la part des évaluateurs. Une erreur fréquente consiste à faire de certains indicateurs quantitatifs (taux d'attraction, rapport coût directs-coûts indirects de fonctionnement... etc.) des critères.

Le degré souhaité par les évaluateurs de réalisation d'un critère s'appelle une norme. Donnons quelques exemples. Si le nombre d'étudiants inscrits à un programme est un indicateur et si l'augmentation de ce nombre est le critère, la norme entraînant un jugement positif de la part des évaluateurs est fixée à 10% et plus d'augmentation par année. Si les objectifs spécifiques d'un programme sont un indicateur et si la conformité aux axes de développement de l'Université est un critère, la conformité en tout point des objectifs

spécifiques aux axes de développement devient la norme.

Notons qu'il arrive qu'un critère soit une norme in se, en soi. Par exemple, si les objectifs spécifiques d'un programme sont un indicateur et si la présence d'objectifs spécifiques est le critère, ce critère est aussi la norme. Cette présence ne peut être partielle. Il y a des objectifs spécifiques ou il n'y en a pas. Ils peuvent être imprécis, obscurs ou insuffisants, mais ils doivent être pour entraîner un jugement positif.

Les instruments d'évaluation, ici généralement des tableaux ou les résultats de rapports d'enquête, sont confectionnés à partir de données statistiques ou autres. Ils servent à établir si la norme a été atteinte ou non.

Si l'UQAM possède déjà les grandes lignes d'un cadre général d'évaluation des programmes, il lui reste à le préciser. Pour chacun des aspects retenus, il importe de multiplier le nombre des indicateurs significatifs, de déterminer des critères, de fixer des normes et mettre au point des instruments plus fiables.

L'annexe I donne pour chacun des 16 aspects de la liste 1, une série d'indicateurs possibles. Pour chacun des indicateurs retenus des critères, des normes et des instruments sont proposés.

2. UN PROCESSUS CONTINU D'EVALUATION DES PROGRAMMES D'ETUDES

Actuellement, la pratique de l'évaluation des programmes d'études se résume aux évaluations sporadiques des modules et des comités de programme et aux évaluations sommaires des Sous-commissions du premier cycle et des études avancées. Généralement, les évaluations des modules et des comités tentent de répondre à des questions précises et portent nécessairement sur un nombre limité d'aspects. Les évaluations sommaires des Sous-commissions se pratiquent lors des présentations de projet de programme, lors des demandes de modification de programme et exceptionnellement à la demande de la Commission des études lorsqu'un programme pose des problèmes sérieux.

En fait, notre pratique d'évaluation est plus discontinue que continue. Une fois le projet de programme adopté, ce n'est qu'accidentellement qu'un programme est évalué soit lors d'une modification ou lorsqu'un problème important surgit.

Dans le cas des modifications de programme, l'évaluation porte sur un nombre limité d'aspects, soit l'identification et les objectifs du programme, la structuration des activités, la description des activités, les réglementations particulières et les ressources humaines. Ce n'est que dans le cas d'évaluations ad hoc commandées par la Commission des études que l'on dépasse le caractère très formel des opérations de modification de programme. Dans ces rares occasions, on se risque parfois à utiliser des indicateurs aussi élémentaires pour l'évaluation du fonctionnement d'un programme que la commande de cours, le taux de diplomation, le taux d'abandon, le taux de placement des diplômés ou encore la distribution des étudiants selon le type de note obtenu. Même lorsqu'on retient ce genre d'indicateurs, l'absence de données comparatives sur des programmes apparentés limite l'interprétation. Notons que la constitution de ces indicateurs quantitatifs demande du temps et des moyens suffisants, ce dont les modules, les comités de programme et les Sous-commissions disposent rarement.

En fait, notre pratique de l'évaluation ne nous permet jamais d'avoir un aperçu général de l'état de santé de l'ensemble de nos programmes d'études, même sur un nombre réduit d'aspects. Les Sous-commissions reçoivent les demandes de modifications de programme sans qu'elles soient vraiment en mesure d'évaluer l'importance des demandes les unes par rapport aux autres, de fixer des priorités et d'ordonner leur travail en matière d'évaluation. La décision de modifier un programme se fait la plupart du temps sans informations suffisantes, sous la pression des conseils de module et des comités de programme. Elle arrive quelquefois trop tôt, liée à des contingences externes au programme. Elle vient aussi souvent trop tard, les problèmes n'ayant pu être détectés rapidement.

Il importe de rythmer notre processus d'évaluation des programmes et de passer d'une pratique irrégulière à une pratique continue en matière d'évaluation.

On peut prévoir au moins trois temps dans un processus continu d'évaluation des programmes. Dans un premier temps, on procéderait à l'évaluation de l'ensemble de nos programmes. Cette évaluation pourrait se faire périodiquement. Elle porterait sur un nombre réduit d'indicateurs vitaux pour un programme. Evidemment, cette évaluation respecterait la réglementation en vigueur et le partage actuel des responsabilités en matière d'évaluation[1]. Elle serait aussi réalisée à l'aide d'un minimum d'instruments standardisés. Cette première opération permettrait de pointer les programmes en difficulté nécessitant une évaluation plus poussée, d'orienter leur évaluation et de planifier dans le temps leur examen. Cette planification pourrait facilement s'inscrire à l'intérieur des plans triennaux de développement de l'Université. Il va de soi que dans les demandes ad hoc de modification de programme, on devra tenir compte des éléments d'information fournis au temps I et procéder à leur mise à jour.

---

[1] Voir annexe 2, responsabilités des diverses instances à l'égard de l'évaluation.

L'évaluation plus poussée des programmes pointés dans un premier temps forme le second temps du processus. Cette évaluation peut selon le cas porter sur un ou plusieurs aspects. Comme dans l'opération précédente, la réglementation et le partage actuels des responsabilités en matière d'évaluation restent inchangés. Ici aussi une série d'instruments peut être mise à la disposition des évaluateurs.

La planification du second temps du processus tiendra aussi compte de l'étude des projets de nouveaux programmes généralement annoncés dans le plan triennal de l'Université. Leur intégration sera d'autant plus facile que le plan triennal fixe déjà des priorités d'examen de projets de programme et que le premier temps du processus d'évaluation donne aussi des indications claires sur l'importance relative des évaluations plus poussées à effectuer. La réconciliation de ces deux ordres de priorités ne devrait pas être une opération trop laborieuse.

Le troisième temps du processus est celui de la métaévaluation. C'est un moment de pause qui permet l'examen critique du fonctionnement des deux premiers temps du processus d'évaluation. Simultanée, cette opération se fait au même moment que se déroulent les deux autres. Elle permettra, par une action en retour, d'ajuster le processus dans sa phase expérimentale, de fixer la périodicité du premier et du second temps, d'apprécier les principales difficultés d'implantation et de trouver les meilleurs accomodements.

3. LE PREMIER TEMPS DU PROCESSUS D'EVALUATION DES PROGRAMMES

3.1 Nature de l'évaluation au temps I

Généralement, lors d'une évaluation, trois questions guident et structurent le travail des évaluateurs:

1. Le programme évalué est-il opportun du point de vue social et institutionnel? Répond-il à des besoins et satisfait-il une demande?

2. Ce programme a-t-il une valeur scientifique et pédagogique jugée suffisante?

3. Ce programme réunit-il les conditions nécessaires à sa réalisation?

Malgré son caractère sommaire, l'évaluation au temps I doit être en mesure d'apporter une réponse satisfaisante à ces trois questions.

Un oui sans réserve donné comme réponse à chacune de ces trois questions devrait constituer une indication suffisamment claire à l'effet que le programme en question n'a pas besoin d'une évaluation plus poussée et n'a pas à subir de modifications.

Un oui avec réserve aux questions indique qu'au moins un aspect du programme doit faire l'objet d'une modification instrumentale ou réglementaire. Si le rapport d'évaluation au temps un est suffisamment explicite sur la modification à apporter, une évaluation plus approfondie au temps deux devient inutile.

Un non qui serait donné en réponse à l'une des questions conduit à la fermeture du programme ou implique obligatoirement une évaluation complète d'un aspect, de deux aspects ou de l'ensemble du programme suivi d'une modification fondamentale. Cette opération s'accompagne vraisemblablement de la suspension des admissions jusqu'à la transformation du programme et implique nécessairement le report des demandes de modification relatif au programme.

3.2 Les indicateurs

Au temps I, l'évaluation porte sur sept aspects d'un programme et retient douze indicateurs principaux. Le tableau 2 donne pour chacun des aspects retenus, les indicateurs correspondants. Compte tenu des trois questions qui orientent les évaluateurs, le tableau 2 indique aussi les questions auxquelles les divers indicateurs se rapportent.

L'annexe 3 sert de guide de confection et d'utilisation des indicateurs. On y trouve une description des indicateurs. Dans chaque cas, un énoncé justifie d'abord l'utilisation de cet indicateur. Les données nécessaires et leur source sont décrites. On donne ensuite les critères employés lors de l'analyse des données. Enfin, une discussion consécutive à l'analyse des données permet d'identifier quelques-unes des conclusions pouvant être tirées. Ces conclusions sont généralement de deux ordres, soit procéder à une évaluation plus poussée du programme, soit y apporter immédiatement certains correctifs. On retrouve aussi un modèle de présentation des données.

TABLEAU 2 : PREMIER TEMPS DU PROCESSUS D'EVALUATION DES PROGRAMMES: ASPECTS ET INDICATEURS ET QUESTIONS STRUCTURANTES

ASPECTS	INDICATEURS	QUESTIONS STRUCTURANTES		
		opportunité	qualité	conditions réalisati
Aspect 4: structure du programme	1. Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées (indicateurs 4.4, critère 4.4.1)		X	X
Aspect 5: activités pédagogiques	2. Résultats scolaires des étudiants (indicateur 5.5, critère 5.5.3) 3. Moyennes cumulatives (indcateur 7.3.1, critère 7.3.1)		X X	
Aspect 9: ressources humaines	4. Personnel enseignant affecté à la réalisation du programme (indicateur 9.4, critère 9.4.2)		X	X
Aspect 11: effectifs étudiants	5. Situation et évoluation des effectifs d'étudiants du programme (indicateur 11.2, critères 11.2.1 à 11.2.4) 6. Nombre et proportion d'étudiants abandonnant le programme (indicateur 11.2, critère 11.2.6) 7. Nombre et proportion de diplômés (indicateur 11.2, critère 11.2.7) 8. Taille et composition des groupes-cours (indicateur 11.4, critère 11.4)	X X X	 X X	X X X X
Aspect 13: degré de satisfaction de la clientèle	9. Emplois occupés par les diplômés 10. Satisfaction de la clientèle étudiante (indicateur 13.4, critère 13.4)	X X	X	X
Aspect 14: opinion qu'ont du programme les responsables	11. Satisfaction des enseignants et des départements 12. Avis du directeur de module, du conseil de module, du comité de programme	X	X X	X X

4. PROCEDURE D'EVALUATION

4.1 Procédure au temps I

1. Le doyen prépare pour chacun des programmes un dossier d'évaluation. Ce dossier contient les données générales qui permettent l'utilisation des douze indicateurs principaux. L'annexe 4 donne un exemple de dossier d'évaluation de programme et des données qu'on y trouve.

2. Le doyen fait parvenir les dossiers d'évaluation aux conseils de module et aux comités de programme.

3. Les conseils de module et les comités de programme procèdent à l'évaluation des programmes et retournent au bureau du doyen le dossier d'évaluation ainsi complété.

4. Le doyen étudie les dossiers et présente ses recommandations à la Sous-commission.

5. Le doyen fait parvenir aux conseils de module et aux comités de programme les recommandations de la Sous-commission. Il fait aussi rapport à la Commission des études. La Sous-commission établit une planification préliminaire du second temps du processus d'évaluation.

4.2 Procédure au temps II

1. Dans le cas des deux types de jugement suivants, soit un "oui avec réserve" et un "non", le comité de programme ou le conseil modulaire soumet au doyen un plan d'évaluation. Ce plan identifie:

a) les objectifs de l'évaluation;

b) les aspects du programme soumis à l'évaluation;

c) les indicateurs, les critères et les normes sur lesquels vont s'appuyer les jugements d'évaluation (1);

(1) La détermination des indicateurs, des critères et des normes est une opération particulièrement importante lors d'une évaluation. Négliger cette étape, c'est risquer d'aboutir rapidement dans une impasse au moment de l'interprétation des résultats. Parmi les critères retenus, les uns doivent nécessairement s'appliquer à l'ensemble des programmes d'un même type ou d'un même niveau; d'autres peuvent être spécifiques à

d) le type de décisions possibles à prendre au terme de l'évaluation;

e) les données nécessaires à la construction des indicateurs et à l'utilisation des critères et des normes;

f) les responsables de l'opération;

g) les étapes de l'opération;

h) l'échéancier.

Afin de faciliter ce travail, l'annexe 1 du présent document donne pour les divers aspects d'un programme, un ensemble d'indicateurs, de critères, de normes, d'instruments et de type de décisions possibles. L'annexe 5 donne un exemple d'un formulaire de plan d'évaluation.

2. Le doyen étudie les plans d'évaluation et présente ses recommandations à la Sous-commission.

3. Le doyen fait parvenir aux conseils de module et aux comités de programme les recommandations de la Sous-commission sur le plan soumis. La Sous-commission termine la planification du deuxième temps de l'évaluation.

4. Les comités de programme et les conseils de module rendent compte périodiquement de leurs travaux et soumettent s'il y a lieu un nouvel échéancier. Ils font parvenir au doyen un dossier d'évaluation qui contient selon le cas une demande de modification de programme. L'annexe 6 donne un exemple de dossier d'évaluation.

5. Le doyen porte à l'attention de la Sous-commission le dossier.

6. La Sous-commission accepte le dossier et engage s'il y a lieu la procédure habituelle de modification de programme. Dans le cas contraire, le dossier est retourné au comité de programme ou au conseil modulaire et un nouveau plan d'évaluation doit être fourni. Le doyen fait rapport à la Commission des études.

4.3 Procédure au temps III

1. Le moment 5 du temps I et le moment 6 du temps II sont les occasions privilégiées de la métaévaluation. S'il y a lieu, on trouve dans les recommandations du doyen et de la Sous-commission, les jugements de la métaévaluation.

CONCLUSIONS

Par cette politique, l'Université entend améliorer sa pratique en matière d'évaluation des programmes d'études:

1. En adoptant un cadre théorique général pour l'évaluation de ses programmes;

2. En retenant un processus continu d'évaluation;

3. En se donnant les moyens de cette politique (procédurier et instrumentation).

ANNEXE 1

EVALUATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDE

(ENSEMBLE DES ASPECTS, DES INDICATEURS,

DES CRITÈRES, DES NORMES ET DES INSTRUMENTS)

ASPECT 1: IDENTIFICATION DU PPOGRAMME

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
1.1 Genre de programme			
1.1.1 certificat	1.1.1 conformité de l'appellation du genre de programme avec la réglementation interne.		1.1.1
1.1.1.1 de premier cycle			1.1.1.1 R.5 - 2.4
1.1.1.2 de second cycle			1.1.1.2 R.8 - 2.6.1
1.1.2 baccalauréat			1.1.2 R.5 - 2.3
1.1.3 maîtrise			1.1.3 R.8 - 2.6.2
1.1.4 doctorat			1.1.4 R.8 - 2.6.3

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
UQAM, Secrétariat général, Règlement des études de premier cycle, R-No.5, oct. 1979, 69 p. UQAM, Secrétariat général, Règlement des études de deuxième et troisième cycles, R-No.8, oct. 1979, 69 p. Annuaire de l'UQAM	(voir source des données)	Si l'appellation du programme n'est pas conforme à la réglementation interne: - modifier l'appellation du programme ou - réduire ou augmenter le nombre de crédits du programme

ASPECT 1: IDENTIFICATION DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
.2 Nom du programme	1.2.1 conformité de l'appellation du programme à la tradition universitaire 1.2.2 adéquation entre le contenu des activités et le nom du programme 1.2.3 clarté de la formulation 1.2.4 conforme à l'etymologie 1.2.5 efficace du nom (dans le cas d'un programme professionnel) 1.2.6 conforme à l'appellation reconnue par la corporation (s'il y a lieu)		Nom des programmes de l'UQAM, des autres universités québécoises et des CEGEPS Appellation reconnue par la corporation (s'il y a lieu) Description des activités du programme

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
Annuaire des autres universités québécoises et des CEGEPS Lettres d'ententes interuniversitaires Conseil des Universités, opérations sectorielles Office des professions, Répertoire des professions Dossier de projet de nouveau programme ou de modification de programme	(voir source des données)	Si l'appellation du programme n'est pas conforme aux critères 1.2.1 à 1.2.4: - modifier l'appellation du programme Si l'appellation du programme n'est pas conforme aux critères 1.2.5 et 1.2.6: - prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les ambiguïtés possibles

ASPECT 1: IDENTIFICATION DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
1.3 Appellation et sigle du grade	1.3.1 conformité de l'appellation et du sigle du diplôme avec la pratique interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire 1.3.2 conformité avec la réglementation interne dans le cas d'un grade issu d'un cumul de certificats		Nomenclature des grades (R.5 - 2.20, grade issu du cumul de certificats de premier cycle

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
UQAM, Secrétariat général, Règlements des études de premier cycle, No. 5, oct. 1979, 69 p. Lettres d'ententes interuniversitaires Annuaire de l'UQAM Annuaires des autres universités québécoises Conseil des Universités, appellation des grades UQ, Nomenclature des grades	(voir source des données)	Si l'appellation et le sigle du diplôme ne sont pas conformes à la réglementation interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire: - modifier l'appellation et le sigle du grade

SPECT 1: IDENTIFICATION DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.4 Rattachement administratif			
1.4.1 module	1.4.1 conformité du rattachement administratif avec la réglementation interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire	1.4.1 (voir critère 1.4.1)	1.4.1 R.5 - 1.5 et 1.6.1
1.4.2 comité de programme d'études avancées	1.4.2 pertinence du rattachement administratif du programme	1.4.2 le rattachement administratif du programme reflète la nature des objectifs et des activités du programme	1.4.2 R.8 - 1.4.1 à 1.4.6 Description des objectifs et des activités du programme
(pour une évaluation plus poussée de la structure administrative du programme et de son fonctionnement, référez-vous à l'indicateur 7.1 structure de gestion du programme)			

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
nnuaire de l'UQAM nnuaire des autres universités québécoises ettres d'ententes interuniversitaires)AM, Secrétariat général, Règlement des études de premier cycle, R-No.5, oct. 1979, 69 p.)AM, Secrétariat général, Règlement des études de deuxième et troisième cycles, R-No.8, oct. 1979, 69 p.)ossier de projet de nouveau programme ou de modifications de programme	(voir source des données)	Si le rattachement administratif d'un programme n'est pas conforme à la réglementation interne les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire: - modifier le rattachement administratif ou - prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les ambiguïtés possibles Si le rattachement administratif n'est pas pertinent: - modifier celui-ci

SPECT 1: IDENTIFICATION DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.5 Durée du programme			
1.5.1 certificat	1.5.1 conformité de la durée du programme avec la réglementation interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire	1.5.1 la durée du programme doit être en tout point conforme à la réglementation interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire	1.5.1 ; R.8, 2.7.1
1.5.2 baccalauréat	1.5.2 respect de la réglementation interne	1.5.2 le rythme de progression des étudiants rencontre la réglementation interne (temps de réalisation du programme, délai de thèse, abandon, réinscription au programme)	1.5.2
1.5.3 maîtrise			1.5.3 R.8, 2.7.2
1.5.4 doctorat			1.5.4 R.8, 2.7.3
			Durée des programmes des autres universités québécoises Temps de réalisation du prog., délai de thèse, aband., réinscrip. au pro

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
églementation interne de l'UQAM	Tableau 1.5.1: liste des programmes de l'UQAM donnés selon la durée	Si la durée du programme n'est pas conforme à la réglementation interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire:
nnuaire de l'UQAM	Tableau 1.5.2: liste comparative des programmes des universités québécoises donnés selon la durée	- modifier la durée du programme ou - prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les ambiguïtés possibles.
nnuaires des autres universités québécoises	Tableau 1.5.3: temps moyen de diplômation, par progr.	Si le rythme de progression des étudiants ne rencontre pas la réglementation interne:
ettres d'ententes interuniversitaires	Tableau 1.5.4: nombre de délais de thèse accordés, délais moyen, par programme	- prendre les mesures qui s'imposent pour faire respecter la réglementation ou - modifier la durée du programme
gistrariat, Dossier étudiant informatisé	Tableau 1.5.5: nombre d'abandons, par programme	
	Tableau 1.5.6: nombre de réinscription, par programme	

ASPECT 1: IDENTIFICATION DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.6 Type de programme			
1.6.1 maîtrise de recherche	1.6.1 conformité du type de programme avec la réglementation interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire	1.6.1 le type de programme doit être en tout point conforme à la réglementation interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire	1.6.1 R.8, 2.6.2 a) 1.6.2 R.8, 2.6.2 b) 1.6.3 R.8, 2.6.2 c) 1.6.4 R.8, 2.6.2 d) 1.6.5 R.8, 2.6.3 a) 1.6.6 R.8, 2.6.4 b) Types de programme des autres universités québécoises
1.6.2 maîtrise de caractère professionnel			
1.6.3 maîtrise d'approfondissement des connaissances			
1.6.4 maîtrise de création			
1.6.5 doctorat de recherche			
1.6.6 doctorat de caract. prof.			

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
Réglementation de l'UQAM Annuaire de l'UQAM Annuaires des autres universités québécoises Lettres d'ententes interuniversitaires	Tableau 1.6.1: liste des programmes de l'UQAM regroupés par type Tableau 1.6.2: liste comparative des programmes des universités québécoises regroupés par type	Si le type du programme n'est pas conforme à la réglementation interne, les ententes interuniversitaires et la tradition universitaire: - modifier le type du programme ou - prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les ambiguïtés possibles et - justifier la non-conformité

SPECT 2: L'ANALYSE DES BESOIN

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.1 Existence d'une analyse des besoins (Ici l'analyse des besoins renvoit aux premières étapes du processus d'élaboration d'un programme d'étude. Elle n'englobe pas l'étude des prévisions de clientèle, voir graphe 1)	2.1.1 existence d'une analyse des besoins	2.1.1 existence d'une analyse des besoins	2.1.1 l'analyse des besoins

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
ocument d'analyse des besoins ection 2 du dossier d'avant-projet de programme ection 2 du dossier (pédagogique) de (nouveau) rogramme QAM, Décanat des études de premier cycle, dossier de présentation de modifications proposées aux programmes en vigueur, partie II, justifications et commentaires QAM, DEAR, Dossier de demande de modification de programme, sections 7, 8 et 9, évaluation du programme et justifications de la demande de modification	Tableau 2.1.1: document d'analyse des besoins	Si aucune analyse des besoins a été effectuée: - examiner les justifications de l'existence du programme ou - faire l'analyse des besoins si les justifications sont insuffisantes

SPECT 2: L'ANALYSE DES BESOINS

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.2 Méthode d'analyse des besoins utilisée	2.2.1 validité de la méthode (démarche, instruments de mesure, données, technique d'échantillonnage, analyses) OU la méthode choisie permet de parvenir aux objectifs qu'elle s'était fixés 2.2.2 fidélité de la méthode (démarche, inst. de mes., analyses, données, techn. d'échantillonnage) OU dans des conditions identifques, la même méthode produirait des résultats similaires 2.2.3 coût raisonnable de l'utilisation de la méthode retenue	2.2.1 un degré satisfaisant de validité 2.2.2 un degré satisfaisant de fidélité 2.2.3 coût raisonnable compte tenu du degré de validité et de fidélité de la méthode employée	- description de la méthode utili - description des techniques empl - description des données utilisé - description des résultats - coût de l'utilisation de la mét employée

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
Idem 2.1 Relevé des coûts d'utilisation de la méthode employée	Tableau 2.2.2: inventaire des diverses méthodes scientifiques d'analyse des besoins	Si les deux premières normes ne sont pas rencontrées: - utiliser les résultats tels quels ou - utiliser les résultats avec réserve ou - corriger l'analyse sans le refaire entièrement ou - reprendre toute l'analyse Si la troisième norme n'est pas rencontrée: - changer de méthode d'analyse des besoins

SPECT 2: L'ANALYSE DES BESOINS

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.3 Les besoins retenus par l'analyse des besoins			
	2.3.1 importance actuelle et prévisible des besoins retenus	2.3.1 degré satisfaisant d'importance actuelle et prévisible des besoins retenus	- description de l'importance actuelle et prévisible des besoins retenus
	2.3.2 nécessité de combler les besoins retenus	2.3.2 degré satisfaisant de nécessité	- priorités de développement de l'Université
	2.3.3 possibilité de combler les besoins retenus	2.3.3 degré satisfaisant de possibilité	- contraintes imposées au développement

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
dem 2.1)AM, Plan triennal 1979-82, février 1980, pages 23 à 34	Tableau 2.3.1: liste des besoins retenus par l'analyse des besoins Tableau 2.3.2: liste des priorités institutionnelles de développement Tableau 2.3.3: état des contraintes auxquelles l'institution est soumise	- entreprendre l'étude du programme proposé si les trois normes sont satisfaites ou - ne pas entreprendre l'étude du programme proposé si une des trois normes n'est pas satisfaite

SPECT 3: LES OBJECTIFS DU PROG[illegible]ME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.1 Les objectifs du programme	3.1.1 présence d'objectifs	3.1.1 présence	- objectifs du programme
	3.1.2 clarté de leur présentation	3.1.2 clarté	- objectifs généraux du cycle d'é (R.5, 2.5.1; R.8, 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3)
	3.1.3 correspondance entre les objectifs du programme et les besoins retenus par l'analyse des besoins	3.1.3 à chaque besoin retenu par l'analyse des besoins doit correspondre au moins un objectif du programme	- besoins retenus par l'analyse d besoins
	3.1.4 correspondance entre les objectifs du programme et les objectifs généraux du cycle d'étude	3.1.4 à chaque objectif général du cycle d'étude doit correspondre au moins un objectif du programme	- objectifs spécifiques du premie cycle (R.5, 2.5.2)
	3.1.5 correspondance entre les obj. du prog. et les catégories d'obj. spécifiques définies par le cyc. d'ét.	3.1.5 à chaque catégorie d'obj. spécifiques du cyc. d'ét. doit corr. au moins un obj. du programme	

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
ossier de projet de programme, section 4 glementation interne de l'UQAM (voir 1.1)	Tableau 3.1.1: représente la relation entre les objectifs du programme, les besoins retenus par l'analyse des besoins, les objectifs généraux du cycle d'étude et les catégories d'objectifs spécifiques du cycle d'étude	Si le programme ne satisfait pas la première norme: - fixer les objectifs du programme Si le programme ne satisfait pas les normes 3.1.2 3.1.4 et 3.1.5: - reconsidérer la rédaction des objectifs du progr. Si le progr. ne satisfait pas la norme 3.1.3, pous[illegible] plus loin l'évaluation en utilisant l'indicateur 3.2 méthode utilisée pour fixer les objectifs généraux et spécifiques d'un programme

ASPECT 3: LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.2 Méthode utilisée pour fixer les objectifs généraux et particuliers (Indicateur permettant de poussez plus loin l'évaluation si le critère 3.1.4 correspondance entre les objectifs du programme et les besoins retenus par l'analyse des besoins n'est pas satisfait)	3.2.1 méthode basée sur l'analyse des besoins	3.2.1 méthode doit être basée sur l'analyse des besoins	- méthode de détermination des objectifs

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
ossier de présentation de projet de programme, ection 4	Tableau 3.2.1: nventaire de méthodes utilisées pour déterminer les objectifs d'un programme à partir de l'analyse des besoins	Si la méthode n'est pas fondée sur l'analyse des besoins: - justifier le choix Si la justification est impossible: - fonder la méthode sur l'analyse des besoins Si l'analyse des besoins n'a pas été faite: - faire l'analyse des besoins

ASPECT 3: LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.3 Modifications apportées à la liste des objectifs présentés dans le dossier de présentation de projet de programme	3.3.1 modifications fondées sur une nouvelle analyse des besoins	3.3.1 modifications relatives aux objectifs doivent être fondées sur une nouvelle analyse des besoins	- objectifs du programme - modifications fondamentales du programme - la nouvelle analyse des besoins

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
ossier de modification de programme ossier de présentation de projet de programme	Tableau 3.3.1: liste des objectifs du programme Tableau 3.3.2: évolution des modifications du programme	Si la nouvelle analyse des besoins ne justifie pas les nouveaux objectifs ou un changement d'objectifs: - revenir à l'ancienne liste d'objectifs

ASPECT 4: STRUCTURE DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
4.1 Les objectifs des activités du programme	4.1.1 présence d'objectifs dans la description des activités	4.1.1 présence	- objectifs des activités - objectifs du programme
	4.1.2 clarté des objectifs	4.1.2 clarté	
	4.1.3 correspondance entre les objectifs des activités et les objectifs du programme	4.1.3 les objectifs de l'activité doivent correspondre à au moins un objectif du programme	

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
Dossier de projet de programme, sections 5 et 6 Annuaire de l'UQAM Dossier d'évaluation du programme	Tableau 4.1.1: représente la relation existant entre les objectifs des activités et ceux du programme	4.1.1 si la description de l'activité ne donne pas les objectifs de l'activité, alors fixez-en les objectifs 4.1.2 si les objectifs ne sont pas énoncés clairement, reprenez-en la description 4.1.3 si les objectifs de l'activité ne correspondent pas à au moins un objectif du programme, alors reprenez la rédaction des objectifs de l'activité

SPECT 4: LA STRUCTURE DU PROG[illegible]ME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.2 Le contenu des activités du programme	4.2.1 présence d'un sommaire du contenu des cours dans la description de l'activité	4.2.1 présence	- description du contenu des activités
	4.2.2 correspondance entre les objectifs de l'activité et le contenu du cours	4.2.2 chaque partie du contenu de l'activité doit correspondre à au moins un objectif de l'activité	- objectifs des activités

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
ossier de projet de programme, sections 5 et 6 ossier d'évaluation du programme	] Tableau 4.2.1: représente la relation entre les différentes parties du contenu des activités et les objectifs des activités	4.2.1 si la première norme n'est pas rencontr alors rédigez un sommaire du contenu de activités 4.2.2 si la deuxième norme n'est pas rencontr alors reprenez la rédaction du sommaire du contenu des activités

ASPECT 4: LA STRUCTURE DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
4.3 Le tronc commun et les concentrations du programme	4.3.1 correspondance entre le tronc commun, les concentrations offertes et les objectifs du programme 4.3.2 correspondre entre le tronc commun, les concentrations et les activités qui y sont offertes 4.3.3 opportunité du tronc commun et de ces concentrations compte tenu des ressources et du nombre d'étudiants inscrits (voir aspect 11, critère 11.2.12)	4.3.1 au tronc commun doit correspondre aux objectifs principaux du programme, à chaque concentration doit correspondre au moins un ensemble d'objectifs, les objectifs pouvant former plusieurs ensembles 4.3.2 les activités doivent correspondre au tronc commun et aux concentrations offertes 4.3.3 l'importance des ressources supplémentaires nécessaires à la création ou à la gestion de nouvelles activités dépend du degré de priorité du projet et des disponibilités financières de l'Université	- les objectifs du programme - les concentrations d'activit - les activités de l'UQAM

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
Dossier du projet de programme, sections 4 et 5 La banque d'activités de l'UQAM (l'annuaire)	Tableau 4.3.1: représente la relation entre les objectifs, le tronc commun et les concentrations Tableau 4.3.2: représente la relation entre le tronc commun, les concentrations et les activités obligatoires ou optionnelles proposées Tableau 4.3.3: liste des activités nouvelles et des ressources nécessaires à leur création	4.3.1 si la première norme n'est pas rencontré alors reprenez la description du tronc commun et des concentrations 4.3.2 si la deuxième norme n'est pas rencontré alors reprenez la distribution des activ entre le tronc commun et les concentrati 4.3.3 si la troisième norme n'est pas rencontr alors réduisez le nombre des activités d tronc commun et de concentration, réduis le nombre de concentrations

ASPECT 4: STRUCTURE DU PROGRA[illegible]

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
4.4 Les activités de tronc commun et de concentration du programme	4.4.1 conformité des activités de tronc commun et de concentration offerte à celle prévue	4.4.1 l'offre théorique reste égale à l'offre réelle quel que soit le comportement de la clientèle	- liste des activités prévues p[illegible] programme - liste des concentrations prév[illegible] par le programme - liste des activités offertes [illegible] puis l'ouverture du programme - liste des concentrations offer[illegible] depuis l'ouverture du program[illegible]

SOURCES DES DONNEES

UQAM, Registrariat, Banque de cours informatisée (cumulative)

Dossier du projet de programme, section 5

Annuaire de l'Université du Québec à Montréal

UQAM, Registrariat, Horaire-maître, périodique par session d'étude

UQAM, Registrariat, Relevé des inscriptions par groupe-cours , relevé par session

INSTRUMENT

Tableau 4.4.1: mise en rapport de l'offre théorique et de l'offre réelle d'activités. S'il y a lieu les activités sont regroupées par concentration. Le tableau comprend aussi le nombre d'étudiants inscrits[1]

Tableau 4.4.2: commande de cours initiale, offre de cours à l'inscription et commande finale du module

[1] Le tableau tient compte des préalables et de l'horaire. Il couvre les six dernières session.

TYPES DE DECISION

Si une ou plusieurs activités ou concentrations [illegible] posent théoriquement le programme n'est ou ne se[illegible] pas réellement offertes:

4.4.1 les offrir, si elles sont essentielles [illegible] atteindre les objectifs du programme

4.4.2 les retrancher du programme si elles son[illegible] accessoires

4.4.3 Si elles sont essentielles et que les re[illegible] sources font défaut:

-engagez de nouvelles ressources si la s[illegible] tuation financière le permet et si la cl[illegible] tèle est suffisante

-revisez le programme (nouvelle analyse [illegible] besoins, redéfinition des objectifs) si [illegible] situation financière ne permet pas l'eng[illegible] gement de nouvelles ressources et que la [illegible] clientèle est insuffisante

ASPECT 4: STRUCTURE DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
4.5 Les modifications aux activités, aux concentrations ou aux options du programme	4.5.1 conformité des objectifs et du contenu des activités, de la nature des concentrations ou des options modifiées avec les objectifs du programme	4.5.1 les objectifs et le contenu des activités, la nature des concentrations ou des options modifiées doivent correspondre aux objectifs du programme	Objectifs et contenu des activi modifiées Liste des concentrations ou opt modifiées Objectifs du programme

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
Dossier de présentation des modifications aux programmes en vigueur Annuaire Dossier de présentation du projet de noveau programme (sections 4 et 5)	Tableau 4.5.1: tableau établissant la correspondance entre les objectifs du programme et les modifications apportées aux objectifs et au contenu des activités, à la nature des concentrations ou des options	Si les modifications apportées ne correspond pas aux objectifs du programme: 4.5.1 revisez les objectifs du programme et reprenez l'analyse des besoins 4.5.2 corrigez les modifications pour les re conforme aux objectifs du programme ou 4.5.3 annulez les modifications et revenez à la situation précédente

ASPECT 4: STRUCTURE DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
4.6 Structure du programme	4.6.1 ouverture de la structure	4.6.1 le programme met théoriquement et pratiquement suffisamment à contribution toutes les disciplines et tous les départements impliqués par ses objectifs	Objectifs du programme Liste des activités regroupées module et par département selon concentrations s'il y a lieu (a vités théoriquement offertes, a vités réellement offertes)
	4.6.2 harmonie de la structure	4.6.2 le poids relatif accordé aux diverses activités de tronc commun et de concentration correspond aux objectifs du programme	Liste des préalables aux activi Nombre de crédits accordés aux verses activités
	4.6.3 fonctionnalité de la structure	4.6.3 logique de l'agencement chronologique des activités	

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
Annuaire Dossier de présentation de projet de nouveau programme (sections 4 et 5) Registraire, Horaire-maître, périodique par session Registraire, Banque de cours informatisée	Tableau 4.6.1: tableau comparatif des activités théoriquement inscrites au programme et des activités réellement offertes au cours des six dernières sessions (regroupées selon les concentrations s'il y a lieu)	4.6.1 si la norme 4.6.1 n'est pas rencontrée théorie, modifiez le choix des activit 4.6.2 si la norme 4.6.1 n'est pas rencontrée pratique, examinez les problèmes liés l'offre et à la demande des activités 4.6.3 si la norme 4.6.2 n'est pas rencontrée modifiez le choix des activités 4.6.4 si la norme 4.6.3 n'est pas rencontrée modifiez l'agencement des activités

ASPECT 5: LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
5.1 Contenu des activités (Notez que le contenu de l'activité ne comprend pas les objectifs de l'activité, ceux-ci faisant l'objet du critère 4.1)	5.1.1 communicabilité	5.1.1 existence d'un plan détaillé où les diverses composantes du contenu sont réduites en éléments plus simples dont la nature est facilement compréhensible 5.1.2 existence d'un plan détaillé qui montre l'importance des diverses parties et permet d'en tirer les principales étapes d'apprentissage 5.1.3 correspondance entre le contenu inscrit à l'annuaire et celui inscrit au syllabus de cours	Description du contenu de l'ac Plan détaillé du contenu de l' vité

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
Annuaire Syllabus de cours Dossier de présentation de projet de programme	Tableau 5.1.1: plan détaillé du contenu de l'activité	-Si les deux premières normes ne sont pas rencontrées, précisez le contenu en confectionnant un plan détaillé satisfaisant -Si la norme 5.1.3 n'est pas rencontrée, justifiez l'écart observé

ASPECT 5: LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
5.2 Formules pédagogiques	5.2.1 pertinence	5.2.1 pertinence des formules pédagogiques pour transmettre les diverses parties du contenu	Description du contenu des act
			Description des méthodes pédag utilisées
	5.2.2 utilisation	5.2.2 utilisation effective	Compte-rendu des principales é sur le rapport contenu-méthode pédagogiques
	5.2.3 pertinence par rapport aux objectifs du programme	5.2.3 pertinence par rapport aux objectifs du programme	Description des objectifs du pr me

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
Annuaire Syllabus de cours Dossier de présentation de projet de programme Bibliographie relative au rapport méthodes pédagogiques versus contenu des activités	Tableau 5.2.1: tableau mettant en évidence les diverses parties du contenu et les méthodes pédagogiques (théoriquement et réellement) utilisées (durant les six dernières sessions)	Si la norme 5.2.1 n'est pas rencontrée, choi sez une méthode pédagogique mieux adaptée Si la norme 5.2.2 n'est pas rencontrée, rend l'utilisation effective Si la norme 5.2.3 n'est pas rencontrée, modi la formule pédagogique utilisée

ASPECT 5: LES ACTIVITES PÉDAGOGIQUES

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERI
5.3 Nombre de crédits accordés à une activité			
	5.3.1 pertinence	5.3.1 nombre de crédits accordés à l'activité tient compte de l'importance du contenu à transmettre et de la nature des méthodes pédagogiques utilisées. L'importance du contenu d'une activité est d'abord relative à l'importance du contenu transmis par les autres activités du programme	Nombre de crédits accordés aux vités Contenu des activités Méthodes pédagogiques utilisée Pratique des autres universités
	5.3.2 conformité à la pratique des autres universités	5.3.2 conformité à la pratique des autres universités	

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
Annuaire Syllabus de cours Dossier de présentation de projet de programme Annuaire des autres universités	Tableau 5.3: tableau mettant en évidence la répartition des crédits entre les divers éléments du contenu et les méthodes pédagogiques qui s'y rattachent pour chacune des activités du programme	Si la norme 5.3.1 n'est pas rencontrée, modi le nombre de crédits alloués à l'activité ou contenu de l'activité Si la norme 5.3.2 n'est pas rencontrée, just l'écart ou modifiez le nombre de crédits ou modifiez le contenu

ASPECT 5: LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.4 Les préalables aux activités	5.4.1 nécessité	5.4.1 le contenu de l'activité implique nécessairement un préalable	Plan détaillé des activités
	5.4.2 conformité avec la réglementation interne de l'UQAM	5.4.2 conformité avec la réglementation interne de l'UQAM	Liste des préalables selon les activités Article 2.9.4 du règlement du premier cycle

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
nnuaire yllabus de cours ossier de présentation de projet de programme églementation interne de l'UQAM	Tableau 5.4: tableau comparant le plan détaillé de l'activité avec le plan détaillé de l'activité préalable	5.4.1 si l'activité requiert un préalable et qu'elle en possède un, conservez ce préalable s'il est adéquat OU trouvez un préalable, si l'activité requiert un préalable et qu'elle n'en possède pas OU abolissez le préalable, si l'activité possède un préalable inutile 5.4.2 si la norme 5.4.2 n'est pas rencontrée, corrigez la situation en conséquence

ASPECT 5: LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIV
5.5 La formule d'évaluation de l'activité			
	5.5.1 cohérence avec le contenu transmis et les formules pédagogiques utilisées	5.5.1 la formule d'évaluation est adaptée au contenu et aux formules pédagogiques utilisées	Description du contenu des act des méthodes pédagogiques et d formules d'évaluation utilisée
	5.5.2 utilisation	5.5.2 utilisation effective	Distribution des étudiants selo la note obtenue
	5.5.3 conformité avec la réglementation interne	5.5.3 conformité avec la réglementation interne	Article 3 des règlements du pre cycle et des études avancées

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
Annuaire	Tableau 5.5.1: tableau mettant en rapport les diverses parties du contenu, les formules pédagogiques et les formules d'évaluation (théoriquement et pratiquement) utilisées (durant les six dernières sessions)	Si la norme 5.5.1 n'est pas rencontrée, chois sez une méthode pédagogique mieux adaptée
Syllabus de cours		
Dossier de présentation de projet de programme		Si la norme 5.5.2 n'est pas rencontrée, rende l'utilisation effective
Bibliographie relative au rapport formule d'évaluation versus méthodes pédagogiques et contenu des activités	Tableau 5.5.2: distribution des étudiants selon la note obtenue (incluant les abandons et les échecs)	Si la norme 5.5.3 n'est pas rencontrée, corri la formule d'évaluation
Ententes d'évaluation		
Registrariat, Dossier étudiant informatisé		
Réglementation interne de l'UQAM		

CT 5: LES ACTIVITES PEDAGO[illegible]JES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
Les modifications apportées, au nombre de crédits, aux formules pédagogiques, aux préalables et aux formules d'évaluation et au contenu des activités	Conformité aux critères 5.1.1, 5.1.2, 5.2.2, 5.3; 5.4; 5.5.1, 5.5.2;	En tout point conforme aux normes 5.1.1, 5.1.2; 5.2.1, 5.2.2; 5.3; 5.4; 5.5.1, 5.5.2	Description et plan détaillé des a[illegible] vités modifiées Description et plan détaillé des p[illegible] lables modifiés Description des formules pédagogiq[illegible] modifiées Nombre de crédits modifiés Description des formules d'évaluat[illegible] modifiées

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
[illegible]aire [illegible]abus de cours [illegible]ier de présentation de projet de programme [illegible]ier de modification de programme	Mêmes tableaux que les indicateurs 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, et 5.5 mais confectionnés à l'aide des données modifiées Exemples: tableau 5.6.1: plan détaillé du contenu modifié de l'activité tableau 5.6.2: tableau mettant en évidence les diverses parties du contenu et les méthodes pédagogiques modifiées, théoriquement adoptées et pratiquement utilisées durant les six dernières session (s'il y a lieu)	Référez aux types de décision relatifs aux indicateurs 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5

ASPECT 6 : REGLEMENTATIONS PARTICULIERES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERI
6.1 Règlements pédagogiques particuliers (temps complet, session d'été, session de stage, etc.)	6.1.1 pertinence	6.1.1 correspondance avec les objectifs du programme	Objectifs du programme
	6.1.2 application	6.1.2 degré satisfaisant d'application selon le type de règlement	Description des règlements p giques particuliers
	6.1.3 écart acceptable par rapport à la réglementation interne	6.1.3 écart acceptable par rapport à la réglementation interne	Données pertinentes selon le de règlement
			Réglementation interne selon cycle

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
Annuaire	Tableau 6.1.1: montrant la correspondance entre les objectifs du programme et la réglementation	6.1.1 si la réglementation ne correspond aux objectifs, retirez ou modifiez réglementation
Dossier de présentation de projet de programme	Tableau 6.1.2: montrant le degré d'application de la réglementation selon le type de règlement	6.1.2 si la réglementation n'est pas appl rendez-la effective
Dossier de modification de programme		6.1.3 si la norme 6.1.3 n'est pas rencontr corrigez la réglementation particuli
Source pertinente selon le type de règlement		
Réglementation interne de l'UQAM		

SPECT 6 : REGLEMENTATIONS PARTICULIERES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIV
.2 Conditions d'admission (diplôme, cours, expérience)			
	6.2.1 pertinence	6.2.1 pertinence par rapport aux objectifs du programme et au contenu des activités	Description des objectifs du programme et du contenu de ses activités
	6.2.2 conformité avec la réglementation de l'UQAM et les ententes interuniversitaires	6.2.2 conforme en tout point avec la réglementation de l'Université et ententes interuniversitaires	Description des conditions d'admission au programme Réglementation de l'UQAM R.No.5, 4.1 à 4.21 R.No.8, 4.1 à 4.14
	6.2.3 application	6.2.3 degré satisfaisant d'application selon le type de conditions d'admission	Renseignements relatifs à l'admission contenu dans le dossier étudiant (éléments: 0304, 0921, 0302, 0294, 0902, 0922, 0402, 0308, 0310, 0311, 0923, 0924)

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
Annuaire	Tableau 6.2.1: tableau faisant apparaître la pertinence des conditions d'admission par rapport aux objectifs et au contenu du programme	6.2.1 si les conditions d'admission ne sont pas pertinentes par rapport aux objectifs du programme et au contenu des activités, modifiez-les
Dossier de présentation de projet de programme		
Dossier étudiant informatisé	Tableau 6.2.2: tableau mettant en évidence la conformité des conditions d'admission avec la réglementation	6.2.2 si elles ne sont pas conformes aux diverses réglementations, modifiez-les
Réglementation de l'UQAM (1er cycle et études avancées)		6.2.3 si elles ne sont pas suffisamment appliquées, rendez-les plus effectives
Protocole des ententes interuniversitaires	Tableau 6.2.3: tableau montrant le degré d'application selon le type de conditions d'admission	

ASPECT 6 : REGLEMENTATIONS PARTICULIERES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIV
6.3 Contrôles des conditions d'admission (entrevues, tests, questionnaires, etc.)			
	6.3.1 validité (les contrôles permettent d'appliquer les conditions d'admission)	6.3.1 degré satisfaisant de validité	Description des contrôles ut Description de la clientèle aux contrôles
	6.3.2 fidélité (dans des conditions identiques, l'application des contrôles produirait des résultats similaires	6.3.2 degré satisfaisant de fidélité	Description des résultats

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
Contrôles des conditions d'admission des modules Registrariat, Fichier informatisé des demandes d'admission Registrariat, Fichier étudiant informatisé (inscriptions)	Tableau 6.3.1: tableau comparant le profil des étudiants admis et celui des étudiants refusés	Si les deux normes ne sont pas rencontrées, fiez ou retirez les contrôles

ASPECT 7: STRUCTURE DE GESTION DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
7.1 Structure de gestion du programme			
	7.1.1 clarté de la structure de gestion du programme	7.1.1 identification facile des paliers de décisions et des décideurs	- description de la structur responsable de programme (ture prévue et structure r
	7.1.2 sa pertinence	7.1.2 découpage fonctionnel des paliers de décisions et des responsabilités	- description des fonctions des tâches (fonctions et t prévues; fonctions et tâch réel
	7.1.3 conformité par rapport à la structure prévue	7.1.3 la structure implantée est conforme à la structure prévue (constitution et composition des comités, des conseils)	- lis personnel et de su nat professionnelle
	7.1.4 conformité à la réglementation de l'UQAM	7.1.4 conforme à la réglementation de l'UQAM	- réglementation de l'UQAM R.No.1, art. 1; R.No.8, ar

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
ssier de présentation de projet de programme	Tableau 7.1.1: organigramme de la structure actuelle	7.1.1 si norme 1 n'est pas remplie, clarifi la structure ou justifiez
ssier de modification de programme	Tableau 7.1.2: analyse de la description des tâches et des fonctions réelles	7.1.2 si norme 2 n'est pas remplie, reprene le découpage des paliers de décisions des fonctions et des tâches ou justif
plementation de l'UQAM (1er cycle, 2ième et 3ième cle)	Tableau 7.1.3: comparaison de l'organigramme de la structure prévue dans le dossier de projet de programme	7.1.3 si norme 3 n'est pas remplie, rendez structure actuelle conforme à celle p vue ou justifiez le changement
ventions collectives (SPUQ, SEUQAM)	Tableau 7.1.4: comparaison de l'organigramme actuel avec l'organigramme de la structure prévue par la réglementation	7.1.4 si norme 4 n'est pas remplie, rendez structure actuelle conforme à la régl mentation ou justifiez l'écart
on d'effectifs de l'UQAM		
ganigrammes des unités de programmation		
nuaire de l'UQAM		

ASPECT 7: GESTION DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
2 Composition du conseil de module, du comité de programme ou du conseil de programme	7.2.1 conformité à la réglementation interne	7.2.1 conforme à la réglementation interne	Article 1 des règlements No.1 No. 8
	7.2.2 efficace du mode d'organisation	7.2.2 efficace du mode d'organisation	Liste des membres des conseils de module, des comités de programme et des conseils de programme

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
glementation interne de l'UQAM		7.2.1 si la norme 7.2.1 n'est pas rencontrée justifiez ou corrigez la composition du conseil de module ou du comité de programme
mission des études, liste des nominations aux directions de module et des comités de programme		7.2.2 si la norme 7.2.2 n'est pas rencontrée revisez le mode d'organisation
nseils de module, comités de programme et conseils programme, procès-verbaux des réunions		

ASPECT 7: GESTION DU PROGRAMME

INDICATEURS	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
7.3 Pratiques de gestion du module, du comité de programme ou du conseil de programme			
7.3.1 Evaluation des enseignements	7.3.1 évaluation périodique et systématique des enseignements par les étudiants	7.3.1 accumulation périodique et systématique des fiches d'évaluation de cours	Fiches d'évaluation de cours
7.3.2 Evaluation des études	7.3.2 gestion satisfaisante de la notation	7.3.2 gestion satisfaisante de la notation	Notes des étudiants
7.3.3 Les admissions	7.3.3 (la définition d'un critère relatif aux admissions demande la confection préliminaire d'un instrument)	7.3.3 (voir critère 7.3.3)	Décompte des admissions Décompte des inscriptions
7.3.4 Les modifications d'inscription	7.3.4 (la définition d'un critère relatif aux modifications d'inscription demande la confection préliminaire d'instrument)	7.3.4 (voir critère 7.3.4)	Décompte des modifications d'inscriptions
7.3.5 Les équivalences (exemptions, substitutions, reconnaissances, ententes interuniversitaires)	7.3.5 (la définition d'un critère relatif aux équivalences passe d'abord par la confection d'un instrument)	7.3.5 (voir critère 7.3.5)	Décompte des équivalences
7.3.6 Les étudiants actifs, les absences autorisées, les prolongations (premières et secondes)	7.3.6 (la définition de critères relatifs aux indicateurs 7.3.6 passe d'abord par la confection d'un instrument)	7.3.6 (voir critère 7.3.6)	Décompte des actifs, des absences autorisées, des prolongations (premières et secondes)
7.3.7 Les syllabus de cours	7.3.7 (la définition de critères relatifs aux syllabus de cours passe d'abord par la confection d'un instrument)	7.3.7 (voir critère 7.3.7)	Les syllabus de cours

ASPECT 7: GESTION DU PROGRAMME (SUITE)

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
Modules, comités de programme ou conseils de programme, Fiches d'évaluation des enseignements	Tableau 7.3.1: inventaire des fiches d'évaluation de cours, par session	7.3.1 si la norme 7.3.1 n'est pas rencontrée, faites l'évaluation périodique et systématique des enseignements et accumulez les résultats
Registraire, Dossier étudiant informatisé	Tableau 7.3.2.1: nombre d'étudiants par type de note	7.3.2 si la norme 7.3.2 n'est pas rencontrée, corrigez les pratiques insatisfaisantes
Registraire, Dossier des admissions informatisé	Tableau 7.3.2.2: distribution des étudiants selon la moyenne académique obtenue (< 1.8 ou ⩾ 1.8)	
Modules, comités de programme ou conseils de programme, Dossier par session des syllabus de cours	Tableau 7.3.3: tableau comparant le nombre d'admissions et d'inscriptions en fonction du régime d'étude et du diplôme présenté	7.3.3 si l'instrument 7.3.3 permet la détermination de critères et de normes relativement aux admissions, fixez ces critères et ces normes
	Tableau 7.3.4: tableau donnant le nombre de changements de programme, d'annulations d'inscription, d'annulations de cours, d'ajouts de cours, de changements de groupes-cours	7.3.4 si l'instrument 7.3.4 permet la détermination de critères et de normes relativement aux modifications d'inscription, fixez ces critères et ces normes
	Tableau 7.3.5: tableau donnant le nombre d'équivalences accordées	7.3.5 idem type de décision 7.3.4
	Tableau 7.3.6: tableau donnant le nombre d'étudiants actifs, d'absences autorisées, de prolongations (premières et secondes)	7.3.6 idem type de décision 7.3.4
	Tableau 7.3.7: inventaire par session des syllabus de cours	7.3.7 idem type de décision 7.3.4

PECT B: INSERTION DU PROGRA[illegible] DANS LE SYSTEME UNIVERSITAIRE

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
1 Situation du programme par rapport aux programmes, qui dans l'institution lui sont apparentés aux premier, deuxième et troisième cycle	8.1.1 continuité du programme avec les programmes du ou des cycles précédents ou suivants	8.1.1 suite logique entre le programme et les programmes apparentés au niveau des objectifs des programmes et du contenu des activités	Description des objectifs et du contenu des activités du programme et des programmes apparentés
	8.1.2 complémentarité du programme avec les programmes portant sur des disciplines ou champs connexes	8.1.2 lien logique entre le programme et les programmes portant sur des disciplines ou champs connexes au niveau des objectifs des programmes et du contenu des activités	

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
[illegible]siers de projet de programme [illegible]uaire de l'UQAM [illegible]sier de modification de programme	Tableau 8.1.1: tableau montrant la suite logique entre le programme et les programmes apparentés au niveau des objectifs des programmes et du contenu des activités Tableau 8.1.2: tableau montrant le lien logique entre le programme et les programmes portant sur des disciplines ou champs connexes au niveau des objectifs des programmes et du contenu des activités	Si la norme 8.1.1 n'est pas rencontrée, redéfinissez les objectifs du programme et le contenu des activités Si la norme 8.1.2 n'est pas rencontrée, justifiez ou redéfinissez les objectifs du programme et le contenu des activités

ECT 8: INSERTION DU PROGRA DANS LE SYSTEME UNIVERSITAIRE

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEE
Situation du programme par rapport aux grandes orientations, aux axes de développement et aux plans triennaux de l'Université	8.2.1 conformité de l'orientation du programme par rapport aux orientations de l'Université	8.2.1 conforme en tout point aux orientations de l'Université	Description des objectifs du programme Orientations de l'Université

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
sier de projet de programme sier de modification de programme uaire de l'UQAM n triennal de développement de l'UQAM	Tableau 8.2: tableau montrant le lien entre les objectifs du programme et les orientations de l'Université	Si la norme 8.2 n'est pas rencontrée, redéfi sez les objectifs du programme

PECT 8: INSERTION DU PROGRA DANS LE SYSTEME UNIVERSITAIRE

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
1 Situation du programme dans le réseau universitaire québécois et, s'il est besoin par rapport aux programmes des universités extérieures au Québec	8.3.1 originalité du programme par rapport aux programmes du réseau québécois	8.3.1 présence d'innovations liés aux objectifs, à la structure, aux activités pédagogiques ou à la réglementation	Description des aspects novat du programme (objectifs, stru ture, activités pédagogiques réglementation) Description des aspects soumis l'analyse des programmes appa rentés du réseau

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
sier de projet de programme sier de modification de programme aire de l'UQAM aire des autres universités	Tableau 8.3: tableau montrant l'originalité du programme par rapport aux programmes apparentés du réseau	Si la norme 8.3 n'est pas rencontrée, retire le programme ou justifiez son existence (for te demande, éloignement géographique, ana lyse des besoins, etc.)

SPECT 8: INSERTION DU PROGRAMME DANS LE SYSTEME UNIVERSITAIRE

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
.4 Situation du champ de recherche couvert par le programme par rapport aux orientations de l'Université ainsi que par rapport aux activités de recherche dans ce champ dans le réseau universitaire québécois	8.4.1 présence d'un champ de recherche relié aux activités du programme	8.4.1 présence d'un champ de recherche relié au programme	Description du champ de recherc lié au programme
	8.4.2 conformité de la situation du champ de recherche par rapport aux orientations de l'Université	8.4.2 conforme en tout point	Orientations de l'UQAM au nivea de la recherche
	8.4.3 importance du champ de recherche par rapport aux divers champs de la recherche universitaire au Québec	8.4.3 poids suffisant de la recherche (nombre de professeurs-chercheurs, dépenses de recherche, publications, installations, etc.) par rapport aux divers champs de recherche à l'UQAM et dans les autres universités du Québec	Inventaire de la recherche univ sitaire au Québec

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
an triennal de l'UQAM	Tableau 8.4.1: tableau montrant la présence et la nature de la recherche liée au programme	8.4.1 si la norme 8.4.1 n'est pas rencontrée, modifiez le programme de recherche ou justifiez le
ssier de projet de programme	Tableau 8.4.2: tableau montrant l'importance de la recherche liée au programme par rapport aux divers champs de recherche à l'UQAM et dans les autres universités du Québec (selon divers paramètres: nombre de professeurs-chercheurs, montants des dépenses de fonctionnement et d'investissement, publications, etc.)	8.4.2 si la norme 8.4.2 n'est pas rencontrée, modifiez le programme de recherche ou justifiez le
ier de modification de programme		8.4.3 si la norme 8.4.3 n'est pas rencontrée, modifiez le programme de recherche ou justifiez le
ventaire de la recherche universitaire au uébec		

'ECT 9: RESSOURCES HUMAINES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
Compétence du personnel d'enseignement du programme	9.1.1 qualification conforme aux normes et critères d'embauche de l'UQAM	9.1.1 conforme en tout point	Description des normes et des tères d'embauche de l'UQAM
	9.1.2 maîtrise du sujet enseigné	9.1.2 adéquation entre la spécialisation de l'enseignant et le contenu du cours qu'il dispense	Curriculum vitae des enseignan (diplômes, expériences d'ensei ment, de travail, de recherche publications, recherches en co Description du contenu des act tés

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
M, Décanat de la gestion des ressources, Normes et critères d'embauche sier de présentation de projet de programme sier de modification de programme uaire M, Décanat de la gestion des ressources, dossier du personnel d'enseignement	Tableau 9.1.1: tableau montrant l'adéquation entre la qualification des enseignements et les normes et les critères d'embauche de l'UQAM Tableau 9.1.2: tableau montrant l'adéquation entre la spécialisation des enseignants et le contenu des cours qu'ils dispensent	Si la norme 9.1.1 n'est pas rencontrée: - justifiez (ajustez politique de perfection nement) ou - modifiez les normes et les critères d'emba ou - respectez les normes d'embauche Si la norme 9.1.2 n'est pas rencontrée: - justifiez (ajustez politique de perfection nement) ou - modifiez les règles d'affectation des tâch d'enseignement

ECT 9: LES RESSOURCES HUMAINES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
Normes et critères de sélection du personnel enseignant (professeurs réguliers, chargés de cours, auxiliaires d'enseignement)	9.2.1 pertinence dans le cadre du programme	9.2.1 existence d'un rapport entre les qualifications exigées (diplômes, expérience d'enseignement et de recherche, nombre de publications, etc...) et les tâches confiées aux divers personnels dans le programme	Description des critères et des norm de sélection Description des objectifs du program du contenu des activités et des méth pédagogiques utilisées

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
ier du projet de programme ier de modification de programme t, Décanat de la gestion des ressources, Normes et critères d'embauche du personnel d'enseignement aire de l'UQAM	Tableau 9.2.1: tableau mettant en rapport les qualifications exigées et les tâches confiées	Si la norme 9.2.1 n'est pas rencontrée: - revisez le programme ou - revisez les normes et les critères d'embauc ou - justifiez

LES RESSOURCES HUM[illegible]ES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
nisme du personnel d'enseigne- affecté au programme (incluant ersonnel responsable de l'enca- ent des étudiants en rédaction hèse)	9.3.1 disponibilité	9.3.1 les étudiants sont assez satisfaits de la disponibilité du personnel d'enseignement	Données sur la satisfaction d étudiants
	9.3.2 sens pédagogique	9.3.2 les étudiants sont assez satisfaits de la pédagogie du personnel d'enseignement	Description des activités de cherche des enseignants
	9.3.3 intégration de la recherche à l'enseignement	9.3.3 les activités de recherche de l'enseignant sont liées au champ de recherche couvert par le programme	Description du contenu des ac vités

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
et Service de placement, questionnaire aux heliers,ères, question 69 f), g)	Tableau 9.3.1: tableau montrant le degré de satisfaction des étudiants par rappot à la disponibilité	Si la norme 9.3.1 n'est pas rencontrée, éval la charge de travail de l'enseignant
e projet de programme		Si la norme 9.3.2 n'est pas rencontrée, revi les normes et les critères d'embauche OU aju tez la politique de perfectionnement
e modification de programme	Tableau 9.3.2: idem tableau 9.3.1 mais par rapport au sens pédagogique	
anat de la gestion des ressources, dossier du sonnel d'enseignement	Tableau 9.3.3: tableau montrant le rapport entre les activités de recherche des enseignants et le champ de recherche couvert par le programme	Si la norme 9.3.3 n'est pas rencontrée: - ajustez la politique de perfectionnement e de congé sabbatique ou - ajustez la politique de recherche
conseils de module ou comités de programme, es d'évaluation des enseignements		

LES RESSOURCES HUM[illegible].ES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIV[illegible]
[illegible]libre de la distribution des [illegible]onnels d'enseignement affecté [illegible]rogramme	9.4.1 proportion raisonnable de chargés de cours 9.4.2 utilisation judicieuse des auxilliaires d'enseignement	9.4.1 proportion raisonnable de cours obligatoires et de cours préalables donnés par des chargés de cours (structure de base du programme) 9.4.2 utilisation d'auxiliaires d'enseignement liée à la formule pédagogique utilisée dans le cours	Liste des cours obligatoires [illegible] cours préalables du programme (structure de base du programm Affectation des tâches d'ensei Répartition des auxiliaires d'[illegible] seignement selon les cours Description des méthodes pédag giques utilisées

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
[illegible]utomatisé Banque de cours, décanat du pre- [illegible]e [illegible]es ressources, répartition des tâches d'en- [illegible]t [illegible] de cours [illegible]e présentation de projet de programme [illegible]es ressources, politique de répartition du [illegible]s auxilliaires d'enseignement	Tableau 9.4.1: tableau donnant selon le type de cours (obligatoires, préalables) la proportion de chargés de cours Tableau 9.4.2: tableau montrant l'adéquation entre la formule pédagogique utilisée dans un cours et l'emploi d'auxilliaires d'enseignement	Si la norme 9.4.1 n'est pas rencontrée, revi la répartition des tâches ou justifiez Si la norme 9.4.2 n'est pas rencontrée, repr la répartition des auxilliaires d'enseigneme en fonction des formules pédagogiques retenu ou justifiez

10: LES RESSOURCES PHYSIQUES

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
es ressources physiques ibliothèque, audio-visuel, nformatique, espaces dédiés à enseignement, à la recherche et soutien)	10.1 suffisance des ressources physiques	10.1 adéquation entre les besoins en termes de ressources physiques et les ressources existantes	Données sur les moyens de diff et de production de l'informat (bibliothèque, audio-visuel, i matique) les espaces et équipe d'enseignement, de recherche e soutien Analyse des besoins liés à l'e seignement et à la recherche

SOURCES DE DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
de présentation de projet de programme des ressources, inventaire des équipements par me (si possible) égie des locaux, inventaire de l'affectation aux ments, inventaire des équipements et de leur tion entre les divers programmes	Tableau 10.1: tableau montrant l'adéquation entre les besoins en termes de ressources physiques et les ressources existantes	Si les ressources ne sont pas suffisantes 1- faire l'analyse des ressources les plus urgentes à acquérir (en fonction du niveau d'importance des besoins identifiés) et répartir le budget disponible entre elles 2- ou contingentez le programme 3- ou modifiez le programme 4- ou différez l'ouverture du programme 5- ou fermez le programme

11: LES EFFECTIFS ETUDIANTS

INDICATEUR	CRITERE	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
révision de clientèle effectuée ans le projet de programme	11.1.1 conformité entre la clientèle prévue et la clientèle réalisée	11.1.1 la clientèle prévue égale la clientèle réalisée	Evolution de la clientèle réalisée Prévision de clientèle

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
ariat, relevé des inscriptions par programme, 1969-75 et depuis un cahier statistique annuel de projet de programme ariat, prévisions de clientèle	Tableau 11.1: comparaison entre la clientèle réalisée et celle prévue	Si l'écart est important entre la clientèle p vue et celle réalisée, justifiez cet écart 1) circonstances particulières (manque de pub cité, mauvaise identification du programme 2) nouvelles dimensions - un écart à la baisse mène à une révision probable du programme - un écart à la hausse ramène à l'analyse des besoins . révision de la méthode de prévision . réévaluation de la clientèle-cible (s'il y a lieu)

1: LES EFFECTIFS ETUDIANTS

INDICATEUR		CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
nombre d'étudiants inscrits ns le programme	11.2.1	croissance du nombre des admis et des nouveaux inscrits	11.2.1 évolution satisfaisante	Nombre d'admis
	11.2.2	croissance du nombre des admis et des nouveaux inscrits à temps partiel	11.2.2 id.	Nombre de nouveaux inscrits selo le régime d'étude
	11.2.3	croissance du nombre des admis et des nouveaux inscrits à temps plein	11.2.3 id.	Nombre de réinscriptions selon l régime d'étude
	11.2.4	croissance du taux nombre des nouveaux inscrits/nombre d'admis	11.2.4 id.	Calcul du bassin de recrutement du programme
	11.2.5	réduction du nombre de changements de programme	11.2.5 id.	Nombre d'étudiants provenant de l'extérieur du bassin de recrute ment du programme
	11.2.6	réduction du taux d'abandons par cohorte à mesure que se forment de nouvelles cohortes d'étudiants (évolution du nombre de réinscriptions d'une session à l'autre). Evidemment, on réfère au nombre de nouvelles inscriptions à la première année de vie d'une cohorte d'étudiant (pour les études avancées, introduire les abandons après complétion de la scolarité)	11.2.6 id.	Institutions de provenance des étudiants des programmes d'études avancées
	11.2.7	augmentation du nombre de diplômés par cohorte à mesure que se forment de nouvelles cohortes d'étudiants	11.2.7 id.	
	11.2.8	réduction du nombre moyen de sessions nécessaires pour obtenir le diplôme (selon le régime d'étude). Aux études avancées, tenir compte des prolongations	11.2.8 id.	

1: LES EFFECTIFS ETUDIANTS (SUITE)

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
	11.2.9 proportion croissante des inscriptions provenant du bassin de recrutement de programme dans la région de Montréal	11.2.9 évolution satisfaisante	Description des critères retenus et des techniques de sélection utilisées
	11.2.10 proportion croissante des inscriptions provenant de l'extérieur du bassin de recrutement du programme, hors de la région de Montréal	11.2.10 id.	
	11.2.11 proportion croissante du nombre d'étudiants provenant d'autres universités (dans le cas d'un programme d'études avancées)	11.2.11 id.	
ritères et techniques de sélection (pour fins de contingentement)	11.3.1 validité des critères et des techniques (la méthode choisie permet d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés)	11.3.1 validité	
	11.3.2 fidélité des critères et des techniques (dans des conditions identiques, la même méthode produirait des résultats similaires)	11.3.2 fidélité	

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
ariat, Dossier étudiant informatisé iques étudiantes par programme de l'Université réal iques étudiantes par programme des CEGEPS de la de Montréal (No. 6) , inventaire des profils d'étudiant à l'entrée ramme , description des critères et des techniques ction	Tableau 11.2.1 à 11.2.11: un tableau statistique par norme Tabealu 11.3: description des critères et des techniques de sélection utilisés	Le degré de non-réalisation d'une ou de plusieurs de ces normes (11.2.1 à 11.2.11) indique une analyse des causes des phénomènes observés Si les normes 11.3.1 et 11.3.2 ne sont pas rencontrées, apportez les corrections qui s'imposent

11: LES EFFECTIFS ETUDIANTS

INDICATEUR	CRITERES	NORME	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
e nombre d'étudiants par groupe-ours	11.4.1 nombre satisfaisant d'étudiants par groupe-cours	11.4.1 nombre satisfaisant compte tenu: - de la moyenne-cible - des méthodes pédagogiques - de la structure du programme - du niveau des cours	Nombre d'étudiants par groupe-cours

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPE DE DECISION
ariat, Statistiques étudiantes par groupe-cours ariat, Dossier étudiant informatisé des ressources, Objectifs-cibles par groupe-elon les unités d'enseignement	Tableau 11.4 : nombre moyen d'étudiants par groupe-cours du programme et analyse comparative avec les moyennes enregistrées dans les autres programmes	Si la norme n'est pas rencontrée, prévoir: 1) l'addition de nouvelles ressources professorales 2) le recours à de nouvelles formules pédagogiques 3) le contingentement des étudiants 4) des changements dans la structure du programme

2: ANALYSE DES COUTS

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
oûts directs de fonctionnement par rédit-étudiant (coûts directs = oûts d'enseignement et coûts de administration pédagogique = oûts des départements, des modules des comités de programme)	12.1.1 coûts de l'administration pédagogique sont équilibrés par rapport aux coûts d'enseignement (par rapport à des programmes similaires)	12.1.1 respect de l'équilibre entre les coûts d'enseignement et ceux de l'administration pédagogique	Nombre total d'étudiants par groupe-cours Répartition du nombre total d'étudiants par groupe-cours selon les programmes d'étude
	12.1.2 équilibre entre les dépenses des unités d'enseignement et l'importance (en crédits-étudiants) du programme pour les unités d'enseignement concernés	12.1.2 respect de l'équilibre	Nombre de crédits par cours Répartition du salaire des enseignants par groupe-cours
	12.1.3 les coûts directs du programme représentent l'importance du programme par rapport aux axes de développement de l'Université	12.1.3 les coûts directs du programme doivent respecter l'importance du programme par rapport aux axes de développement du l'Université	Répartition des coûts de l'administration pédagogique par groupe-cours Les axes de développement de l'Université

ANALYSE DES COUTS (SUITE)

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
t, Dossier étudiant informatisé t, Banque de cours (informatisée) at de la gestion des ressources, Répar- n des tâches d'enseignement, réparti- des UPE et salaires des enseignants triennal 1979-82 tition du budget par centre de coûts r poste budgétaire	Tableau 12.1.1: tableau montrant le rapport entre les coûts de l'administration pédagogique et ceux d'enseignement (pour des programmes similaires) Tableau 12.1.2: tableau montrant l'importance des dépenses des unités d'enseignement par rapport aux programmes qu'ils desservent Tableau 12.1.3: tableau montrant l'importance du programme par rapport aux axes de développement de l'Université et les coûts directs qu'ils engendrent	12.1.1 si la norme 12.1.1 n'est pas rencontrée, prévoyez les ajustements qui s'imposent ou justifiez cette situation 12.1.2 si la norme 12.1.2 n'est pas rencontrée, prévoyez les ajustements qui s'imposent ou justifiez cette situation 12.1.3 si la norme 12.1.3 n'est pas rencontrée, prévoyez les ajustements qui s'imposent ou justifiez cette situation

ANALYSE DES COUTS

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
indirects par crédit-étudiant indirects de fonctionnement nvestissement = coûts du ser- es stages, de la bibliothèque le, des centres de documen- , du service audio-visuel, du e informatique, du perfec- ment des professeurs, coûts paces et des équipements)	12.2.1 équilibre entre les coûts indirects et les coûts directs (par rapport à des programmes similaires) 12.2.2 les coûts indirects du programme représentent l'importance du programme par rapport aux axes de développement de l'Université	12.2.1 respect de l'équilibre 12.2.2 respect de l'importance	L'ensemble des données utilisées pour opérationnaliser l'indicateu 12.1 Répartition des coûts indirects par crédit-étudiant

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
eur 12.1	Tableau 12.2.1: tableau montrant le rapport entre les coûts directs et les coûts indirects (pour des programmes similaires) Tableau 12.2.2: tableau montrant l'importance du programme par rapport aux axes de développement de l'Université et les coûts indirects qu'ils engendrent	12.2.1 si la norme 12.2.1 n'est pas rencontrée prévoyez les correctifs qui s'imposent ou justifiez cette situation 12.2.2 si la norme 12.2.2 n'est pas rencontrée prévoyez les correctifs qui s'imposent ou justifiez cette situation

DEGRE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

INDICATEURS	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
du degré de satisfaction de ientèle (actuelle et passée)			
de utilisée	13.1.1 existence d'une étude	13.1.1 existence	Voir U.Q., VPER, coordination du développement et de l'évaluation de l'enseignement, Check-List, EV-28-1, p. 25-28 pour la liste des données à recueillir
	13.2.1 validité de la méthode (la méthode choixie permet d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés)	13.2.1 validité	
	13.2.2 fidélité de la méthode (dans des conditions identiques, la même méthode produirait des résultats similaires)	13.2.2 fidélité	

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENT	TYPES DE DECISION
rès des diplômés	Tableau 13.1: étude du degré de satisfaction de la clientèle	13.1 si l'étude de satisfaction n'a pas été réalisée, faites l'étude ou justifiez son absence
rès des cohortes actuellement engagées dans e	Tableau 13.2: description de la méthode utilisée	13.2.1 si la norme 14.2.1 n'est pas rencontrée, refaire l'étude ou effectuez les corrections qui s'imposent
rès de ceux qui ont abandonnés		13.2.2 si la norme 14.2.2 n'est pas rencontrée, refaire l'étude ou effectuez les correction qui s'imposent

DEGRE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

INDICATEURS	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEES
ésultats, les conclusions (ou ecommandations) de l'étude du de satisfaction de la clien-	13.3.1 clarté de la présentation 13.3.2 fidélité de la description des résultats	13.3.1 degré suffisant de clarté 13.3.2 degré suffisant de fidélité	Résultats et conclusions de l'é de satisfaction de la clientèle Modifications du programme
de satisfaction de la clien-	13.4.1 satisfaction de la clientèle	13.4.1 degré suffisant de satisfaction	
ications apportées au program-	13.5.1 conformité des modifications suite aux recommandations formulées à partir de l'analyse des enquêtes faites auprès de la clientèle	13.5.1 absolue conformité	

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
gré de satisfaction de la clientèle odifications de programme	Tableau 13.3: tableau des résultats de l'étude du degré de satisfaction de la clientèle Tableau 13.4: liste des modifications du programme	Si les normes 13.3.1 et 13.3.2 ne sont pas rencontrées, refaire l'étude ou effectuez les corrections qui s'imposent Si la norme 13.4 n'est pas rencontrée, remettez en question l'existence du programme ou procédez s'il y a lieu, aux modifications qui s'imposent Si la norme 13.5 n'est pas rencontrée, revisez les modifications prévues ou justifiez-les

14: OPINION QU'ONT D[illegible] ROGRAMME LES RESPONSABLES, LES EMPLOYEURS ET LES PRINCIPAUX REPRESENTANTS DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

INDICATEURS	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
Enquête auprès des professeurs et des responsables de la gestion du programme	14.1.1 existence d'une étude	14.1.1 existence	Voir U.Q., VPER, Coordination développement et de l'évaluati de l'enseignement, Check-List, EV-28-1, p. 27, 28, 37 pour la liste des données à rassembler
Méthode utilisée	14.2.1 validité de la méthode (la méthode choisie permet d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés	14.2.1 validité	
	14.2.2 fidélité de la méthode (dans des conditions identiques, la même méthode produirait des résultats similaires)	14.2.2 fidélité	

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
auprès des professeurs auprès des responsables de la gestion du pro- auprès des employeurs des diplômés auprès des principaux représentants du milieu conomique (corporations professionnelles, etc.)	Tableau 14.1, 14.2 et 14.3: les trois enquêtes données dans la section "source des données" Tableau 14.4: description de la méthode employée	14.1 si l'enquête n'a pas été menée, faites l'enquête ou justifiez son absence 14.2 si les normes 13.2.1 et 13.2.2 ne sont pas rencontrées, refaire l'étude ou effectuez les corrections qui s'impose

14: OPINION QU'ONT DU PROGRAMME LES RESPONSABLES, LES EMPLOYEURS ET LES PRINCIPAUX REPRESENTANTS DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

INDICATEURS	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
Les résultats, les conclusions (ou les recommandations) de l'étude Degré de satisfaction des responsables du programme, des employeurs et des représentants du milieu socio-économique Modifications apportées au programme	14.3.1 clarté de la présentation 14.3.2 fidélité de la description des résultats 14.4.1 satisfaction des responsables du programme, des employeurs et des principaux représentants du milieu socio-économique 14.5.1 conformité des modifications suite aux recommandations formulées à partir de l'analyse de l'enquête faite auprès des responsables du programme, des employeurs et des principaux représentants du milieu socio-économique	14.3.1 degré suffisant de clarté 14.3.2 degré suffisant de fidélité 14.4.1 degré suffisant de satisfaction 14.5.1 absolue conformité	Résultats et conclusions des enquêtes Modifications du programme

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPES DE DECISION
e auprès des professeurs e auprès des responsables de la gestion du mme e auprès des principaux représentants du milieu économique (corporation professionnelle, etc.)	Tableau 14.3 et 14.4: tableaux des résultats des trois enquêtes données dans la section "source des données" Tableau 14.5: liste des modifications du programme	Si les normes 14.3.1 et 14.3.2 ne sont pas rencontrées, refaire l'étude ou effectuez les corrections qui s'imposent Si la norme 14.4.1 n'est pas rencontrée, remettez en question l'existence du progra ou procédez s'il y a lieu, aux modificatio qui s'imposent Si la norme 14.5.1 n'est pas rencontrée, revisez les modifications prévues ou justifiez-les

15: PERSPECTIVES DU PROGRAMME

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVEE
erspectives d'avenir du program- e	15.1.1 existence de perspectives d'avenir	15.1.1 existence	Résultats des enquêtes menées auprès: - des cohortes d'étudiants actu lement engagées dans le progr me - des diplômés - des professeurs - des responsables de la gestio du programme - des employeurs - des représentants du milieu s cio-économique - d'évaluations externes
Modifications du programme	15.2.1 conformité des modifications aux perspectives d'avenir du programme	15.2.1 absolue conformité	

SOURCES DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
es mentionnées dans la section "données premières ivées" de modifications du programme	Tableau 15.1: tableau des résultats des enquêtes Tableau 15.2: liste des modifications proposées	15.1 si la norme 15.1 n'est pas rencontrée, remettez en question l'existence du programme ou apportez les modifications qui s'imposent 15.2 si la norme 15.2 n'est pas rencontrée, revisez les modifications proposées ou justifiez-les

16: METAEVALUATION

INDICATEUR	CRITERES	NORMES	DONNEES PREMIERES OU DERIVE
'information fournie par l'éva-uation			
	16.1.1 accessibilité	16.1.1 accessibilité des données premières ou dérivées	- l'ensemble indicateurs-crit normes-données premières ou rivées-instruments
	16.1.2 utilité et pertinence	16.1.2 utilité et pertinence de l'ensemble indicateurs-critères-normes-instruments	- recommandations du rapport d'évaluation
	16.1.3 étendue suffisante	16.1.3 étendue suffisante de l'ensemble indicateurs-critères-normes-instruments	

SOURCE DES DONNEES	INSTRUMENTS	TYPE DE DECISION
ort d'évaluation	Tableau 16.1: tableau mettant en rapport les conclusions du rapport d'évaluation et l'ensemble indicateurs-critères-normes-données premières ou derivées-instruements	16.1 si les normes 16.1, 16.2 et 16.3 ne s pas rencontrées, modifiez l'ensemble indicateurs-critères-normes-données premières ou dérivées-instruments

ANNEXE 2

RESPONSABILITÉS DES DIVERSES INSTANCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Rappelons systématiquement les responsabilités des différentes instances à l'égard de l'évaluation:

Le module

"En conformité avec les règlements et procédures de l'Université du Québec à Montréal, le conseil de module a principalement pour mandat:

a) de définir les objectifs spécifiques des programmes dont il a la responsabilité et de veiller à leur mise en oeuvre;

b) de définir, en vertu des règlements relatifs aux programmes, en conformité avec les politiques de développement de l'Université, le cadre général des programmes dont il a la responsabilité, de les évaluer, de les réviser et de transmettre ses recommandations au vice-doyen concerné".

(Règlement no. 5, 1.5.1 a, b)

Comité de programme

"Ce comité a pour mandat:

a) de faire l'évaluation de son programme pour en assurer la qualité et l'opportunité et de transmettre cette évaluation au département pour information;

b) de faire l'évaluation des enseignements et des programmes pour en assurer la qualité et l'opportunité et de transmettre cette évaluation à la Sous-commission des études avancées et de la recherche et, pour information, aux département concernés".

(Règlement no. 8, 1.4.3 a et 1.4.5 a)

Département

"En conformité avec les règlements et procédures de l'Université du Québec à Montréal, le département est principalement responsable:

b) de coopérer avec les modules à l'élaboration des programmes et l'organisation rationnelle de l'enseignement de la discipline".

(Règlement no. 5, 1.9 b)

"Dans le domaine des études avancées et de la recherche, le département est principalement responsable:

- de participer à l'élaboration et à la révision des programmes, en collaboration avec les comités créés à cet effet".

(Règlement no. 8, 1.3.1. c)

Sous-commission des études de premier cycle

"La Sous-commission des études de premier cycle a pour mandat:

a) d'étudier toutes les questions relatives à l'organisation de l'enseignement du premier cycle et de formuler les recommandations pertinentes à la Commission des études;

b) d'élaborer la réglementation de l'enseignement du premier cycle quant à l'étude des programmes et à leurs modalités de mise en application dans le cadre des règlements arrêtés par les instances supérieures de l'Université du Québec à Montréal".

(Règlement no. 5, 1.1.1 a et b)

Sous-commission des études avancées et de la recherche

"Cette Sous-commission a pour mandat:

a) de recevoir, étudier et évaluer toutes demandes d'ouverture de nouveaux programmes d'études avancées, et de faire les recommandations pertinentes à leur sujet;

b) de recevoir, étudier et évaluer toutes demandes de modification à apporter aux programmes d'études avancées déjà existants, et de faire les recommandations pertinentes à leur sujet;

c) de veiller à la qualité des programmes d'études avancées en cours et de les réévaluer périodiquement, et de faire les recommandations pertinentes à leur sujet".

(Règlement no. 8, 1.1.1 c, d, f)

Commission des études

"Pouvoirs de réglementation

La Commission des études exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les règlements généraux; en particulier, elle prépare et soumet à l'approbation du Conseil d'administration les règlements internes régissant les domaines suivants:

a) les modes de création, d'abolition et de modification des programmes d'études;

b) elle prépare également et soumet à l'approbation du Conseil d'administration tout autre règlement interne relatif à l'enseignement et à la recherche compatible avec les règlements généraux ou requis par eux.

Pouvoirs particuliers relatifs à l'enseignement et à la recherche

La Commission des études exerce également les responsabilités nécessaires à l'application des règlements généraux et des règlements internes relatifs à l'enseignement et à la recherche, notamment celles:

a) de recommander au Conseil d'administration, après avoir reçu l'avis favorable du Conseil des études, la création ou l'abolition des programmes;

b) d'informer le vice-président à l'enseignement des modifications apportées aux programmes existants.

Organisation et développement de l'enseignement et de la recherche

La Commission des études fait au Conseil d'administration toutes recommandations qu'elle juge utiles quant à l'organisation, au développement et à la coordination de l'enseignement et de la recherche, notamment la coordination entre les départements, les familles, les modules et ses centres de recherche".

(Règlement no. 2, 6.0.4 b et a; 6.0.5 b et c et 6.0.7)

ANNEXE 3

PREMIER TEMPS DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

(ENSEMBLE DES INDICATEURS, DES CRITÈRES ET DES INSTRUMENTS)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Les indicateurs

1. Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées

2. Situation et évolution des effectifs étudiants du programme

3. Taille et composition des cours-groupes

4. Résultats scolaires des étudiants

5. Moyennes cumulatives des étudiants

6. Nombre et proportion d'étudiants abandonnant le programme

7. Nombre et proportion de diplômés

8. Emplois occupés par les diplômés

9. Satisfaction de la clientèle étudiante

10. Personnel enseignant affecté à la réalisation du programme

11. Satisfaction des enseignants et des départements

12. Avis du directeur du module ou de programme, du conseil de module ou du comité de programme

INTRODUCTION

L'annexe 3 présente l'ensemble des indicateurs, des critères et des instruments retenus au premier temps du processus d'évaluation des programmes. L'ordre de présentation est celui du dossier d'évaluation au temps un. L'annexe 4 donne un exemple du formulaire du dossier d'évaluation au temps un.

1. CORRESPONDANCE ENTRE LES ACTIVITES ANNONCEES PAR LE PROGRAMME OFFICIEL ET LES ACTIVITES REALISEES

1.1 Nature et objet de l'indicateur

Il s'agit ici d'apprécier l'écart ou la correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et celles réellement offertes. Cet indicateur permet de constater la réalisation concrète des objectifs du programme à travers les activités suivies par les étudiants, de déterminer quelles sont les options ou concentrations en croissance ou en déclin (indice des intérêts et de la satisfaction des étudiants); il révèle le "comportement académique" des étudiants dans leur choix de cours, notamment les cours libres. Il renseigne également sur l'organisation du programme notamment sur la provenance départementale des cours.

1.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

1.2.1 La première étape consiste à dresser la liste des activités du programme actuel (cours obligatoires du tronc commun, cours obligatoires de chaque concentration, cours facultatifs, cours non prédéterminés, etc.).

1.2.2 Deuxièmement, il faut établir la correspondance entre la version actuelle du programme et les versions antérieures (si elles ont été différentes au cours des 3 dernières années).

1.2.3 Pour chaque sigle de cours du programme actuel (ou sigle correspondant des années passées), on indique le nombre d'étudiants-cours provenant de ce programme et inscrits à ce sigle de cours. Pour les cours non identifiés nommément dans le programme, par exemple, les cours libres, leur liste suit celle des cours du programme.

1.2.4 Session par session, le tableau 1.1 distribue l'ensemble des étudiants-cours du programme entre les divers types de cours.

Il tient compte des étudiants-cours crédités par équivalence. Par contre, le tableau 1.2 exclut les étudiants-cours crédités par équivalence. Ces données peuvent être comparées aux commandes de cours effectuées par le module et aux cours effectivement mis à l'horaire.

Les tableaux portent sur les trois dernières années. Ils correspondent à la durée normale des études à temps complet dans un programme de baccalauréat.

1.3 Cueillette et validation de l'information

- le bureau du doyen établit la liste officielle des cours du programme;

- si nécessaire, le module ou le comité de programme établit les correspondances entre les versions antérieures du programme et la version actuelle;

- le bureau du doyen fournit les statistiques d'inscriptions par sigle/session/programme;

- le module ou le comité de programme complète le dossier en dressant la liste des cours qu'il a commandés et celle des cours effectivement mis à l'horaire en réponse à ses commandes.

1.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- écart entre le programme théorique et le programme réel;

- réalisme du programme;

- faisabilité du programme;

- ouverture et souplesse du programme (comparaison entre les indications théoriques et la réalité);

- concentration ou dispersion des activités des étudiants;

- respect des dispositions du programme faisant jouer la "double structure";

- existence de "sous-programmes" officieux;

- absence de certaines activités.

1.5 Discussion et jugements d'évaluation

L'analyse et la critique des données peuvent conduire immédiatement à certaines modifications du programme: changement du statut et du rôle de certains cours dans le programme (obligatoires ou facultatifs), suppression d'options, création de cheminements.

Elles fourrissent des indications sur le degré de satisfaction quant à certaines activités, voire sur leur pertinence, et peuvent ainsi conduire à une remise en question plus poussée de ces activités (par une évaluation plus approfondie).

En comparant les données réunies sous cet indicateur à celles de l'indicateur précédent, on peut se rendre compte de la réalisation ou non-réalisation de certains objectifs; selon l'importance de l'écart observé, on peut le corriger immédiatement ou évaluer cette situation plus en profondeur.

La provenance réelle des cours (de différents départements) peut correspondre plus ou moins aux indications que contient le programme à ce sujet. Selon les objectifs du programme et les conditions dans lesquelles il se réalise, l'observation de la place des diverses disciplines (vue à travers les inscriptions aux cours) peut mener à des corrections dans le programme lui-même ou à un examen du rôle que jouent les départements dans la réalisation du programme.

Le choix des cours libres par les étudiants peut être analysé jusqu'à un certain point, à travers ces données.

Dans l'interprétation des données, le module ou le comité de programme peut être amené à mettre en lumière les problèmes rencontrés dans l'organisation du programme au chapitre des commandes de cours et des horaires, ce qui conditionne largement le choix de cours des étudiants.

TABLEAU 1.1 : Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées, distribution des étudiants entre les cours-groupes, 1979-82 (crédités par équivalences inclus)

Programme actuel	Versions antér. du même cours	SESSIONS									TOTAL
		792	793	801	802	803	811	812	813	821	
Tronc commun											
cours-groupe 1											
cours-groupe 2											
cours-groupe 3											
TOTAL											
Concentration1 (cours oblig.)											
cours-groupe 4											
cours-groupe 5											
TOTAL											
(cours facul.)											
cours-groupe 6											
cours-groupe 7											
TOTAL											
Concentration2 (cours oblig.)											
cours-groupe 8											
TOTAL											
(cours facul.)											
cours-groupe 9											
TOTAL											
	TOTAL										

TABLEAU 1.2 : Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées, distribution des étudiants entre les cours-groupes, 1979-82 (crédités par équivalence exclus)

Programme actuel	Versions antér. du même cours	SESSIONS									TOTAL
		792	793	801	802	803	811	812	813	821	
Tronc commun											
cours-groupe 1											
cours-groupe 2											
cours-groupe 3											
TOTAL											
Concentration1 (cours oblig.)											
cours-groupe 4											
cours-groupe 5											
TOTAL											
(cours facul.)											
cours-groupe 6											
cours-groupe 7											
TOTAL											
Concentration2 (cours oblig.)											
cours-groupe 8											
TOTAL											
(cours facul.)											
cours-groupe 9											
TOTAL											
	TOTAL										

2. SITUATION ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ETUDIANTS DU PROGRAMME

2.1 Nature et objet de l'indicateur

Les effectifs d'étudiants et leur évolution comptent parmi les données de base, les premières à examiner lors d'une évaluation de programme. D'abord, l'on établit la population (en étudiants et étudiants-cours) de chaque programme au cours des années précédentes, en déterminant plus particulièrement la dimension des cohortes de nouveaux inscrits. Puis, l'on cherche à définir le sens que revêt l'évolution de cette population. L'on tentera également d'établir si les tendances observées ont des chances de se maintenir au cours des prochaines années, en identifiant les facteurs sur lesquels s'appuient ces prévisions.

2.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Le tableau 2.1 donne le nombre d'étudiants et d'étudiants-cours, par session, répartis selon qu'ils sont inscrits ou ré-inscrits. Ces données doivent porter sur cinq années au moins, sinon depuis la création du programme.

Deuxièmement, les graphes 2.1, 2.2 et 2.3 servent à illustrer la tendance générale des inscriptions au programme. Il sont faits à partir des effectifs de l'automne.

Dans le cas d'un programme contingenté, où le nombre de nouveaux inscrits ne varie pratiquement pas, il y a lieu de fournir, en plus, le nombre de candidatures admissibles reçues pour le programme.

A la suite des graphes illustrant l'évolution des effectifs, l'on indique quelle est l'évolution prévue des effectifs et les données sur lesquelles s'appuie cette prévision.

2.3 Cueillette des données et validation de l'information

A partir des statistiques officielles ou des statistiques les plus récemment mises à jour, le bureau du doyen fournit les données

permettant de compléter le tableau 2.1 et de réaliser les graphes 2.1, 2.2 et 2.3.

Le bureau du registraire et le module ou le comité de programme font état des prévisions d'effectifs, dans le prolongement des tendances observées, et des données à l'appui.

2.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- l'écart ou le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits et la taille moyenne d'un cours-groupe de ce programme;

- le sens positif ou négatif de l'évolution des effectifs;

- l'écart entre la courbe d'évolution des effectifs du programme, celle des effectifs des programmes comparables (ceux de la famille), celle des effectifs globaux de l'institution.

2.5 Discussion et jugements d'évaluation

L'analyse et l'interprétation des données touchant les effectifs d'étudiants et leur évolution concernent à la fois l'opportunité du programme et ses conditions de réalisation.

Le déclin prononcé des effectifs peut exiger une nouvelle étude d'opportunité du programme. Une hausse marquée peut être l'indice de besoins non comblés et conduire à la scission d'un programme, la création de nouvelles options ou la mise en place de nouveaux programmes. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux programmes contingentés, où c'est le nombre de demandes d'admission qui crée une pression plus ou moins considérable et peut amener, par exemple, des modifications dans le contingent.

La faiblesse des effectifs, notamment lorsque la taille d'une cohorte est inférieure à la taille normale d'un cours-groupe, rend difficile la réalisation du programme et peut, dans le cas limite, en

remettre l'existence en cause. Ces données doivent cependant s'interpréter selon la situation du programme par rapport aux autres programmes, selon qu'un programme partage ou non ses cours avec d'autres. Un compromis peut être fait entre la viabilité d'un programme et sa spécificité, mais jusqu'à un certain point.

L'établissement de prévisions et l'identification des données sur lesquelles il s'appuie sont l'occasion d'indiquer quelles sont les mesures à prendre pour que de telles prévisions puissent effectivement se réaliser, surtout là où la viabilité du programme est problématique.

TABLEAU 2.1 : Evolution des effectifs étudiants, 1977 à 1982

	1977-78			1978-79			1979-80			1980-81			1981-82		
	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H
Inscrits															
étudiants															
étudiants-cours															
Réinscrits															
étudiants															
étudiants-cours															
TOTAL															
étudiants															
étudiants-cours															

GRAPHE 2.1 : Evolution du nombre d'inscriptions, sessions d'automne, 1977-1981

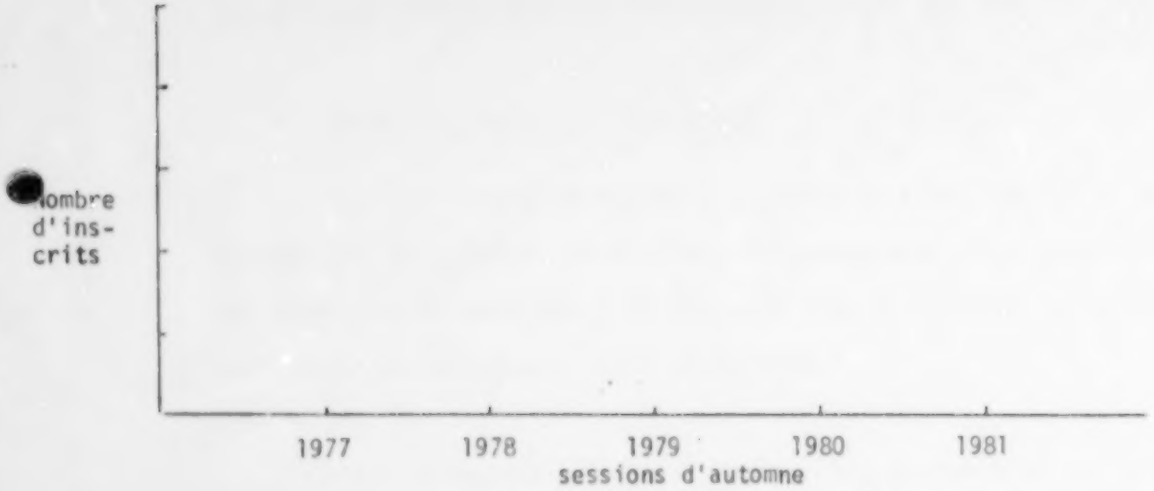

GRAPHE 2.2 : Evolution du nombre de réinscriptions, sessions d'automne, 1977-1981

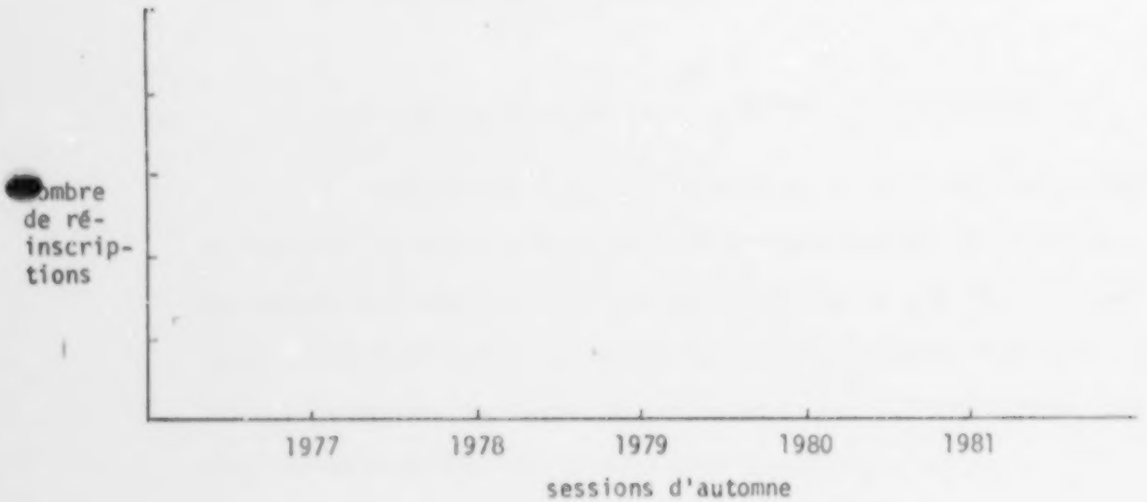

GRAPHE 2.3 : Evolution du nombre total des effectifs, sessions d'automne, 1977-1981

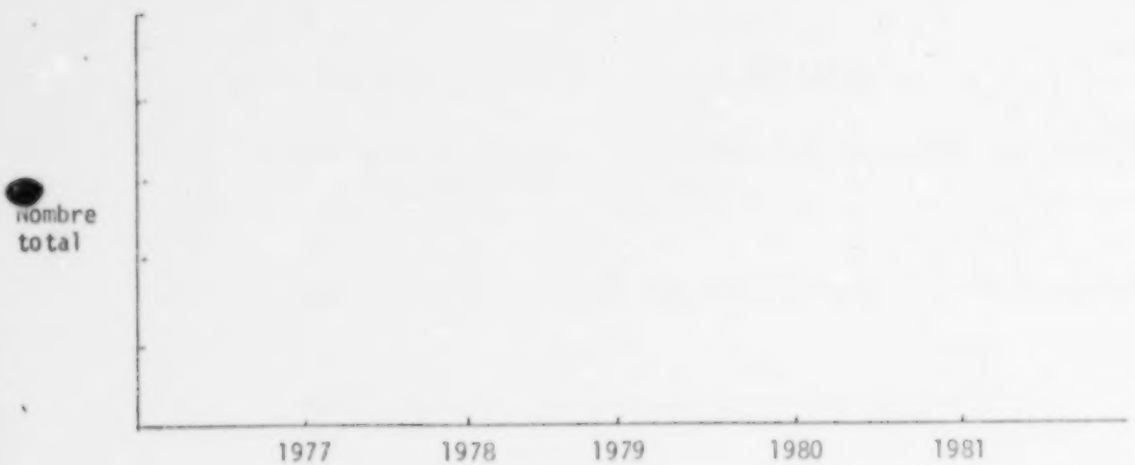

3. TAILLE ET COMPOSITION DES COURS-GROUPES

3.1 Nature et objet de l'indicateur

Les indications relatives à la taille et à la composition des groupes dont font partie les étudiants d'un programme renseignent sur les conditions de réalisation du programme (ses coûts) ainsi que sur ses qualités, principalement d'ordre pédagogique.

Ces indications permettent de connaître la dimension des cours-groupes en fonction de la provenance départementale des cours et selon leur niveau et leur rôle dans le programme. Elles renseignent également sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des groupes (en fonction des programmes de provenance des étudiants).

3.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Le tableau 3.1 distribue les étudiants entre les cours-groupes et regroupe les cours-groupes par unité d'enseignement de provenance. Le tableau 3.2 regroupe les cours-groupes selon le type de cours (obligatoires ou facultatifs) et selon que les cours-groupes réunissent ou pas une majorité d'étudiants du programme soumis à l'évaluation. Les deux tableaux portent sur trois années académiques.

3.3 Cueillette et validation de l'information

Le bureau du doyen fournit les tableaux 3.1 et 3.2.

3.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- nombre de cours offerts en exclusivité (ou en très forte majorité) aux étudiants du programme;

- nombre de cours partagés avec des étudiants d'autres programmes;

- distribution des cours-groupes selon leur taille;

- régularité de la distribution de la taille des cours-groupes selon la provenance départementale des cours;

- régularité de la distribution de la taille des cours-groupes selon le rôle des cours dans le programme;

- comparaison avec d'autres programmes.

3.5 Discussion et jugements d'évaluation

Ces données réfèrent d'abord aux conditions de réalisation du programme et à ses coûts. Le nombre de cours exclusifs et ayant de faibles effectifs peut entraîner l'adoption de mesures ayant un effet sur les coûts: accroître le recrutement, partager des cours avec d'autres programmes, reviser certaines approches pédagogiques. Cela peut impliquer une analyse financière plus poussée. La taille des groupes est l'un des premiers facteurs, peut-être le plus fondamental, permettant d'établir le coût réel d'un programme et son coût relatif (par rapport à d'autres programmes).

Les contraintes physiques touchant la taille des groupes sont à considérer dans l'interprétation de ces données (le module ou le comité de programme devrait indiquer exactement quels sont les cas où de telles contraintes existent).

Ces données indiquent également comment un département "distribue" sa moyenne-cible en fonction des programmes et, en contrepartie, permet une certaine appréciation de la qualité des services qu'un programme reçoit d'un département.

Le nombre de groupes exclusifs est une indication des contacts qui se réalisent entre étudiants de différents programmes, à travers les cours-groupes.

Le fait, pour un étudiant, d'être continuellement placé dans des groupes hétérogènes et aux dimensions élevées a-t-il un impact sur

TABLEAU 3.1 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement des cours-groupes par unité d'enseignement de provenance, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalence exclus)

Cours-groupes du programme	1979-80		1980-81		1981-82	
	Grand Total	Total Programme	Grand Total	Total Programme	Grand Total	Total programme
Département A						
cours-groupe 1						
cours-groupe 2						
TOTAL						
Département B						
cours-groupe 3						
cours-groupe 4						
TOTAL						
TOTAL						

TABLEAU 3.2 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement par type de cours, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalence exclus)

Cours-groupes du programme	Cours-groupes dont 50% et plus des étudiants appartiennent au programme		Cours-groupes dont moins de 50% des étudiants appartiennent au programme	
	Grand total	Total programme	Grand total	Total programme
Tronc commun				
cours-groupe 1				
cours-groupe 2				
cours-groupe 3				
TOTAL				
Concentration 1 (cours obligatoires)				
cours-groupe 4				
cours-groupe 5				
TOTAL				
(cours facultatifs)				
cours-groupe 6				
cours-groupe 7				
TOTAL				
Concentration 2 (cours obligatoires)				
cours-groupe 8				
TOTAL				
(cours facultatifs)				
cours-groupe 9				
TOTAL				
TOTAL				

4. RESULTATS SCOLAIRES DES ETUDIANTS

4.1 Nature et objet de l'indicateur

Les résultats scolaires mesurent la performance des étudiants dans les différents cours du programme. Il s'agit en fait d'analyser la distribution des notes obtenues dans les cours. Les notes considérées sont celles qui ont une signification d'ordre académique, A, B, C, D, E, S ou qui pour d'autres raisons, méritent d'être analysées, comme le K (équivalences) ou le X (abandons autorisés). L'analyse des notes se fait aussi en fonction du rôle des divers cours dans le programme (cours obligatoires, facultatifs), de la provenance départementale des cours. Elle constitue également l'occasion d'examiner les pratiques de notation.

4.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données sont compilées dans le tableau 4.1 selon la grille établie au tableau 1.1 (soit la liste des cours effectivement suivis par les étudiants du programme). Pour chacun de ces cours, l'on indique le nombre d'étudiants-cours ayant obtenu respectivement les notes A, B, C, D, E, S, K, X. Cette distribution porte sur 3 années.

Des sous-totaux, par catégorie de cours (cours obligatoires, facultatifs, cours de tel niveau, cours de tel département, etc.), sont calculés. Ces données sont tirées du fichier étudiant du registraire. Notez que le tableau 4.1 regroupe les cours par type de cours (obligatoires, facultatifs) tandis que le tableau 4.2 regroupe les cours par unité d'enseignement de provenance.

4.3 Cueuillette et validation de l'information

Le bureau du doyen fournit, pour chacun des cours et chacune des années étudiées, la distribution des notes obtenues par les étudiants dans un programme.

4.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- caractère régulier ou normal (au sens statistique) de la distribution des notes;

- régularité de la distribution selon des divers sous-ensembles de cours;

- le taux d'échecs; la répartition des échecs;

- le taux d'abandons; la répartition des abandons.

4.5 Discussion et jugements d'évaluation

Ces données permettent d'observer la "performance" des étudiants dans le programme, à travers les résultats académiques et de situer les points forts et les points faibles (nombre de A, nombre d'échecs). Cette analyse tient compte de la place qu'occupent les cours dans le programme (cours obligatoires, facultatifs). Selon les observations effectuées, il peut apparaître nécessaire d'analyser plus à fond la pertinence de certains cours, la satisfaction des étudiants; il peut être utile de considérer le regroupement ou la division de certains cours. Un nombre élevé d'échecs ou de notes faibles peut exiger une évaluation des séquences d'activités (cours préalables) ou des méthodes pédagogiques et des pratiques d'encadrement.

Il est intéressant d'observer comment les étudiants sont notés par rapport aux cours des différents départements. Cela peut conduire à une analyse plus poussée de la pertinence de certains cours ou de l'intérêt qu'ils suscitent dans le programme et, en dernière instance, du rôle que joue chaque département dans le programme (façon dont se situe telle discipline dans le programme; ressources humaines spécifiques affectées au programme).

Ces données permettent, indirectement, de questionner le mode de notation utilisé effectivement dans le programme, la rigueur de la notation.

Enfin, certaines pratiques peuvent être examinées, telles l'attribution d'équivalences, le nombre d'abandons autorisés, avec leurs répercussions possibles sur l'organisation du programme et les coûts engendrés.

TABLEAU 4.1 : Distribution des notes obtenues par les étudiants du programme, 1979-82 (regroupement des cours par type de cours-groupes

Programme actuel	Versions ant. du même cours	1979-80									1980-81									1981-82									TOTAL								
		A	B	C	D	E	F	S	K	X	A	B	C	D	E	F	S	K	X	A	B	C	D	E	F	S	K	X	A	B	C	D	E	F	S	X	K
Tronc commun																																				
cours-groupe 1																																				
cours-groupe 2																																				
cours-groupe 3																																				
TOTAL																																				
Concentration 1 (cours obligatoires)																																				
cours-groupe 4																																				
cours-groupe 5																																				
TOTAL																																				
(cours facultatifs)																																				
cours-groupe 6																																				
cours-groupe 7																																				
TOTAL																																				
Concentration 2 (cours obligatoires)																																				
cours-groupe 8																																				
TOTAL																																				
(cours facultatifs)																																				
cours-groupe 9																																				
TOTAL																																				
TOTAL																																				

TABLEAU 4.2 : Distribution des notes obtenues par les étudiants du programme, 1979-82 (regroupement des cours-groupes par unité d'enseignement de provenance)

Programme actuel	Versions ant. du même cours	1979-80	1980-81	1981-82	TOTAL
Département A					
cours-groupe 5					
cours-groupe 6					
TOTAL					
Département B					
cours-groupe 1					
cours-groupe 2					
cours-groupe 3					
cours-groupe 4					
cours-groupe 7					
cours-groupe 8					
cours-groupe 9					
TOTAL					
TOTAL					

5. MOYENNES CUMULATIVES

5.1 Nature et objet de l'indicateur

La distribution des moyennes cumulatives des étudiants d'un programme constitue un indicateur global de la performance des étudiants, moins détaillée que la distribution des notes obtenues. Cela permet de comparer différents programmes entre eux, quant à leur degré de difficulté ou à la rigueur de la notation. Cela permet également d'observer les variations, selon le niveau atteint dans le programme, de la performance globale des étudiants.

5.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données servant à constituer le tableau 5.1 constituent une lecture, à tel moment précis, de la situation des étudiants inscrits à tel programme. Le tableau indique quel est le nombre d'étudiants dont la moyenne cumulative se situe entre telle et telle valeur, et ce, en fonction du nombre de cours déjà suivis dans le programme. Le tableau 5.2 donne la situation des étudiants possédant un diplôme d'études collégiales, le tableau 5.3 celle des étudiants inscrits avec le statut d'adulte.

5.3 Cueillette et validation de l'information

A partir du dossier étudiant informatisé, le bureau du doyen fournit la distribution des moyennes cumulatives et effectue le calcul de la moyenne pondérée.

5.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- la régularité de la distribution; la normalité statistique (régularité horizontale et verticale);

- nombre de cas sujets à la sanction graduée;

- comparaison entre les détenteurs de DEC et ceux inscrits avec le statut d'adulte.

5.5 Discussion et jugements d'évaluation

Selon les observations effectuées, plusieurs mesures peuvent être envisagées. Une performance plus faible en début de programme peut amener à revoir les pratiques d'encadrement.

Un réaménagement de la structure du programme ou de la séquence des activités peut être une possibilité à examiner.

On peut ainsi, à l'aide de cet indicateur, être amené à examiner les conditions d'admission à ce programme, certains règlements pédagogiques (ayant trait à la sanction graduée, par exemple), les conditions posées pour accéder aux études avancées.

TABLEAU 5.1 : Distribution des étudiants en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue, bilan à l'hiver 1982 (cours obtenus en équivalence exclus)

Nbre de cours complétés	MOYENNES CUMULATIVES						Moyenne pondérée
	0 - 0.99	1 à 1.79	1.8 - 2.29	2.3 - 2.79	2.8 - 3.29	3.3 - 4	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
TOTAL							

TABLEAU 5.2 : Distribution des étudiants détenant un diplôme d'études collégiales en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue, bilan à l'hiver 1982 (cours obtenus en équivalence exclus)

Nbre de cours complétés	MOYENNES CUMULATIVES						Moyenne pondérée
	0 - 0.99	1 à 1.79	1.8 - 2.29	2.3 - 2.79	2.8 - 3.29	3.3 - 4	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
TOTAL							

TABLEAU 5.3 : Distribution des étudiants admis avec le statut d'adulte en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue, bilan à l'hiver 1982 (cours obtenus en équivalence exclus)

Nbre de cours complétés	MOYENNES CUMULATIVES						Moyenne pondérée
	0 - 0.99	1 à 1.79	1.8 - 2.29	2.3 - 2.79	2.8 - 3.29	3.3 - 4	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
TOTAL							

6. NOMBRE ET PROPORTION D'ÉTUDIANTS ABANDONNANT LE PROGRAMME

6.1 Nature et objet de l'indicateur

Les données dont traite cette section concernent le phénomène des abandons. Sont considérés comme ayant abandonné, les étudiants qui, admis à un programme, y ont suivi au moins un cours et qui, sans avoir complété ce programme, ne s'y sont pas ré-inscrits au cours des 24 derniers mois. L'abandon est défini par rapport à un programme donné; le changement de programme constitue donc un abandon, même si on peut le considérer d'un type particulier.

Il est intéressant de connaître quelle est la proportion d'une cohorte d'étudiants qui abandonne le programme. Il est également intéressant de savoir à quel moment se situe l'abandon (nombre de cours suivis dans le programme avant l'abandon).

6.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données du tableau 6.1 sont présentées par rapport à chaque cohorte de nouveaux inscrits. Pour chaque cohorte, l'on distribue les abandons selon le nombre de crédits accumulés dans le programme au moment de l'abandon. Ces données sont accumulées sur 5 ans.

6.3 Cueillette et validation de l'information

Le fichier informatisé des étudiants contient les données relatives aux abandons (ainsi qu'aux diplômés et aux actifs). Le bureau du doyen fournit ces données.

6.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- proportion d'abandons par rapport à la cohorte des admis;

- proportion (normalement décroissante) du nombre d'abandons par rapport au nombre de cours suivis;

- écart entre le nombre de ré-inscrits après 5 cours et la taille d'un cours-groupe;

- régularité de la distribution des abandons;

- situation par rapport à d'autres programmes.

6.5 Discussion et jugements d'évaluation

Selon l'importance du phénomène des abandons dans un programme ou les particularités qu'il présente, on peut estimer nécessaire de faire enquête sur les motifs d'abandon (par questionnaire, entrevue, étude de la notation, etc.).

Certains facteurs doivent être pris en considération, notamment le cas des programmes constituant des voies d'accès à d'autres programmes (contingentés). L'information disponible sur le programme avant l'admission, les conditions d'admission peuvent avoir un impact sur les abandons, de même que l'aménagement des cours lors des premières sessions passées dans le programme. La clarté des objectifs du programme peut être mise en question.

L'impact du nombre d'abandons sur l'organisation du programme est parfois non négligeable. Il faut être en mesure d'apprécier l'effet des abandons sur les commandes de cours et la dimension des groupes.

La durée et le type de programme (baccalauréat ou certificat) peuvent également être pris en considération lorsqu'on observe le phénomène des abandons.

TABLEAU 6.1 : Distribution des abandons selon le nombre de crédits accumulés au moment de l'abandon, 1977-82

Nombre de crédits accumulés	1977-78			1978-79			1979-80			1980-81			1981-82			TOTAL			
	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	T
3																			
6																			
9																			
12																			
15																			
18																			
21																			
24																			
27																			
30																			
33																			
36																			
39																			
42																			
45																			
48																			
51																			
54																			
57																			
60																			
63																			
66																			
69																			
72																			
75																			
78																			
81																			
84																			
87																			
90																			
TOTAL																			
Taille de la cohorte à l'entrée																			

7. NOMBRE ET PROPORTION DE DIPLÔMES

7.1 Nature et objet de l'indicateur

Le nombre de diplômés produits par un programme, par rapport au nombre d'étudiants admis et inscrits, constitue la première mesure de la "productivité" d'un programme et la première vérification de l'atteinte de ses objectifs.

Cette donnée sert aussi à mesurer l'efficacité d'un programme, lorsqu'on la compare à d'autres données: le nombre de cours réellement suivis pour obtenir le diplôme, le temps passé dans le programme, les ressources injectées dans le programme.

7.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Pour chaque cohorte de nouveaux inscrits, l'on établit le nombre de diplômés, en les distribuant en fonction du nombre de sessions passées dans le programme (distance entre la session d'entrée et la session finale, indépendamment des sessions sans inscription). Ces données sont établies pour au moins 5 ans (pour tenir compte du temps partiel).

Les données contenues dans le tableau 7.1 et celles fournies dans la section précédente consacrée aux abandons, permettent de décrire le comportement de chaque cohorte depuis son entrée dans le programme:

- abandons qui se sont produits à diverses étapes;
- diplômés à chaque session;
- étudiants encore actifs dans le programme.

7.3 Cueillette et validation de l'information

Le bureau du doyen, à partir du dossier étudiant, fournit la

7.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- proportion des diplômés par rapport aux inscrits et par rapport aux abandons (indice de productivité);

- comparaison avec la productivité (en diplômés) des autres programmes;

- comparaison de la durée moyenne de présence dans le programme pour obtenir le diplôme, avec celle des autres programmes.

7.5 Discussion et jugements d'évaluation

Les commentaires touchant les diplômés rejoignent ceux touchant les abandons.

Un faible taux de diplômés, là où les besoins seraient par ailleurs considérés comme importants et non comblés, remettrait en question le contenu du programme et sa capacité de rétention des effectifs, de même que sa durée.

Le temps requis pour réaliser un programme a des implications sur l'encadrement des étudiants et sur l'organisation du programme.

TABLEAU 7.1 : Distribution des diplômés selon le nombre de sessions nécessaires pour compléter le programme, 1977-82

Nombre de sessions pour compléter le programme	1977-78			1978-79			1979-80			1980-81			1981-82			TOTAL			
	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	T
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
TOTAL																			
Taille de la cohorte à l'entrée																			

8 EMPLOIS OCCUPES PAR LES DIPLOMES

8.1 Nature et objet de l'indicateur

Les informations sont tirées de la relance des diplômés effectuée par le Bureau de la recherche institutionnelle. Elles consistent à déterminer quels sont les emplois occupés après l'obtention du diplôme (nature et niveau de l'emploi) ainsi que la proportion de diplômés occupant ces emplois. Les relations établies par les diplômés entre le programme et l'emploi occupé sont traitées par l'indicateur 9.

8.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données permettant l'utilisation de l'indicateur sont contenues dans la section 6 du rapport Relance UQAM 1979-80, statistiques par programme produit au Bureau de la recherche institutionnelle. Cette section donne en 24 tableaux la situation de l'emploi des diplômés du programme (voir ci-joint les tableaux 34 à 58 tirés de la section 6).

8.3 Cueillette des données et validation de l'information

Le bureau du doyen transmet au module ou au comité de programme les tableaux 34 à 58 tirés de la section 6 du rapport Relance UQAM, 1979-80.

8.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- conformité de la typologie des emplois occupés avec les objectifs du programme;

- proportion de diplômés occupant des emplois reliés aux objectifs du programme (indice de productivité du programme);

- comparaison avec les programmes de la même famille ou avec d'autres programmes d'autres institutions (compte tenu des données fournies par la Relance).

8.5 Discussions et jugements d'évaluation

L'interprétation des données relatives aux emplois doit tenir compte de plusieurs facteurs, à commencer par la situation du marché du travail dans tel domaine, des objectifs du programme (formation de type général ou à caractère spécialisé), des modifications apportées aux objectifs et au contenu du programme. Un grand écart entre la nature des emplois occupés et les objectifs du programme peut impliquer une reconsidération ou un élargissement des objectifs du programme. La demande pour entrer dans un programme a-t-elle un rapport avec la situation du marché de l'emploi dans ce domaine? Des mesures peuvent s'imposer quant à l'information à donner aux candidats.

6 - SITUATION D'EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

(TABLEAUX 34 À 58)

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
34. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre situation d'emploi en date du 27 octobre 1980?							
Je n'occupe pas d'emploi	1						
J'occupe un emploi à temps complet	2						
J'occupe un emploi à temps partiel	3						
J'occupe deux emplois à temps partiel	4						
Total							
Non réponses							
35. Etes-vous employé,e ou travaillez-vous à votre compte?							
Je suis employé,e	1						
Je travaille à mon compte	2						
Total							
Non réponses							
36. Description de l'emploi en date du 27 octobre 1980							
a. BACHELIERS AYANT UN EMPLOI A TEMPS COMPLET							
Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	11						
Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	21						
Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	23						
Membres du clergé et assimilés	25						
Enseignants et personnel assimilé	27						
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	31						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
36. suite						
Personnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	33					
Travailleurs spécialisés des sports et loisirs	37					
Personnel administratif et travailleurs assimilés	41					
Travailleurs spécialisés dans la vente	51					
Travailleurs spécialisés dans les services	61					
Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	71					
Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et travailleurs assimilés	73					
Travailleurs forestiers et bûcherons	75					
Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	77					
Travailleurs des industries de transformation	81/82					
Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	83					
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	85					
Travailleurs du bâtiment	87					
Personnel d'exploitation des transports	91					
Manutentionnaires et travailleurs assimilés (non classés ailleurs)	93					
Autres ouvriers classifiés et conducteurs de machines	95					
Travailleurs non classés ailleurs	99					
Total						
Non réponses						
36. Description de l'emploi en date du 27 octobre 1950 b. BACHELIERS AYANT UN EMPLOI A TEMPS PARTIEL						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
36. suite				
Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	11			
Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	21			
Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	23			
Membres du clergé et assimilés	25			
Enseignants et personnel assimilé	27			
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	31			
Personnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	33			
Travailleurs spécialisés des sports et loisirs	37			
Personnel administratif et travailleurs assimilés	41			
Travailleurs spécialisés dans la vente	51			
Travailleurs spécialisés dans les services	61			
Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	71			
Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et travailleurs assimilés	73			
Travailleurs forestiers et bûcherons	75			
Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	77			
Travailleurs des industries de transformation	81/82			
Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	83			
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	85			
Travailleurs du bâtiment	87			
Personnel d'exploitation des transports	91			

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
36. suite				
Manutentionnaires et travailleurs assimilés (non classés ailleurs)	93			
Autres ouvriers classifiés et conducteurs de machines	95			
Travailleurs non classés ailleurs	99			
Total				
Non réponses				
39. Dans quelle catégorie se situe l'entreprise de votre employeur ou la vôtre?				
Enseignement préscolaire et élémentaire	1			
Enseignement secondaire	2			
Enseignement collégial	3			
Enseignement universitaire	4			
Gouvernement fédéral	5			
Gouvernement provincial	6			
Gouvernement municipal	7			
Hôpitaux, services sociaux et de santé	8			
Bureaux d'études (notaires, comptables, ingénieurs, etc.)	9			
Groupes communautaires et populaires	10			
Organismes culturels (musées, théâtres, galeries, ateliers, etc.)	11			
Organismes sportifs et de loisirs	12			
Syndicats, associations, corporations professionnelles	13			
Electricité, gaz, eau	14			
Transports et communications	15			
Commerce (épiceries, restaurants, services à la personne)	16			
Finances, assurances et affaires immobilières	17			

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
39. suite				
Industries manufacturières et construction	18			
Mines, forêts, pêches et agriculture	19			
Autre, spécifiez	20			
Total				
Non réponses				
40. Quelle est la taille approximative de l'entreprise de votre employeur ou de la vôtre?				
De 1 à 49 employés	1			
De 50 à 499 employés	2			
De 500 à 999 employés	3			
1000 employés et plus	4			
Total				
Non réponses				
41. Cet emploi a-t-il un caractère permanent ou temporaire?				
Permanent	1			
Temporaire renouvelable	2			
Temporaire non renouvelable	3			
Total				
Non réponses				
42. Appartenez-vous à un syndicat?				
Oui	1			
Non	2			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
43. Combien d'heures travaillez-vous par semaine?				
Moins de 15 heures	1			
De 15 à 22 heures	2			
De 23 à 35 heures	3			
De 36 à 40 heures	4			
41 heures et plus	5			
Total				
Non réponses				
44. Dans quelle catégorie se situe votre salaire annuel brut?				
Moins de 7 999$	1			
De 8 000$ à 9 999$	2			
De 10 000$ à 11 999$	3			
De 12 000$ à 13 999$	4			
De 14 000$ à 15 999$	5			
De 16 000$ à 17 999$	6			
De 18 000$ à 19 999$	7			
De 20 000$ à 21 999$	8			
De 22 000$ à 23 999$	9			
De 24 000$ à 25 999$	10			
De 26 000$ à 27 999$	11			
De 28 000$ à 29 999$	12			
30 000$ et plus	13			
Total				
Non réponses				
45. Quelle(s) langue(s) de travail utilisez-vous dans votre emploi?				
Uniquement le français	1			
Surtout le français	2			
Autant le français que l'anglais	3			
Surtout l'anglais	4			
Uniquement l'anglais	5			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
46. Que représente pour vous l'emploi que vous occupez présentement?				
Emploi dans le but de réaliser autre chose (voyages, études, temps libre, etc.)	1			
Emploi avant de décider de mon orientation	2			
Emploi avant de trouver mieux	3			
Emploi avant de débuter dans un autre emploi	4			
Emploi dans lequel j'espère pouvoir faire carrière	5			
Emploi dans lequel je suis convaincu,e de pouvoir faire carrière	6			
Autre, spécifiez	7			
Total				
Non réponses				
47. Etes-vous satisfait,e de votre emploi actuel?				
Satisfait,e	1			
Assez satisfait,e	2			
Peu satisfait,e	3			
Insatisfait,e	4			
Total				
Non réponses				
48. Comment vos études de baccalauréat vous ont-elles préparé,e à occuper cet emploi?				
Très bien	1			
Bien	2			
Peu	3			
Pas du tout	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
49. Est-ce qu'une formation universitaire était une condition exigée de l'employeur pour obtenir cet emploi?						
Oui	1					
Préférablement	2					
Non	3					
Je ne sais pas	4					
Total						
Non réponses						
50. Est-ce qu'une personne possédant une formation universitaire dans une discipline autre que la vôtre pourrait occuper cet emploi?						
Oui	1					
Possiblement	2					
Non	3					
Je ne sais pas	4					
Total						
Non réponses						
51. Dans quelle mesure croyez-vous que le fait de posséder une formation universitaire s'avère utile à l'accomplissement de vos tâches?						
Très utile	1					
Assez utile	2					
Peu utile	3					
Inutile	4					
Total						
Non réponses						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
52. Y a-t-il correspondance entre le programme d'études que vous avez suivi à l'Université et vos fonctions de travail?						
Entièrement	1					
Assez	2					
Peu	3					
Pas du tout	4					
Total						
Non réponses						
53. Si vous travaillez dans un domaine autre que celui dans lequel vous avez étudié à l'Université, pourriez-vous nous en indiquer la raison principale?						
Je n'ai jamais eu l'intention de travailler dans mon domaine d'études	1					
Le travail dans mon domaine d'études ne correspondait plus à mes aspirations	2					
Les perspectives de carrière y sont trop limitées	3					
J'ai accepté un meilleur emploi dans un autre domaine	4					
J'ai préféré conserver l'emploi que j'avais avant de terminer mes études	5					
Ma préparation était insuffisante pour satisfaire aux exigences des employeurs	6					
Je n'ai pas encore trouvé d'emploi dans mon domaine d'études	7					
Autre, spécifiez	8					
Total						
Non réponses						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
54. Si vous occupez présentement un emploi à temps partiel, pourriez-vous nous en indiquer la raison principale?				
Je ne trouve pas d'emploi à temps complet	1			
Je consacre le reste de mon temps à étudier	2			
Je ne tiens pas à travailler à temps complet actuellement	3			
Autre, spécifiez	4			
Total				
Non réponses				
55. Si vous travaillez à temps partiel ou si vous êtes sans emploi actuellement (27 octobre 1980) avez-vous eu un emploi à temps complet depuis la fin de vos études de baccalauréat?				
Oui	1			
Non	2			
Total				
Non réponses				
56. Si vous avez eu un emploi à temps complet depuis la fin de vos études, pourriez-vous nous indiquer la raison principale pour laquelle vous avez quitté votre dernier emploi à temps complet?				
J'ai quitté mon emploi pour poursuivre mes études	1			

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
56. suite				
J'ai quitté mon emploi pour des raisons familiales	2			
J'ai quitté mon emploi pour des raisons de santé	3			
J'ai quitté mon emploi pour réaliser des projets personnels (voyages, action sociale, temps libre,etc.)	4			
J'ai quitté mon emploi dans l'espoir d'en trouver un autre	5			
J'ai été congédié,e	6			
J'occupais un emploi temporaire	7			
Je préférais travailler à temps partiel	8			
Autre, spécifiez	9			
Total				
Non réponses				
57. Cherchez-vous présentement un emploi ou un autre emploi à temps complet?				
Oui	1			
Non	2			
Total				
Non réponses				
58. Si vous n'êtes pas présentement à la recherche d'un emploi à temps complet, pourriez-vous nous en indiquer la raison principale?				
J'occupe déjà un emploi qui me satisfait	1			
J'attends prochainement des nouvelles d'un employeur	2			
Je poursuis des études	3			
Je veux retourner aux études prochainement	4			

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
58. suite				
Je réalise des projets personnels (voyages, action sociale, temps libre,etc.)	5			
J'en suis empêché,e par des raisons familiales	6			
Je suis malade ou accidenté,e	7			
Cela ne sert à rien de chercher un emploi	8			
Autre, spécifiez	9			
Total				
Non réponses				

9. SATISFACTION DE LA CLIENTELE ETUDIANTE

9.1 Nature et objet de l'indicateur

Cette section traite de la satisfaction de la clientèle étudiante (clientèle actuelle et passée) par rapport à un certain nombre de dimensions du programme sur lesquelles les autres indicateurs de l'évaluation sommaire ne fournissent guère d'information. Les dimensions traitées ici sont:

- l'adéquation du programme aux attentes et aux besoins des étudiants;

- la pertinence du contenu du programme (cours obligatoires, facultatifs);

- les pratiques pédagogiques (enseignement; encadrement reçu des professeurs);

- accès aux ressources physiques;

- relation entre le programme et l'emploi occupé après les études.

Ces informations sont recueillies auprès des étudiants présentement inscrits au programme et de ceux qui en sont diplômés (et qui ont été rejoints par la relance). Ces informations sont de deux types: les unes ont un caractère général et constituent une appréciation globale de la dimension examinée; les autres sont plus spécifiques et permettent d'apporter certains correctifs au programme ou d'examiner plus en détail tel ou tel aspect.

9.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données provenant des diplômés sont tirées de la Relance UQAM, 1979-80, statistiques par programme, plus précisément les tableaux 67 à 70 tirés de la section 8 du rapport de relance (voir tableaux ci-joints).

Les données touchant la satisfaction des étudiants actuels peuvent être obtenues de diverses façons:

1. Un questionnaire pourrait être mis au point et administré périodiquement aux étudiants du programme;

2. Une analyse des évaluations d'enseignement effectuées sous la responsabilité du module ou du comité de programme pourrait fournir une partie des informations requises quant à la satisfaction;

3. A travers la représentation des étudiants au sein du conseil de module ou comité de programme, l'information requise peut être rendue disponible. Le module devrait alors décrire sa façon de procéder pour connaître et traduire le degré de satisfaction des étudiants quant aux dimensions évaluées. Cela pourrait impliquer la préparation d'un bref questionnaire auquel le module doit répondre.

9.3 Cueillette des données et validation de l'information

Pour la partie touchant la relance: le bureau du doyen fournit au module les tableaux de la section 8 de la relance auprès des diplômés.

En ce qui concerne les étudiants actuels, le questionnaire pourrait être mis au point conjointement par le module et le bureau du doyen. Le module ou le comité de programme doit obligatoirement y être impliqué.

Si on procède selon les modes 2 ou 3, c'est le module ou le comité de programme qui assume principalement la responsabilité de fournir les données requises au temps un de l'évaluation.

9.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- le nombre de répondants ou de personnes ayant formulé leur avis;

- le degré de satisfaction exprimé par rapport à chacune des dimensions;

- le caractère général ou spécifique des avis reçus;

- la capacité de traduire ces avis en correctifs;

9.5 Discussion et jugements d'évaluation

Les données recueillies et leur analyse peuvent conduire im diatement à certaines corrections spécifiques ou encore à une évalua approfondie de telle ou telle dimension (ou une nouvelle analyse de soins). Ces données peuvent alimenter l'information donnée aux cand dats à ce programme. Cette portion de l'évaluation peut amener à un examen des pratiques pédagogiques des départements impliqués dans la réalisation du programme.

8 - SATISFACTION À L'ÉGARD DES ÉTUDES DE BACCALAURÉAT

(TABLEAUX 67 À 70)

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
67. De manière générale, comment appréciez-vous vos années d'études passées à l'UQAM?				
Très satisfaisantes	1			
Satisfaisantes	2			
Plus ou moins satisfaisantes	3			
Insatisfaisantes	4			
Très insatisfaisantes	5			
Total				
Non réponses				
68. JUSQU'A QUEL POINT VOTRE PROGRAMME D'ETUDES A-T-IL CONTRIBUE A REALISER CHACUN DES ENONCES SUIVANTS?				
68.a Acquisition d'une base suffisante de connaissances théoriques nécessaires à l'occupation d'un emploi relié à mon domaine d'études				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
68.b Acquisition d'une base suffisante de connaissances pratiques directement utilisables dans un emploi relié à mon domaine d'études				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Total				
Non réponses				
68.c Capacité de diriger moi-même ma démarche intellectuelle et de suivre l'évolution ultérieure des connaissances dans ma discipline				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Total				
Non réponses				
68.d Capacité de transmettre et d'échanger avec autrui les connaissances propres à ma discipline				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
68.e Capacité de faire une lecture critique des situations sociales, culturelles et politiques et d'analyser scientifiquement les argumentations et les idéologies qui tentent de les expliquer				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Total				
Non réponses				
68.f Capacité de traduire ma formation et mes connaissances en une contribution sociale valable				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
69. EN VOUS REFERANT A VOTRE EXPERIENCE PASSEE COMME ETUDIANT,E AU BACCALAUREAT, POURRIEZ-VOUS NOUS INDIQUER VOTRE DEGRE DE SATISFACTION DEVANT LES ELEMENTS SUIVANTS?				
69.a Flexibilité dans le choix de cours				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
69.b Contenu de cours				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
69.c Entente d'évaluation				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
69.d Proportion des activités dispensées par des professeurs réguliers							
Beaucoup	1						
Assez	2						
Peu	3						
Très peu	4						
Ne s'applique pas	5						
Total							
Non réponses							
69.e Relation d'aide pour le choix de cours							
Beaucoup	1						
Assez	2						
Peu	3						
Très peu	4						
Ne s'applique pas	5						
Total							
Non réponses							
69.f Pédagogie des professeurs réguliers							
Beaucoup	1						
Assez	2						
Peu	3						
Très peu	4						
Ne s'applique pas	5						
Total							
Non réponses							

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
69.g Pédagogie des chargés de cours				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
69.h Horaire des cours				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
69.i Disponibilité des professeurs				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
69.j Bibliothèques				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
69.k Audio-visuel				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
69.l Informatique				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
70. Conseilleriez-vous à une personne de s'inscrire au même programme que le vôtre?				
Au même programme à l'UQAM	1			
Dans le même programme, dans une autre université	2			
Dans un autre programme à l'UQAM	3			
Dans un autre programme dans une autre université	4			
De ne pas entreprendre d'autres études universitaires	5			
Total				
Non réponses				

10. PERSONNEL ENSEIGNANT AFFECTE A LA REALISATION DU PROGRAMME

10.1 Nature et objet de l'indicateur

La qualité d'un programme est mesurable par la qualité du personnel enseignant qui réalise ce programme. À défaut de réaliser ici une telle mesure de la qualité du personnel enseignant, on peut à tout le moins observer l'une des dimensions de l'affectation du personnel aux programmes, soit le statut de professeur ou de chargé de cours. Sans présumer de la qualité même des personnes, on peut croire que l'implication des professeurs réguliers dans un programme est quantitativement plus grande que celle des chargés de cours (encadrement, vie modulaire), compte tenu du statut des uns et des autres.

L'affectation des professeurs et chargés de cours est considérée ici en fonction de la provenance départementale des cours et selon le statut des cours dans le programme. Il y a intérêt à comparer les données contenues dans cette section, à propos d'un programme, à celles qui sont disponibles pour l'ensemble des programmes.

10.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

L'utilisation de cet indicateur demande la construction des tableaux 10.1 et 10.2. Le tableau 10.1 distribue les étudiants entre les cours-groupes du programme pour les trois dernières années académiques. Il procède à un regroupement par unité d'enseignement et par type d'enseignement. Le tableau 10.2 donne une vue d'ensemble pour les trois années retenues. Il regroupe les données selon le type de cours-groupes suivis, le type d'enseignant et l'importance de la participation des étudiants du programme au cours-groupe.

10.3 Cueillette et validation de l'information

Le bureau du doyen indique, pour chaque sigle de cours, le nombre de groupes assumés par des professeurs réguliers et des chargés de cours (fichier du personnel enseignant de la gestion des ressources).

10.4 Critères liés à l'indicateur

- proportion globale de professeurs réguliers et de chargés de cours;

- distribution des deux types de personnel selon le statut des cours dans le programme (cours de base, cours spécialisés, etc.);

- distribution des deux types de personnel selon la provenance départementale des cours.

10.5 Discussion et jugements d'évaluation

Ces données permettent d'examiner l'implication des départements dans le programme. S'il y a lieu, des avis plus substantiels peuvent être nécessaires, de la part des départements, en ce qui concerne la qualité des enseignements offerts, l'encadrement.

En analysant ces données, il peut apparaître nécessaire d'examiner plus en profondeur le taux de satisfaction des étudiants, possiblement à travers les évaluations effectuées par le module à chaque session.

Le rendement des étudiants dans les premiers cours du programme et le taux d'abandon peuvent être mis en relation avec l'affectation des professeurs réguliers et chargés de cours dans les différents cours du programme, selon le statut qu'y occupent ces cours; les mêmes observations peuvent être effectuées pour diverses composantes du programme.

TABLEAU 10.1 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement par type d'enseignant et selon l'unité d'enseignement de provenance, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalences exclus)

Cours-groupes du programme	1979-80			1980-81			1981-82			1979-82		
	Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.	
		prof.	c.c.		prof.	c.c.		prof.	c.c.		prof.	c.c.
Département A												
cours-groupe 1												
cours-groupe 2												
TOTAL												
Département B												
cours-groupe 3												
cours-groupe 4												
TOTAL												
TOTAL												

TABLEAU 10.2 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement par type de cours et par type d'enseignant, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalence exclus)

Cours-groupes du programme	Cours-groupes dont 50% et plus des étudiants appartiennent au programme		Cours-groupes dont moins de 50% des étudiants appartiennent au programme	
	Professeurs réguliers	Chargés de cours	Professeurs réguliers	Chargés de cours
Tronc commun				
cours-groupe 1				
cours-groupe 2				
cours-groupe 3				
TOTAL				
Concentration 1 (cours obligatoires)				
cours-groupe 4				
cours-groupe 5				
TOTAL				
(cours facultatifs)				
cours-groupe 6				
cours-groupe 7				
TOTAL				
Concentration 2 (cours obligatoires)				
cours-groupe 8				
TOTAL				
(cours facultatifs)				
cours-groupe 9				
TOTAL				
TOTAL				

11. SATISFACTION DES ENSEIGNANTS ET DES DEPARTEMENTS

11.1 Nature et objet de l'indicateur

Sans être l'instance administrativement responsable du programme, le département et les professeurs ainsi que les chargés de cours ont une responsabilité certaine quant à la qualité du programme et à ses conditions de réalisation. L'opinion du département et celle des enseignants qui travaillent dans un programme sont de nature à fournir un éclairage unique sur ce programme. Certains aspects profitent davantage de cet éclairage: la préparation des étudiants à suivre les cours du programme, la relation entre tel cours et les autres composantes du programme, la préparation aux études avancées, les rapports pédagogiques. Le corps professoral peut donner un point de vue intéressant sur les rapports que le programme a ou devrait avoir avec le milieu; il peut enfin fournir un avis global sur le programme.

L'avis du personnel enseignant sur l'une ou l'autre de ces dimensions peut être à caractère général ou encore permettre d'identifier des mesures concrètes pouvant être adoptées en vue d'une amélioration du programme.

11.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les opinions des enseignants et des départements peuvent être obtenues de plusieurs façons. On peut penser à des réunions dont ce serait là l'objectif, réunion regroupant les enseignants (professeurs et chargés de cours intervenant dans tel programme). On peut aussi procéder par écrit. Dans ce cas, la cueillette d'information peut prendre diverses formes.

1. Un questionnaire relativement simple peut être adressé à chaque département offrant un ou plusieurs cours dans un programme; il revient alors au département de recueillir l'avis des professeurs et chargés de cours qui oeuvrent dans le programme. Cet avis

départemental ressemblerait à celui que l'on obtient lors des modifications de programmes; ce serait alors un avis plutôt global, l'avis d'un organisme plus que celui d'individus. Il reviendrait au département d'indiquer comment il a recueilli l'opinion des individus directement concernés. (Une ébauche de questionnaire apparaît en annexe).

2. La seconde approche consiste à recueillir les opinions individuelles des professeurs et chargés de cours, à l'aide d'un questionnaire plus ou moins détaillé.

Ces diverses approches, questionnaire aux individus, questionnaire au département, réunions, peuvent se combiner.

II.3 Cueillette et validation de l'information

Le module ou le comité de programme est responsable de recueillir et d'analyser les opinions des enseignants et départements.

Le bureau du doyen peut intervenir pour voir à une certaine standardisation des instruments de cueillette d'information, pour rendre possibles les comparaisons entre programmes.

II.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- intérêt à répondre à la demande d'information sur le programme (nombre de départements ou nombre d'individus acceptant de répondre);

- degré de satisfaction quant à chacune des composantes évaluées;

- nombre de convergence des mesures correctives proposées;

- comparaisons entre programmes.

II.5 Discussion et jugements d'évaluation

L'analyse et l'interprétation des données doivent d'abord tenir compte de l'implication de chaque département dans le programme et de l'importance que cette implication revêt dans le volume d'activités du programme.

Selon la nature des réponses obtenues, il peut s'avérer nécessaire de procéder à une évaluation plus poussée ou d'adopter immédiatement certaines mesures (contenu du programme, description de cours, aménagement du programme, etc.).

ANNEXE I

Ebauche de questionnaire d'évaluation de programme adressé aux département

Programme évalué:

Département:

1. Volume d'activités du département par rapport à ce programme:

   1.1 Nombre de cours et de groupes-cours offerts (exclusivement ou prioritairement) en fonction de ce programme, par session (en moyenne):

   1.2 Proportion que les chiffres précédents représentent quant au volume d'activités du département au premier cycle:

   1.3 Ce département est-il dans ce programme?

   ◯ l'intervenant principal
   ◯ un des principaux intervenants
   ◯ un intervenant secondaire

   1.4 Nombre de professeurs différents (en moyenne annuelle) impliqués de façon importante dans la réalisation du programme (orofesseurs assumant au moins une charge de cours annuelle en réponse à la "commande" du programme):

   1.5 Nombre de chargés de cours différents:

2. Comment avez-vous, en tant que département, recueilli les opinions individuelles des professeurs et chargés de cours rapportées dans le présent questionnaire?

   ◯ commentaires écrits
   ◯ assemblée, réunion
   ◯ contacts individuels
   ◯ autrement

3. Avis sur les points suivants (avis global et énoncé de mesures concrètes à prendre, s'il y a lieu).

3.1 Les étudiants du programme ont-ils la préparation suffisante pour suivre avec profit les cours dispensés par le département?

3.2 Le ou les cours de votre département contenus dans le programme sont-ils adéquats et suffisamment nombreux pour répondre aux objectifs de ce programme?

3.3 Les relations de ces cours avec les autres composantes du programme sont-elles adéquates (en termes de niveau, de séquence avec d'autres cours, de répétition possible, etc.)?

3.4 Au plan pédagogique, si des améliorations semblent indiquées, quelles seraient les mesures à prendre?

3.5 Ce programme donne-t-il une préparation adéquate aux études avancées (dans le même domaine ou les domaines connexes, à l'UQAM ou dans d'autres institutions)?

3.6 Compte tenu des rapports que les membres du département et les chargés de cours entretiennent avec le milieu extérieur, estimez-vous que le programme répond adéquatement aux besoins du milieu?

4. Avis global sur le programme

4.1 Au chapitre des conditions de réalisation du programme, y a-t-il des mesures qu'il conviendrait d'adopter à court ou à moyen terme?

4.2 En ce qui concerne la qualité de ce programme, estimez-vous que des critiques doivent être formulées et que des mesures

12. AVIS DU DIRECTEUR DU MODULE, OU DE PROGRAMME, DU CONSEIL DE MODULE, OU DU COMITE DE PROGRAMME

12.1 Nature et objet de l'indicateur

En plus d'intervenir de façon immédiate dans chacune des étapes décrites précédemment, pour recueillir, analyser l'information ou interpréter ces données, le conseil de module ou le comité de programme et principalement le directeur sont appelés à fournir leur appréciation globale du programme et à énoncer, s'il y a lieu, les mesures qu'il leur semble nécessaire de prendre à son sujet, soit en termes d'évaluation plus poussée, soit en termes de correctifs à proposer immédiatement.

Particulièrement, les responsables des programmes devraient fournir un avis sur certaines dimensions que les indicateurs retenus (vu le caractère limité de l'évaluation au temps un) n'ont pas pu traiter de façon suffisante, soit les relations du programme avec le milieu, la réponse aux besoins (en précisant la notion de "besoin"), le support départemental et institutionnel obtenu pour réaliser le programme.

12.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données sont constituées des commentaires formulés par le module ou le comité de programme sous les trois chapitres suivants:

- l'opportunité du programme
- la qualité du programme
- les conditions de réalisation du programme

Ces données constituent en fait la synthèse que le module ou le comité de programme effectue à la lumière de l'ensemble des indicateurs retenus au temps un de l'évaluation.

12.3 Cueillette et validation de l'information

Le module ou le comité de programme répond de l'information transmise.

12.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

Le module ou le comité de programme utilise tous les critères liés aux indicateurs retenus au temps un de l'évaluation.

12.5 Discussion et jugements d'évaluation

Un avis positif ou négatif est posé sur ce que révèle chacun des indicateurs. Un avis général est aussi fourni.

ANNEXE 4

DOSSIER D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

AU TEMPS UN

DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

(EXEMPLE DE FORMULAIRE)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

01. Dossier historique du programme

Les indicateurs

1. Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées

2. Situation et évolution des effectifs étudiants du programme

3. Taille et composition des cours-groupes

4. Résultats scolaires des étudiants

5. Moyennes cumulatives des étudiants

6. Nombre et proportion d'étudiants abandonnant le programme

7. Nombre et proportion de diplômés

8. Emplois occupés par les diplômés

9. Satisfaction de la clientèle étudiante

10. Personnel enseignant affecté à la réalisation du programme

11. Satisfaction des enseignants et des départements

12. Avis du directeur du module ou du programme, du conseil de module ou du comité de programme

13. Avis du bureau du doyen

INTRODUCTION

La Commission des études adoptait le 12 janvier 1982 les éléments suivants d'une politique générale d'évaluation des programmes d'études[1]:

1) Elle reconnaît que l'objectif premier de la politique d'évaluation des programmes d'études est l'amélioration des programmes offerts et que, réalisant cet objectif, l'Université du Québec à Montréal assumera sa mission d'enseignement;

2) Elle confirme les pouvoirs des modules, comités de programme d'études avancées et départements, que les règlements actuels numéros 2, 5 et 8 leur attribuent;

3) Elle reconnaît qu'en adoptant la politique, elle vise à doter toutes les instances impliquées dans la programmation d'instruments plus adéquats pour l'exercice de leur mandat;

4) Elle accepte le principe d'une évaluation périodique de tous les programmes d'études de premier, deuxième et troisième cycles, à partir d'un nombre restreint d'indicateurs vitaux, pour lesquels des instruments standardisés les plus simples possible, tels que tableaux de statistiques, enquêtes auprès des diplômés, etc., sont à la disposition de toutes les instances impliquées dans l'évaluation. Ce premier temps d'évaluation doit permettre d'identifier les programmes dont l'état est satisfaisant, ceux auxquels des correctifs doivent être apportés immédiatement, enfin ceux dont l'état est insatisfaisant et qui doivent être soumis à une évaluation plus poussée;

5) Elle choisit à titre expérimental les indicateurs suivants, pour ce premier temps d'évaluation:

   - correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées

---

(1) UQAM, Commission des études, 12 janvier 1982, résolution 82-CE-3305, 3 pages.

- résultats scolaires des étudiants
- moyennes cumulatives
- personnel enseignant affecté à la réalisation du programme
- situation et évolution des effectifs d'étudiants du programme
- nombre et proportion d'étudiants abandonnant le programme
- nombre et proportion de diplômés
- taille et composition des groupes-cours
- emplois occupés par les diplômés
- satisfaction de la clientèle étudiante
- satisfaction des enseignants et des départements
- avis du directeur de module ou de programme, du conseil de module ou du comité de programme

6) Elle accepte le principe selon lequel, dans un deuxième temps, les programmes dont l'état a été jugé insatisfaisant lors du premier temps, sont soumis à une évaluation plus poussée, pendant laquelle on ne doit normalement pas procéder à une modification de programme;

7) Elle mandate chacune des sous-commissions à la programmation pour expérimenter le premier temps d'évaluation sur un nombre restreint de programmes, avec l'accord des organismes responsables desdits programmes (conseils de modules, comités de programmes,...), en mettant au point la procédure d'évaluation, et leur demande de faire rapport de cette expérimentation dans un délai d'un an;

8) Après avoir pris connaissance des rapports des sous-commissions, la Commission des études décidera des corrections à apporter à la présente politique et établira la période du premier temps d'évaluation pour tous les programmes;

9) Elle madate également les sous-commissions à la programmation pour établir la procédure expérimentale du deuxième temps d'évaluation;

10) Elle reconnaît explicitement que cette politique sera l'objet d'évaluation de sa part après chaque étape d'application;

11) Elle demande qu'avant l'approbation définitive des critères et procédures d'évaluation, il soit procédé à une consultation auprès des familles, des modules et des comités de programmes d'études avancées.

La Commission des étudiants adoptait aussi la procédure d'évaluation qui suit:

1. Procédure au temps I

1.1 Le doyen prépare pour chacun des programmes un dossier d'évaluation. Ce dossier contient les données générales qui permettent l'utilisation des douze indicateurs principaux.

1.2 Le doyen fait parvenir les dossiers d'évaluation aux conseils de module et aux comités de programme et aux départements.

1.3 Les conseils de module et les comités de programme et les départements complètent et retournent au bureau du doyen le dossier d'évaluation.

1.4 Le doyen assemble les pièces du dossier d'évaluation et présente ses recommandations à la Sous-commission.

1.5 Le doyen fait parvenir aux conseils de module et aux comités de programme les recommandations de la Sous-commission. Il fait aussi rapport à la Commission des études. La Sous-commission établit une planification préliminaire du second temps du processus d'évaluation.

2. Procédure au temps II

2.1 Dans le cas des deux types de jugement suivants, soit un "oui avec réserve" et un "non", le comité de programme ou le conseil modulaire soumet au doyen un plan d'évaluation. Ce plan identifie:

a) les objectifs de l'évaluation;

b) les aspects du programme soumis à l'évaluation;

c) les indicateurs, les critères et les normes sur lesquels vont s'appuyer les jugements d'évaluation;

d) le type de décisions possibles à prendre au terme de l'évaluation;

e) les données nécessaires à la construction des indicateurs et à l'utilisation des critères et des normes;

f) les responsables de l'opération;

g) les étapes de l'opération;

h) l'échéancier.

2.2 Le doyen étudie les plans d'évaluation et présente ses recommandations à la Sous-commission.

2.3 Le doyen fait parvenir aux conseils de module et aux comités de programme les recommandations de la Sous-commission sur le plan soumis. La Sous-commission termine la planification du deuxième temps de l'évaluation.

2.4 Les comités de programme et les conseils de module rendent compte périodiquement de leurs travaux et soumettent s'il y a lieu un nouvel échéancier. Ils font parvenir au doyen un dossier d'évaluation qui contient selon le cas une demande de modification de programme.

2.5 Le doyen porte à l'attention de la Sous-commission le dossier.

2.6 La Sous-commission accepte le dossier et engage s'il y a lieu la procédure habituelle de modification de programme. Dans le cas contraire, le dossier est retourné au comité de programme ou au conseil modulaire et un nouveau plan d'évaluation doit être fourni. Le doyen fait rapport à la Commission des études.

3. Procédure au temps III

3.1 Le moment 5 du temps I et le moment 6 du temps II sont les occasions privilégiées de la métaévaluation. S'il y a lieu, on trouve dans les recommandations du doyen et de la Sous-commission, les jugements de

la métaévaluation.

En fait, le présent guide des évaluateurs se rapporte uniquement au temps I de la procédure d'évaluation des programmes, en permettant l'opérationnalisation de ses cinq étapes principales. Le guide contient essentiellement pour chacun des indicateurs retenus au temps I le mode d'utilisation. Le guide donne pour chaque indicateur sa nature et son objet, les matériaux et la procédure de sa construction, de sa validation et de son utilisation.

Le guide s'adresse aux directeurs de module et de département. Il sert à orienter leur travail. Le travail du directeur de module consiste essentiellement à remplir le tableau 12.1. Pour sa part, le directeur de département complète le tableau 11.1. Pour ce faire, ils procèdent aux consultations qui s'imposent. Notez qu'un indicateur s'ajoute à la liste, il s'agit de l'avis du bureau du doyen. En effet, le doyen est invité à remplir le tableau 13.1.

Pour ceux qui ont à remplir les tableaux 11.1, 12.1, 13.1, la procédure suivante est suggérée:

1. lire le tableau à remplir (le tableau se trouve dans la pochette droite du présent dossier, dans la section qui porte le nom "les données");

2. reprendre le guide et lire le mode d'utilisation des divers indicateurs (notez que les tableaux qui concernent le programme évalué, ceux dont parle le texte sont aussi situés dans la section appelée "les données");

3. Remplir le tableau en référant au mode d'utilisation des indicateurs et aux tableaux de données qui concernent le programme évalué. Notez que dans la section du tableau intitulé "avis sur les divers indicateurs retenus", l'évaluateur répond par un oui ou un non dans les colonnes situées à droite du tableau. S'il le désire, l'évaluateur peut

faire ses commentaires dans l'espace prévu à cet effet[1];

4. Retourner l'ensemble du dossier au bureau du doyen.

---

[1] Notez que le directeur de module ou de programme complète en plus le tableau 0.16 du dossier historique du programme.

01. DOSSIER HISTORIQUE DU PROGRAMME

01.1 Nature et objet

Ce dossier préliminaire à l'évaluation d'un programme a pour but de recueillir l'information, officielle ou non, qu'il importe de connaître pour situer cette évaluation et bien circonscrire son objet.

01.2 Constitution du dossier historique

Les informations à recueillir se regroupent en sept tableaux:

1) identification du programme (tableau 0.11)
   - nom du programme
   - grade et abréviation du grade
   - type de programme
   - rattachement administratif
   - unités d'enseignement responsables des cours obligatoires et facultatifs

2) naissance du programme (tableau 0.12)
   - historique de l'étude du projet de programme par la Sous-commission à son ouverture officielle

3) identification des responsables administratifs depuis l'ouverture du programme (directions du module ou du comité de programme, membres étudiants et enseignants du conseil de module ou du comité de programme) (tableau 0.13)

4) versions successives du programme (tableau 0.14)
   (objectifs, conditions d'admission, cours à suivre, remarques particulières et description des cours)

5) principales modifications du programme depuis son ouverture (modification réglementaire, instrumentale, fondamentale, administrative, etc...) (tableau 0.15)

6) relations entre les objectifs généraux du cycle d'études, les objectifs spécifiques du programme et les cours annoncés par le programme (la dernière version du programme) (tableau 0.16)

Cet examen s'effectue à l'aide d'une grille mettant en relation les trois séries de données. Il devrait permettre de constater d'abord si les objectifs du programme sont explicitement énoncés et ensuite s'ils se concrétisent, si on peut leur faire correspondre un ou plusieurs cours. Il donne aussi un indice de la cohérence du programme et de son équilibre par l'importance qu'il accorde à ses différentes composantes. Il s'agit toutefois d'un exercice qui concerne le programme tel qu'il se présente théoriquement "sur papier", en d'autres termes, du plan de programme.

A l'aide de la dernière version des objectifs spécifiques du programme, on classe les objectifs du programme selon qu'il s'agit de l'énoncé global des objectifs ou des objectifs relatifs à l'acquisition de connaissances, au développement d'aptitudes et d'habilités, à la préparation à une fonction.

A partir du texte des objectifs et de la description (objectif et contenu) des cours, on complète le tableau 0.16. Théoriquement, chaque cours correspond à la fois à un objectif général et un objectif spécifique. Il faut prévoir le cas où un cours peut correspondre à plus d'un objectif, ou à aucun pris isolément. Sur cette grille, on souligne quels sont les cours obligatoires.

A la suite de la grille, peuvent s'ajouter des précisions sur certaines prescriptions du programme, exemple, l'obligation de suivre les cours dans une seconde discipline.

7) Événements majeurs qui ont marqué la vie du programme (fusion, scissions, crises, tutelles, évaluations, mouvements de clientèle, changements d'orientation) (tableau 0.17)

01.3 Cueillette et validation de l'information

Le Bureau du doyen complète les tableaux 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 0.15, 0.17. Le directeur du module ou du comité de programme remplie le tableau 0.16 et ajoute, s'il y a lieu, ses commentaires aux

autres sections.

01.4 Discussion et jugement d'évaluation

Les observations pouvant être effectuées à partir de ce dossier historique peuvent être de divers ordres, par exemple:

- fréquence des évaluations et des modifications effectuées;
- diversité des versions successives du même programme;
- événements significatifs à retenir lors de l'interprétation d'autres données et constituant des facteurs explicatifs ou des réserves;
- présence et clarté des objectifs du programme;
- présence et clarté des descriptions de cours;
- cohérence et équilibre entre les objectifs et les cours proposés par le programme.

1. CORRESPONDANCE ENTRE LES ACTIVITES ANNONCEES PAR LE PROGRAMME OFFICIEL ET LES ACTIVITES REALISEES

1.1 Nature et objet de l'indicateur

Il s'agit ici d'apprécier l'écart ou la correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et celles réellement offertes. Cet indicateur permet de constater la réalisation concrète des objectifs du programme à travers les activités suivies par les étudiants, de déterminer quelles sont les options ou concentrations en croissance ou en déclin (indice des intérêts et de la satisfaction des étudiants); il révèle le "comportement académique" des étudiants dans leur choix de cours, notamment les cours libres. Il renseigne également sur l'organisation du programme notamment sur la provenance départementale des cours.

1.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

1.2.1 La première étape consiste à dresser la liste des activités du programme actuel (cours obligatoires du tronc commun, cours obligatoires de chaque concentration, cours facultatifs, cours non prédéterminés, etc.).

1.2.2 Deuxièmement, il faut établir la correspondance entre la version actuelle du programme et les versions antérieures (si elles ont été différentes au cours des 3 dernières années).

1.2.3 Pour chaque sigle de cours du programme actuel (ou sigle correspondant des années passées), on indique le nombre d'étudiants-cours provenant de ce programme et inscrits à ce sigle de cours. Pour les cours non identifiés nommément dans le programme, par exemple, les cours libres, leur liste suit celle des cours du programme.

1.2.4 Session par session, le tableau 1.1 distribue l'ensemble des étudiants-cours du programme entre les divers types de cours.

Il tient compte des étudiants-cours crédités par équivalence. Par contre, le tableau 1.2 exclut les étudiants-cours crédités par équivalence. Ces données peuvent être comparées aux commandes de cours effectuées par le module et aux cours effectivement mis à l'horaire.

Les tableaux portent sur les trois dernières années. Ils correspondent à la durée normale des études à temps complet dans un programme de baccalauréat.

1.3 Cueillette et validation de l'information

- le bureau du doyen établit la liste officielle des cours du programme;

- si nécessaire, le module ou le comité de programme établit les correspondances entre les versions antérieures du programme et la version actuelle;

- le bureau du doyen fournit les statistiques d'inscriptions par sigle/session/programme;

- le module ou le comité de programme complète le dossier en dressant la liste des cours qu'il a commandés et celle des cours effectivement mis à l'horaire en réponse à ses commandes.

1.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- écart entre le programme théorique et le programme réel;

- réalisme du programme;

- faisabilité du programme;

- ouverture et souplesse du programme (comparaison entre les indications théoriques et la réalité);

- niveau de concentration des étudiants du programme dans les activités;

- respect des dispositions du programme faisant jouer la "double structure";

- existence de "sous-programmes" officieux;

- absence de certaines activités.

1.5 Discussion et jugements d'évaluation

L'analyse et la critique des données peuvent conduire immédiatement à certaines modifications du programme: changement du statut et du rôle de certains cours dans le programme (obligatoires ou facultatifs), suppression d'options, création de cheminements.

Elles fournissent des indications sur le degré de satisfaction quant à certaines activités, voire sur leur pertinence, et peuvent ainsi conduire à une remise en question plus poussée de ces activités (par une évaluation plus approfondie).

En comparant les données réunies sous cet indicateur à celles de l'indicateur précédent, on peut se rendre compte de la réalisation ou non-réalisation de certains objectifs; selon l'importance de l'écart observé, on peut le corriger immédiatement ou évaluer cette situation plus en profondeur.

La provenance réelle des cours (de différents départements) peut correspondre plus ou moins aux indications que contient le programme à ce sujet. Selon les objectifs du programme et les conditions dans lesquelles il se réalise, l'observation de la place des diverses disciplines (vue à travers les inscriptions aux cours) peut mener à des corrections dans le programme lui-même ou à un examen du rôle que jouent les départements dans la réalisation du programme.

Le choix des cours libres par les étudiants peut être analysé jusqu'à un certain point, à travers ces données.

Dans l'interprétation des données, le module ou le comité de programme peut être amené à mettre en lumière les problèmes rencontrés dans l'organisation du programme au chapitre des commandes de cours et des horaires, ce qui conditionne largement le choix de cours des étudiants.

2. SITUATION ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ETUDIANTS DU PROGRAMME

2.1 Nature et objet de l'indicateur

Les effectifs d'étudiants et leur évolution comptent parmi les données de base, les premières à examiner lors d'une évaluation de programme. D'abord, l'on établit la population (en étudiants et étudiants-cours) de chaque programme au cours des années précédentes, en déterminant plus particulièrement la dimension des cohortes de nouveaux inscrits. Puis, l'on cherche à définir le sens que revêt l'évolution de cette population. L'on tentera également d'établir si les tendances observées ont des chances de se maintenir au cours des prochaines années, en identifiant les facteurs sur lesquels s'appuient ces prévisions.

2.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Le tableau 2.1 donne le nombre d'étudiants et d'étudiants-cours, par session, répartis selon qu'ils sont inscrits ou ré-inscrits. Ces données doivent porter sur cinq années au moins, sinon depuis la création du programme.

Deuxièmement, les graphes 2.1, 2.2 et 2.3 servent à illustrer la tendance générale des inscriptions au programme. Il sont faits à partir des effectifs de l'automne.

Dans le cas d'un programme contingenté, où le nombre de nouveaux inscrits ne varie pratiquement pas, il y a lieu de fournir, en plus, le nombre de candidatures admissibles reçues pour le programme.

A la suite des graphes illustrant l'évolution des effectifs, l'on indique quelle est l'évolution prévue des effectifs et les données sur lesquelles s'appuie cette prévision.

2.3 Cueillette des données et validation de l'information

A partir des statistiques officielles ou des statistiques les plus récemment mises à jour, le bureau du doyen fournit les données

permettant de compléter le tableau 2.1 et de réaliser les graphes 2.1, 2.2 et 2.3.

Le bureau du registraire et le module ou le comité de programme font état des prévisions d'effectifs, dans le prolongement des tendances observées, et des données à l'appui.

2.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- l'écart ou le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits et la taille moyenne d'un cours-groupe de ce programme;

- le sens positif ou négatif de l'évolution des effectifs;

- l'écart entre la courbe d'évolution des effectifs du programme, celle des effectifs des programmes comparables (ceux de la famille), celle des effectifs globaux de l'institution.

2.5 Discussion et jugements d'évaluation

L'analyse et l'interprétation des données touchant les effectifs d'étudiants et leur évolution concernent à la fois l'opportunité du programme et ses conditions de réalisation.

Le déclin prononcé des effectifs peut exiger une nouvelle étude d'opportunité du programme. Une hausse marquée peut être l'indice de besoins non comblés et conduire à la scission d'un programme, la création de nouvelles options ou la mise en place de nouveaux programmes. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux programmes contingentés, où c'est le nombre de demandes d'admission qui crée une pression plus ou moins considérable et peut amener, par exemple, des modifications dans le contingent.

La faiblesse des effectifs, notamment lorsque la taille d'une cohorte est inférieure à la taille normale d'un cours-groupe, rend difficile la réalisation du programme et peut, dans le cas limite, en

remettre l'existence en cause. Ces données doivent cependant s'interpréter selon la situation du programme par rapport aux autres programmes, selon qu'un programme partage ou non ses cours avec d'autres. Un compromis peut être fait entre la viabilité d'un programme et sa spécificité, mais jusqu'à un certain point.

L'établissement de prévisions et l'identification des données sur lesquelles il s'appuie sont l'occasion d'indiquer quelles sont les mesures à prendre pour que de telles prévisions puissent effectivement se réaliser, surtout là où la viabilité du programme est problématique.

3. TAILLE ET COMPOSITION DES COURS-GROUPES

3.1 Nature et objet de l'indicateur

Les indications relatives à la taille et à la composition des groupes dont font partie les étudiants d'un programme renseignent sur les conditions de réalisation du programme (ses coûts) ainsi que sur ses qualités, principalement d'ordre pédagogique.

Ces indications permettent de connaître la dimension des cours-groupes en fonction de la provenance départementale des cours et selon leur niveau et leur rôle dans le programme. Elles renseignent également sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des groupes (en fonction des programmes de provenance des étudiants).

3.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Le tableau 3.1 distribue les étudiants entre les cours-groupes et regroupe les cours-groupes par unité d'enseignement de provenance. Le tableau 3.2 regroupe les cours-groupes selon le type de cours (obligatoires ou facultatifs) et selon que les cours-groupes réunissent ou pas une majorité d'étudiants du programme soumis à l'évaluation. Les deux tableaux portent sur trois années académiques.

3.3 Cueillette et validation de l information

Le bureau du doyen fournit les tableaux 3.1 et 3.2.

3.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- nombre de cours offerts en exclusivité (ou en très forte majorité) aux étudiants du programme;

- nombre de cours partagés avec des étudiants d'autres programmes;

- distribution des cours-groupes selon leur taille;

- régularité de la distributon de la taille des cours-groupes selon la provenance départementale des cours;

- régularité de la distributon de la taille des cours-groupes selon le rôle des cours dans le programme;

- comparaison avec d'autres programmes.

3.5 Discussion et jugements d'évaluation

Ces données réfèrent d'abord aux conditions de réalisation du programme et à ses coûts. Le nombre de cours exclusifs et ayant de faibles effectifs peut entraîner l'adoption de mesures ayant un effet sur les coûts: accroître le recrutement, partager des cours avec d'autres programmes, reviser certaines aproches pédagogiques. Cela peut impliquer une analyse financière plus poussée. La taille des groupes est l'un des premiers facteurs, peu-être le plus fondamental, permettant d'établir le coût réel d'un proramme et son coût relatif (par rapport à d'autres programmes).

Les contraintes physiques touchant la taille des groupes sont à considérer dans l'interprétation de ces données (le module ou le comité de programme devrait indiquer exactement quels sont les cas où de telles contraintes existent).

Ces données indiquent également comment un département "distribue" sa moyenne-cible en fonction des programmes et, en contrepartie, permet une certaine appréciatin de la qualité des services qu'un programme reçoit d'un département

Le nombre de groupes exclusifs est une indication des contacts qui se réalisent entre étudiants de différents programmes, à travers les cours-groupes.

Le fait, pour un étuiant, d'être continuellement placé dans des groupes hétérogènes et au dimensions élevées a-t-il un impact sur la qualité du programme qu'il suit? Les données fournies par les

4. RESULTATS SCOLAIRES DES ETUDIANTS

4.1 Nature et objet de l'indicateur

Les résultats scolaires mesurent la performance des étudiants dans les différents cours du programme. Il s'agit en fait d'analyser la distribution des notes obtenues dans les cours. Les notes considérées sont celles qui ont une signification d'ordre académique, A, B, C, D, E, S ou qui pour d'autres raisons, méritent d'être analysées, comme le K (équivalences) ou le X (abandons autorisés). L'analyse des notes se fait aussi en fonction du rôle des divers cours dans le programme (cours obligatoires, facultatifs), de la provenance départementale des cours. Elle constitue également l'occasion d'examiner les pratiques de notation.

4.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données sont compilées dans le tableau 4.1 selon la grille établie au tableau 1.1 (soit la liste des cours effectivement suivis par les étudiants du programme). Pour chacun de ces cours, l'on indique le nombre d'étudiants-cours ayant obtenu respectivement les notes A, B, C, D, E, S, K, X. Cette distribution porte sur 3 années.

Des sous-totaux, par catégorie de cours (cours obligatoires, facultatifs, cours de tel niveau, cours de tel département, etc.), sont calculés. Ces données sont tirées du fichier étudiant du registraire. Notez que le tableau 4.1 regroupe les cours par type de cours (obligatoires, facultatifs) tandis que le tableau 4.2 regroupe les cours par unité d'enseignement de provenance.

4.3 Cueuillette et validation de l'information

Le bureau du doyen fournit, pour chacun des cours et chacune des années étudiées, la distribution des notes obtenues par les étudiants dans un programme.

4.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- caractère régulier ou normal (au sens statistique) de la distribution des notes;

- régularité de la distribution selon des divers sous-ensembles de cours;

- le taux d'échecs; la répartition des échecs;

- le taux d'abandons; la répartition des abandons.

4.5 Discussion et jugements d'évaluation

Ces données permettent d'observer la "performance" des étudiants dans le programme, à travers les résultats académiques et de situer les points forts et les points faibles (nombre de A, nombre d'échecs). Cette analyse tient compte de la place qu'occupent les cours dans le programme (cours obligatoires, facultatifs). Selon les observations effectuées, il peut apparaître nécessaire d'analyser plus à fond la pertinence de certains cours, la satisfaction des étudiants; il peut être utile de considérer le regroupement ou la division de certains cours. Un nombre élevé d'échecs ou de notes faibles peut exiger une évaluation des séquences d'activités (cours préalables) ou des méthodes pédagogiques et des pratiques d'encadrement.

Il est intéressant d'observer comment les étudiants sont notés par rapport aux cours des différents départements. Cela peut conduire à une analyse plus poussée de la pertinence de certains cours ou de l'intérêt qu'ils suscitent dans le programme et, en dernière instance, du rôle que joue chaque département dans le programme (façon dont se situe telle discipline dans le programme; ressources humaines spécifiques affectées au programme).

Ces données permettent, indirectement, de questionner le mode de notation utilisé effectivement dans le programme, la rigueur de la notation.

Enfin, certaines pratiques peuvent être examinées, telles l'attribution d'équivalences, le nombre d'abandons autorisés, avec leurs répercussions possibles sur l'organisation du programme et les coûts engendrés.

5. MOYENNES CUMULATIVES

5.1 Nature et objet de l'indicateur

La distribution des moyennes cumulatives des étudiants d'un programme constitue un indicateur global de la performance des étudiants, moins détaillée que la distribution des notes obtenues. Cela permet de comparer différents programmes entre eux, quant à leur degré de difficulté ou à la rigueur de la notation. Cela permet également d'observer les variations, selon le niveau atteint dans le programme, de la performance globale des étudiants.

5.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données servant à constituer le tableau 5.1 constituent une lecture, à tel moment précis, de la situation des étudiants inscrits à tel programme. Le tableau indique quel est le nombre d'étudiants dont la moyenne cumulative se situe entre telle et telle valeur, et ce, en fonction du nombre de cours déjà suivis dans le programme. Le tableau 5.2 donne la situation des étudiants possédant un diplôme d'études collégiales, le tableau 5.3 celle des étudiants inscrits avec le statut d'adulte.

5.3 Cueillette et validation de l'information

A partir du dossier étudiant informatisé, le bureau du doyen fournit la distribution des moyennes cumulatives et effectue le calcul de la moyenne pondérée.

5.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- la régularité de la distribution; la normalité statistique (régularité horizontale et verticale);

- nombre de cas sujets à la sanction graduée;

- comparaison entre les détenteurs de DEC et ceux inscrits avec le statut d'adulte.

5.5 Discussion et jugements d'évaluation

Selon les observations effectuées, plusieurs mesures peuvent être envisagées. Une performance plus faible en début de programme peut amener à revoir les pratiques d'encadrement.

Un réaménagement de la structure du programme ou de la séquence des activités peut être une possibilité à examiner.

On peut ainsi, à l'aide de cet indicateur, être amené à examiner les conditions d'admission à ce programme, certains règlements pédagogiques (ayant trait à la sanction graduée, par exemple), les conditions posées pour accéder aux études avancées.

6. NOMBRE ET PROPORTION D'ETUDIANTS ABANDONNANT LE PROGRAMME

6.1 Nature et objet de l'indicateur

Les données dont traite cette section concernent le phénomène des abandons. Sont considérés comme ayant abandonné, les étudiants qui, admis à un programme, y ont suivi au moins un cours et qui, sans avoir complété ce programme, ne s'y sont pas ré-inscrits au cours des 24 derniers mois. L'abandon est défini par rapport à un programme donné; le changement de programme constitue donc un abandon, même si on peut le considérer d'un type particulier.

Il est intéressant de connaître quelle est la proportion d'une cohorte d'étudiants qui abandonne le programme. Il est également intéressant de savoir à quel moment se situe l'abandon (nombre de cours suivis dans le programme avant l'abandon).

6.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données du tableau 6.1 sont présentées par rapport à chaque cohorte de nouveaux inscrits. Pour chaque cohorte, l'on distribue les abandons selon le nombre de crédits accumulés dans le programme au moment de l'abandon. Ces données sont accumulées sur 5 ans.

6.3 Cueillette et validation de l'information

Le fichier informatisé des étudiants contient les données relatives aux abandons (ainsi qu'aux diplômés et aux actifs). Le bureau du doyen fournit ces données.

6.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- proportion d'abandons par rapport à la cohorte des admis;

- proportion (normalement décroissante) du nombre d'abandons par rapport au nombre de cours suivis;

- écart entre le nombre de ré-inscrits après 5 cours et la taille d'un cours-groupe;

- régularité de la distribution des abandons;

- situation par rapport à d'autres programmes.

6.5 Discussion et jugements d'évaluation

Selon l'importance du phénomène des abandons dans un programme ou les particularités qu'il présente, on peut estimer nécessaire de faire enquête sur les motifs d'abandon (par questionnaire, entrevue, étude de la notation, etc.).

Certains facteurs doivent être pris en considération, notamment le cas des programmes constituant des voies d'accès à d'autres programmes (contingentés). L'information disponible sur le programme avant l'admission, les conditions d'admission peuvent avoir un impact sur les abandons, de même que l'aménagement des cours lors des premières sessions passées dans le programme. La clarté des objectifs du programme peut être mise en question.

L'impact du nombre d'abandons sur l'organisation du programme est parfois non négligeable. Il faut être en mesure d'apprécier l'effet des abandons sur les commandes de cours et la dimension des groupes.

La durée et le type de programme (baccalauréat ou certificat) peuvent également être pris en considération lorsqu'on observe le phénomène des abandons.

7. NOMBRE ET PROPORTION DE DIPLOMES

7.1 Nature et objet de l'indicateur

Le nombre de diplômés produits par un programme, par rapport au nombre d'étudiants admis et inscrits, constitue la première mesure de la "productivité" d'un programme et la première vérification de l'atteinte de ses objectifs.

Cette donnée sert aussi à mesurer l'efficacité d'un programme, lorsqu'on la compare à d'autres données: le nombre de cours réellement suivis pour obtenir le diplôme, le temps passé dans le programme, les ressources injectées dans le programme.

7.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Pour chaque cohorte de nouveaux inscrits, l'on établit le nombre de diplômés, en les distribuant en fonction du nombre de sessions passées dans le programme (distance entre la session d'entrée et la session finale, indépendamment des sessions sans inscription). Ces données sont établies pour au moins 5 ans (pour tenir compte du temps partiel).

Les données contenues dans le tableau 7.1 et celles fournies dans la section précédente consacrée aux abandons, permettent de décrire le comportement de chaque cohorte depuis son entrée dans le programme:

- abandons qui se sont produits à diverses étapes;
- diplômés à chaque session;
- étudiants encore actifs dans le programme.

7.3 Ceuillette et validation de l'information

Le bureau du doyen, à partir du dossier étudiant, fournit la distribution des diplômés, par cohorte.

7.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- proportion des diplômés par rapport aux inscrits et par rapport aux abandons;

- comparaison avec d'autres programmes;

- comparaison de la durée moyenne de présence dans le programme pour obtenir le diplôme, avec celle des autres programmes.

7.5 Discussion et jugements d'évaluation

Les commentaires touchant les diplômés rejoignent ceux tou
chant les abandons.

Un faible taux de diplômés, là où les besoins seraient pa
ailleurs considérés comme importants et non comblés, remettrait en
question le contenu du programme et sa capacité de rétention des e
tifs, de même que sa durée.

Le temps requis pour réaliser un programme a des implicat
sur l'encadrement des étudiants et sur l'organisation du programm

8. EMPLOIS OCCUPES PAR LES DIPLOMES

8.1 Nature et objet de l'indicateur

Les informations sont tirées de la relance des diplômés effectuée par le Bureau de la recherche institutionnelle. Elles consistent à déterminer quels sont les emplois occupés après l'obtention du diplôme (nature et niveau de l'emploi) ainsi que la proportion de diplômés occupant ces emplois. Les relations établies par les diplômés entre le programme et l'emploi occupé sont traitées par l'indicateur 9.

8.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données permettant l'utilisation de l'indicateur sont contenues dans la section 6 du rapport Relance UQAM 1979-80, statistiques par programme produit au Bureau de la recherche institutionnelle. Cette section donne en 24 tableaux la situation de l'emploi des diplômés du programme (voir ci-joint les tableaux 34 à 58 tirés de la section 6).

8.3 Cueillette des données et validation de l'information

Le bureau du doyen transmet au module ou au comité de programme les tableaux 34 à 58 tirés de la section 6 du rapport Relance UQAM, 1979-80.

8.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- conformité de la typologie des emplois occupés avec les objectifs du programme;

- proportion de diplômés occupant des emplois reliés aux objectifs du programme;

- comparaison avec les programmes de la même famille ou avec d'autres programmes d'autres institutions (compte tenu des données fournies par la Relance).

8.5 Discussions et jugements d'évaluation

L'interprétation des données relatives aux emplois doit tenir compte de plusieurs facteurs, à commencer par la situation du marché du travail dans tel domaine, des objectifs du programme (formation de type général ou à caractère spécialisé), des modifications apportées aux objectifs et au contenu du programme. Un grand écart entre la nature des emplois occupés et les objectifs du programme peut impliquer une reconsidération ou un élargissement des objectifs du programme. La demande pour entrer dans un programme a-t-elle un rapport avec la situation du marché de l'emploi dans ce domaine? Des mesures peuvent s'imposer quant à l'information à donner aux candidats.

9. SATISFACTION DE LA CLIENTELE ETUDIANTE

9.1 Nature et objet de l'indicateur

Cette section traite de la satisfaction de la clientèle étudiante (clientèle actuelle et passée) par rapport à un certain nombre de dimensions du programme sur lesquelles les autres indicateurs de l'évaluation sommaire ne fournissent guère d'information. Les dimensions traitées ici sont:

- l'adéquation du programme aux attentes et aux besoins des étudiants;

- la pertinence du contenu du programme (cours obligatoires, facultatifs);

- les pratiques pédagogiques (enseignement; encadrement reçu des professeurs);

- accès aux ressources physiques;

- relation entre le programme et l'emploi occupé après les études.

Ces informations sont recueillies auprès des étudiants présentement inscrits au programme et de ceux qui en sont diplômés (et qui ont été rejoints par la relance). Ces informations sont de deux types: les unes ont un caractère général et constituent une appréciation globale de la dimension examinée; les autres sont plus spécifiques et permettent d'apporter certains correctifs au programme ou d'examiner plus en détail tel ou tel aspect.

9.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Les données provenant des diplômés sont tirées de la Relance UQAM, 1979-80, statistiques par programme, plus précisément les tableaux 67 à 70 tirés de la section 8 du rapport de relance (voir tableaux ci-joints).

Les données touchant la satisfaction des étudiants actuels peuvent être obtenues de diverses façons:

1. Un questionnaire pourrait être mis au point et administré périodiquement aux étudiants du programme;

2. Une analyse des évaluations d'enseignement effectuées sous la responsabilité du module ou du comité de programme pourrait fournir une partie des informations requises quant à la satisfaction;

3. A travers la représentation des étudiants au sein du conseil de module ou comité de programme, l'information requise peut être rendue disponible. Le module devrait alors décrire sa façon de procéder pour connaître et traduire le degré de satisfaction des étudiants quant aux dimensions évaluées. Cela pourrait impliquer la préparation d'un bref questionnaire auquel le module doit répondre.

9.3 Cueillette des données et validation de l'information

Pour la partie touchant la relance: le bureau du doyen fournit au module les tableaux de la section 8 de la relance auprès des diplômés.

En ce qui concerne les étudiants actuels, le questionnaire pourrait être mis au point conjointement par le module et le bureau du doyen. Le module ou le comité de programme doit obligatoirement y être impliqué.

Si on procède selon les modes 2 ou 3, c'est le module ou le comité de programme qui assume principalement la responsabilité de fournir les données requises au temps un de l'évaluation.

9.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- le nombre de répondants ou de personnes ayant formulé leur avis;

- le degré de satisfaction exprimé par rapport à chacune des dimensions;

- le caractère général ou spécifique des avis reçus;

- la capacité de traduire ces avis en correctifs;

9.5 Discussion et jugements d'évaluation

Les données recueillies et leur analyse peuvent conduire immédiatement à certaines corrections spécifiques ou encore à une évaluation approfondie de telle ou telle dimension (ou une nouvelle analyse de besoins). Ces données peuvent alimenter l'information donnée aux candidats à ce programme. Cette portion de l'évaluation peut amener à un examen des pratiques pédagogiques des départements impliqués dans la réalisation du programme.

10. PERSONNEL ENSEIGNANT AFFECTE A LA REALISATION DU PROGRAMME

10.1 Nature et objet de l'indicateur

La qualité d'un programme est mesurable par la qualité du personnel enseignant qui réalise ce programme. A défaut de réaliser ici une telle mesure de la qualité du personnel enseignant, on peut à tout le moins observer l'une des dimensions de l'affectation du personnel aux programmes, soit le statut de professeur ou de chargé de cours. Sans présumer de la qualité même des personnes, on peut croire que l'implication des professeurs réguliers dans un programme est quantitativement plus grande que celle des chargés de cours (encadrement, vie modulaire), compte tenu du statut des uns et des autres.

L'affectation des professeurs et chargés de cours est considérée ici en fonction de la provenance départementale des cours et selon le statut des cours dans le programme. Il y a intérêt à comparer les données contenues dans cette section, à propos d'un programme, à celles qui sont disponibles pour l'ensemble des programmes.

10.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

L'utilisation de cet indicateur demande la construction des tableaux 10.1 et 10.2. Le tableau 10.1 distribue les étudiants entre les cours-groupes du programme pour les trois dernières années académiques. Il procède à un regroupement par unité d'enseignement et par type d'enseignement. Le tableau 10.2 donne une vue d'ensemble pour les trois années retenues. Il regroupe les données selon le type de cours-groupes suivis, le type d'enseignant et l'importance de la participation des étudiants du programme au cours-groupe.

10.3 Cueillette et validation de l'information

Le bureau du doyen indique, pour chaque sigle de cours, le nombre de groupes assumés par des professeurs réguliers et des chargés de cours (fichier du personnel enseignant de la gestion des ressources).

10.4 Critères liés à l'indicateur

- proportion globale de professeurs réguliers et de chargés de cours;

- distribution des deux types de personnel selon le statut des cours dans le programme (cours de base, cours spécialisés, etc.);

- distribution des deux types de personnel selon la provenance départementale des cours.

10.5 Discussion et jugements d'évaluation

Ces données permettent d'examiner l'implication des départements dans le programme. S'il y a lieu, des avis plus substantiels peuvent être nécessaires, de la part des départements, en ce qui concerne la qualité des enseignements offerts, l'encadrement.

En analysant ces données, il peut apparaître nécessaire d'examiner plus en profondeur le taux de satisfaction des étudiants, possiblement à travers les évaluations effectuées par le module à chaque session.

Le rendement des étudiants dans les premiers cours du programme et le taux d'abandon peuvent être mis en relation avec l'affectation des professeurs réguliers et chargés de cours dans les différents cours du programme, selon le statut qu'y occupent ces cours; les mêmes observations peuvent être effectuées pour diverses composantes du programme.

11. SATISFACTION DES ENSEIGNANTS ET DES DEPARTEMENTS

11.1 Nature et objet de l'indicateur

Sans être l'instance administrativement responsable du programme, le département et les professeurs ainsi que les chargés de cours ont une responsabilité certaine quant à la qualité du programme et à ses conditions de réalisation. L'opinion du département et celle des enseignants qui travaillent dans un programme sont de nature à fournir un éclairage unique sur ce programme. Certains aspects profitent davantage de cet éclairage: la préparation des étudiants à suivre les cours du programme, la relation entre tel cours et les autres composantes du programme, la préparation aux études avancées, les rapports pédagogiques. Le corps professoral peut donner un point de vue intéressant sur les rapports que le programme a ou devrait avoir avec le milieu; il peut enfin fournir un avis global sur le programme.

L'avis du personnel enseignant sur l'une ou l'autre de ces dimensions peut être à caractère général ou encore permettre d'identifier des mesures concrètes pouvant être adoptées en vue d'une amélioration du programme.

11.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Le directeur de département complète le tableau 11.1. Pour ce faire, il consulte les membres de son département (professeurs réguliers et chargés de cours). Cette consultation peut prendre plusieurs formes: soit commentaires écrits, assemblée, réunion, contacts individuels, etc...

11.3 Cueillette et validation de l'information

Le directeur du département est responsable de la cueillette et de l'analyse des opinions de ses membres.

11.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- intérêt à répondre à la demande d'évaluation sur le programme (nombre de départements ou nombre d'individus acceptant de répondre);

- degré de satisfaction quant à chacune des composantes évaluées;

- convergence des mesures correctives proposées avec le module ou le comité de programme, les avis des autres départements et l'avis du bureau du doyen;

- comparaisons entre programme.

11.5 Discussion et jugements d'évaluation

L'analyse et l'interprétation des données doivent d'abord tenir compte de l'implication de chaque département dans le programme et de l'importance que cette implication revêt dans le volume d'activités du programme.

Selon la nature des réponses obtenues, il peut s'avérer nécessaire de procéder à une évaluation plus poussée ou d'adopter immédiatement certaines mesures (contenu du programme, description de cours, aménagement du programme, etc.).

12. AVIS DU DIRECTEUR DU MODULE OU DE PROGRAMME, DU CONSEIL DE MODULE OU DU COMITE DE PROGRAMME

12.1 Nature et objet de l'indicateur

En plus d'intervenir de façon immédiate dans chacune des étapes décrites précédemment, pour recueillir, analyser l'information ou interpréter ces données, le conseil de module ou le comité de programme et principalement le directeur sont appelés à fournir leur appréciation globale du programme et à énoncer, s'il y a lieu, les mesures qu'il leur semble nécessaire de prendre à son sujet, soit en termes d'évaluation plus poussée, soit en termes de correctifs à proposer immédiatement.

Particulièrement, les responsables des programmes devraient fournir un avis sur certaines dimensions que les indicateurs retenus (vu le caractère limité de l'évaluation au temps un) n'ont pas pu traiter de façon suffisante, soit les relations du programme avec le milieu, la réponse aux besoins (en précisant la notion de "besoin"), le support départemental et institutionnel obtenu pour réaliser le programme.

12.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Comme pour les départements, les données sont constituées des commentaires formulés par le module ou le comité de programme sous les trois chapitres suivants:

- l'opportunité du programme;
- la qualité du programme;
- les conditions de réalisation du programme.

Ces données constituent en fait la synthèse que le module ou le comité de programme effectue à la lumière de l'ensemble des indicateurs retenus au temps un de l'évaluation. Le directeur de module ou de comité de programme complète le tableau 12.1.

12.3 Cueillette et validation de l'information

Le module ou le comité de programme répond de l'information transmise.

12.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- intérêt à répondre à la demande d'évaluation du programme;

- degré de satisfaction quant à chacune des composantes évaluées;

- convergence des mesures correctives proposées avec les départements et le bureau du doyen.

12.5 Discussion et jugements d'évaluation

Un avis positif ou négatif est posé sur ce que révèle chacun des indicateurs. Un avis général est aussi fourni.

13. AVIS DU BUREAU DU DOYEN

13.1 Nature et objet de l'indicateur

Comme les départements, le module ou le comité de programme, le bureau du doyen dépose aussi un avis sur les indicateurs retenus, les mesures correctives à prendre, s'il y a lieu, et sur l'ensemble du programme.

13.2 Construction de l'indicateur, données et instrumentation

Le doyen complète le tableau 13.1.

13.3 Cueillette et validation de l'information

Le doyen répond de l'information transmise.

13.4 Critères d'évaluation liés à l'indicateur

- degré de satisfaction quant à chacune des composantes évaluées;

- convergence des mesures correctives proposées avec les départements, le module ou le comité de programme.

13.5 Discussion et jugements d'évaluation

Un avis positif ou négatif est posé sur ce que révèle chaque indicateur. Un avis général est aussi fourni.

LES DONNÉES

(TABLEAUX 0.1 A 13.1)

0.1 DOSSIER HISTORIQUE DU PROGRAMME

TABLEAU 0.11 : Identification du programme

Nom du programme:

Grade et abréviation du grade:

Type de programme:

de formation initiale:

de perfectionnement:

de recherche:

de caractère professionnel:

d'approfondissement des connaissances:

de création:

Rattachement administratif:

Unités d'enseignement responsables des cours obligatoires et facultatifs (état actuel):

TABLEAU 0.12 : Naissance du programme

	DATE	Numéro de la résolution
Etudié et approuvé par la Sous-commission:		
Etudié et approuvé par la Commission des études:		
Etudié et approuvé par le Comité conjoint des programmes du conseil des universités:		
Ouverture autorisée par le Conseil d'administration de l'UQAM:		
Date d'ouverture du programme:		

TABLEAU 0.13 : Identification des responsables administratifs depuis l'ouverture du programme

Noms des responsables administratifs (directeurs du module ou du comité de programme, participation professorale et étudiante au conseil de module ou au comité de programme)	fonction occupée	Durée du mandat	
		date d'arrivée	date de départ

TABLEAU 0.14 : Versions successives du programme

Annexez et datez les versions successives du programme comprenant ce qu'on trouve dans l'annuaire de l'Université soit:

1. Les objectifs
2. Les conditions d'admission
3. Les cours à suivre
4. Les remarques particulières
5. La description des cours

TABLEAU 0.15 : Principales modifications du programme depuis son ouverture

Nature de la modification (instrumentale, règlementaire, fondamentale, administrative...etc.)	instance	numéro de la résolution	date

TABLEAU 0.16 : Relations entre les objectifs généraux du cycle d'études, les objectifs spécifiques du programme et les cours annoncés par le programme (utilisez la dernière version du programme)(1)

Objectifs spécifiques du programme	OBJECTIFS GENERAUX DU CYCLE D'ETUDE (s'il y a lieu)						
	autonomie	communication	esprit critique	créativité	adaptabilité	service à la collectivité	autre
Enoncé global (s'il y a lieu)							
Acquisition de connaissances (s'il y a lieu)							
Développement d'aptitudes et d'habilités (s'il y a lieu)							
Préparation à une fonction (s'il y a lieu)							

Prescriptions particulières au programme:

(1) Inscrire sur la grille les cours correspondant aux divers objectifs. Soulignez les cours obligatoires.

TABLEAU 0.17 : Evénements majeurs qui ont marqué la vie du programme

Nature de l'événement marquant (fusions, scissions, évaluations, mouvements de clientèle, changements d'orientation, crises, tutelles, etc...)	DATE

TABLEAU 1.1 : Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées, distribution des étudiants entre les cours-groupes, 1979-82 (crédités par équivalences inclus)

Programme actuel	Versions antér. du même cours	SESSIONS									TOTAL
		792	793	801	802	803	811	812	813	821	
Tronc commun											
cours-groupe 1											
cours-groupe 2											
cours-groupe 3											
TOTAL											
Concentration1 (cours oblig.)											
cours-groupe 4											
cours-groupe 5											
TOTAL											
(cours facul.)											
cours-groupe 6											
cours-groupe 7											
TOTAL											
Concentration2 (cours oblig.)											
cours-groupe 8											
TOTAL											
(cours facul.)											
cours-groupe 9											
TOTAL											
	TOTAL										

TABLEAU 1.2 : Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées, distribution des étudiants entre les cours-groupes, 1979-82 (crédités par équivalence exclus)

Programme actuel	Versions antér. du même cours	SESSIONS 792	793	801	802	803	811	812	813	821	TOTAL
Tronc commun											
cours-groupe 1											
cours-groupe 2											
cours-groupe 3											
TOTAL											
Concentration1 (cours oblig.)											
cours-groupe 4											
cours-groupe 5											
TOTAL											
(cours facul.)											
cours-groupe 6											
cours-groupe 7											
TOTAL											
Concentration2 (cours oblig.)											
cours-groupe 8											
TOTAL											
(cours facul.)											
cours-groupe 9											
TOTAL											
	TOTAL										

TABLEAU 2.1 : Evolution des effectifs étudiants, 1977 à 1982

	1977-78			1978-79			1979-80			1980-81			1981-82		
	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H
Inscrits															
étudiants															
étudiants-cours															
Réinscrits															
étudiants															
étudiants-cours															
TOTAL															
étudiants															
étudiants-cours															

GRAPHE 2.1 : Evolution du nombre d'inscriptions, sessions d'automne, 1977-1981

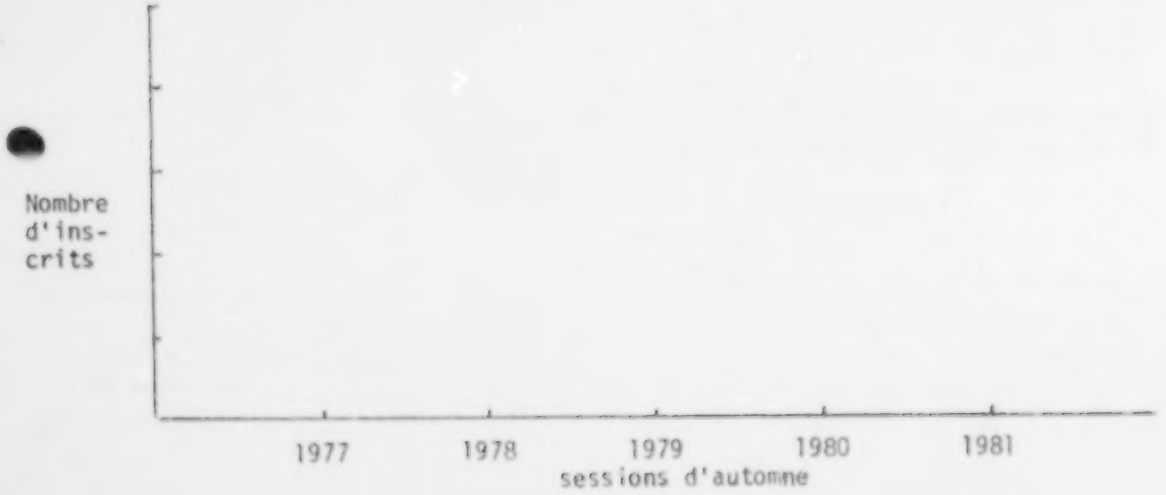

GRAPHE 2.2 : Evolution du nombre de réinscriptions, sessions d'automne, 1977-1981

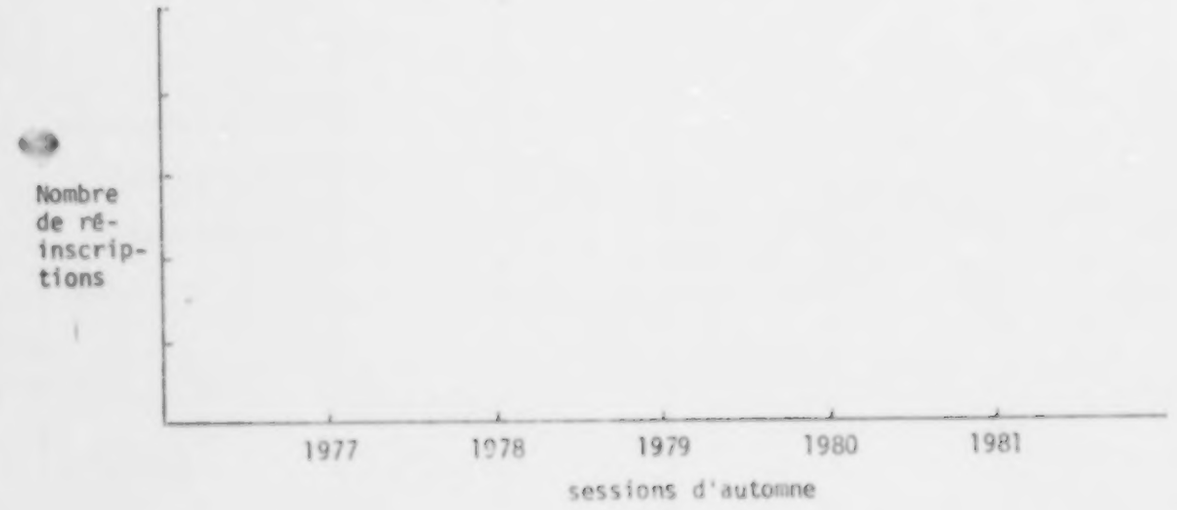

GRAPHE 2.3 : Evolution du nombre total des effectifs, sessions d'automne, 1977-1981

TABLEAU 3.1 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement des cours-groupes par unité d'enseignement de provenance, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalence exclus)

Cours-groupes du programme	1979-80		1980-81		1981-82	
	Grand Total	Total Programme	Grand Total	Total Programme	Grand Total	Total programme
Département A						
cours-groupe 1						
cours-groupe 2						
TOTAL						
Département B						
cours-groupe 3						
cours-groupe 4						
TOTAL						
TOTAL						

TABLEAU 3.2 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement par type de cours, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalence exclus)

Cours-groupes du programme	Cours-groupes dont 50% et plus des étudiants appartiennent au programme		Cours-groupes dont moins de 50% des étudiants appartiennent au programme	
	Grand total	Total programme	Grand total	Total programme
Tronc commun				
cours-groupe 1				
cours-groupe 2				
cours-groupe 3				
TOTAL				
Concentration 1 (cours obligatoires)				
cours-groupe 4				
cours-groupe 5				
TOTAL				
(cours facultatifs)				
cours-groupe 6				
cours-groupe 7				
TOTAL				
Concentration 2 (cours obligatoires)				
cours-groupe 8				
TOTAL				
(cours facultatifs)				
cours-groupe 9				
TOTAL				
TOTAL				

TABLEAU 4.1 : Distribution des notes obtenues par les étudiants du programme, 1979-82 (regroupement des cours par type de cours-groupes

Programme actuel	Versions ant. du même cours	1979-80									1980-81									1981-82									TOTAL								
		A	B	C	D	E	F	S	K	X	A	B	C	D	E	F	S	K	X	A	B	C	D	E	F	S	K	X	A	B	C	D	E	F	S	X	K
Tronc commun																																				
cours-groupe 1																																				
cours-groupe 2																																				
cours-groupe 3																																				
TOTAL																																				
Concentration 1 (cours obligatoires)																																				
cours-groupe 4																																				
cours-groupe 5																																				
TOTAL																																				
(cours facultatifs)																																				
cours-groupe 6																																				
cours-groupe 7																																				
TOTAL																																				
Concentration 2 (cours obligatoires)																																				
cours-groupe 8																																				
TOTAL																																				
(cours facultatifs)																																				
cours-groupe 9																																				
TOTAL																																				
TOTAL																																				

TABLEAU 4.2 : Distribution des notes obtenues par les étudiants du programme, 1979-82 (regroupement des cours-groupes par unité d'enseignement de provenance)

Programme actuel	Versions ant. du même cours	1979-80	1980-81	1981-82	TOTAL
Département A					
cours-groupe 5					
cours-groupe 6					
TOTAL					
Département B					
cours-groupe 1					
cours-groupe 2					
cours-groupe 3					
cours-groupe 4					
cours-groupe 7					
cours-groupe 8					
cours-groupe 9					
TOTAL					
TOTAL					

TABLEAU 5.1 : Distribution des étudiants en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue, bilan à l'hiver 1982 (cours obtenus en équivalence exclus)

Nbre de cours complétés	MOYENNES CUMULATIVES						Moyenne pondérée
	0 - 0.99	1 à 1.79	1.8 - 2.29	2.3 - 2.79	2.8 - 3.29	3.3 - 4	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
TOTAL							

TABLEAU 5.2 : Distribution des étudiants détenant un diplôme d'études collégiales en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue, bilan à l'hiver 1982 (cours obtenus en équivalence exclus)

Nbre de cours complétés	MOYENNES CUMULATIVES						Moyenne pondérée
	0 - 0.99	1 à 1.79	1.8 - 2.29	2.3 - 2.79	2.8 - 3.29	3.3 - 4	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
TOTAL							

TABLEAU 5.3 : Distribution des étudiants admis avec le statut d'adulte en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue, bilan à l'hiver 1982 (cours obtenus en équivalence exclus)

Nbre de cours complétés	MOYENNES CUMULATIVES						Moyenne pondérée
	0 - 0.99	1 à 1.79	1.8 - 2.29	2.3 - 2.79	2.8 - 3.29	3.3 - 4	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
TOTAL							

TABLEAU 6.1 : Distribution des abandons selon le nombre de crédits accumulés au moment de l'abandon, 1977-82

Nombre de crédits accumulés	1977-78			1978-79			1979-80			1980-81			1981-82			TOTAL			
	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	T
3																			
6																			
9																			
12																			
15																			
18																			
21																			
24																			
27																			
30																			
33																			
36																			
39																			
42																			
45																			
48																			
51																			
54																			
57																			
60																			
63																			
66																			
69																			
72																			
75																			
78																			
81																			
84																			
87																			
90																			
TOTAL																			
Taille de la cohorte à l'entrée																			

TABLEAU 7.1 : Distribution des diplômés selon le nombre de sessions nécessaires pour compléter le programme, 1977-82

Nombre de sessions pour compléter le programme	1977-78			1978-79			1979-80			1980-81			1981-82			TOTAL			
	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	T
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
TOTAL																			
Taille de la cohorte à l'entrée																			

TABLEAU 8.1 : Emplois occupés par les diplômés du programme

EN ANNEXE

UQAM, Bureau de la recherche institutionnelle, Relance auprès des diplômés, 1979-80, statistiques par programme, section 6, tableau 34 à 58.

6 - SITUATION D'EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

(TABLEAUX 34 A 58)

PROGRAMME / REPONSES	CODE			FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
34. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre situation d'emploi en date du 27 octobre 1980?							
Je n'occupe pas d'emploi	1						
J'occupe un emploi à temps complet	2						
J'occupe un emploi à temps partiel	3						
J'occupe deux emplois à temps partiel	4						
Total							
Non réponses							
35. Etes-vous employé,e ou travaillez-vous à votre compte?							
Je suis employé.e	1						
Je travaille à mon compte	2						
Total							
Non réponses							
36. Description de l'emploi en date du 27 octobre 1980							
a BACHELIERS AYANT UN EMPLOI A TEMPS COMPLET							
Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	11						
Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	21						
Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	23						
Membres du clergé et assimilés	25						
Enseignants et personnel assimilé	27						
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	31						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
36. suite						
Personnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	33					
Travailleurs spécialisés des sports et loisirs	37					
Personnel administratif et travailleurs assimilés	41					
Travailleurs spécialisés dans la vente	51					
Travailleurs spécialisés dans les services	61					
Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	71					
Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et travailleurs assimilés	73					
Travailleurs forestiers et bûcherons	75					
Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	77					
Travailleurs des industries de transformation	81/82					
Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	83					
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	85					
Travailleurs du bâtiment	87					
Personnel d'exploitation des transports	91					
Manutentionnaires et travailleurs assimilés (non classés ailleurs)	93					
Autres ouvriers classifiés et conducteurs de machines	95					
Travailleurs non classés ailleurs	99					
Total						
Non réponses						
36. Description de l'emploi en date du 27 octobre 1950						
D. BACHELIERS AYANT UN EMPLOI A TEMPS PARTIEL						

PROGRAMME / REPONSES	CODE			FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
36. suite							
Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	11						
Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	21						
Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	23						
Membres du clergé et assimilés	25						
Enseignants et personnel assimilé	27						
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	31						
Personnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	33						
Travailleurs spécialisés des sports et loisirs	37						
Personnel administratif et travailleurs assimilés	41						
Travailleurs spécialisés dans la vente	51						
Travailleurs spécialisés dans les services	61						
Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	71						
Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et travailleurs assimilés	73						
Travailleurs forestiers et bûcherons	75						
Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	77						
Travailleurs des industries de transformation	81/82						
Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	83						
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	85						
Travailleurs du bâtiment	87						
Personnel d'exploitation des transports	91						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
36. suite						
Manutentionnaires et travailleurs assimilés (non classés ailleurs)	93					
Autres ouvriers classifiés et conducteurs de machines	95					
Travailleurs non classés ailleurs	99					
Total						
Non réponses						
39. Dans quelle catégorie se situe l'entreprise de votre employeur ou la vôtre?						
Enseignement préscolaire et élémentaire	1					
Enseignement secondaire	2					
Enseignement collégial	3					
Enseignement universitaire	4					
Gouvernement fédéral	5					
Gouvernement provincial	6					
Gouvernement municipal	7					
Hôpitaux, services sociaux et de santé	8					
Bureaux d'études (notaires, comptables, ingénieurs, etc.)	9					
Groupes communautaires et populaires	10					
Organismes culturels (musées, théâtres, galeries, ateliers, etc.)	11					
Organismes sportifs et de loisirs	12					
Syndicats, associations, corporations professionnelles	13					
Electricité, gaz, eau	14					
Transports et communications	15					
Commerce (épiceries, restaurants, services à la personne)	16					
Finances, assurances et affaires immobilières	17					

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
39. suite						
Industries manufacturières et construction	18					
Mines, forêts, pêches et agriculture	19					
Autre, spécifiez	20					
Total						
Non réponses						
40. Quelle est la taille approximative de l'entreprise de votre employeur ou de la vôtre?						
De 1 à 49 employés	1					
De 50 à 499 employés	2					
De 500 à 999 employés	3					
1000 employés et plus	4					
Total						
Non réponses						
41. Cet emploi a-t-il un caractère permanent ou temporaire?						
Permanent	1					
Temporaire renouvelable	2					
Temporaire non renouvelable	3					
Total						
Non réponses						
42. Appartenez-vous à un syndicat?						
Oui	1					
Non	2					
Total						
Non réponses						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
43. Combien d'heures travaillez-vous par semaine?				
Moins de 15 heures	1			
De 15 à 22 heures	2			
De 23 à 35 heures	3			
De 36 à 40 heures	4			
41 heures et plus	5			
Total				
Non réponses				
44. Dans quelle catégorie se situe votre salaire annuel brut?				
Moins de 7 999$	1			
De 8 000$ à 9 999$	2			
De 10 000$ à 11 999$	3			
De 12 000$ à 13 999$	4			
De 14 000$ à 15 999$	5			
De 16 000$ à 17 999$	6			
De 18 000$ à 19 999$	7			
De 20 000$ à 21 999$	8			
De 22 000$ à 23 999$	9			
De 24 000$ à 25 999$	10			
De 26 000$ à 27 999$	11			
De 28 000$ à 29 999$	12			
30 000$ et plus	13			
Total				
Non réponses				
45. Quelle(s) langue(s) de travail utilisez-vous dans votre emploi?				
Uniquement le français	1			
Surtout le français	2			
Autant le français que l'anglais	3			
Surtout l'anglais	4			
Uniquement l'anglais	5			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE			FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
46. Que représente pour vous l'emploi que vous occupez présentement?							
Emploi dans le but de réaliser autre chose (voyages, études, temps libre, etc.)	1						
Emploi avant de décider de mon orientation	2						
Emploi avant de trouver mieux	3						
Emploi avant de débuter dans un autre emploi	4						
Emploi dans lequel j'espère pouvoir faire carrière	5						
Emploi dans lequel je suis convaincu,e de pouvoir faire carrière	6						
Autre, spécifiez	7						
Total							
Non réponses							
47. Etes-vous satisfait,e de votre emploi actuel?							
Satisfait,e	1						
Assez satisfait,e	2						
Peu satisfait,e	3						
Insatisfait,e	4						
Total							
Non réponses							
48. Comment vos études de baccalauréat vous ont-elles préparé,e à occuper cet emploi?							
Très bien	1						
Bien	2						
Peu	3						
Pas du tout	4						
Ne s'applique pas	5						
Total							
Non réponses							

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
49. Est-ce qu'une formation universitaire était une condition exigée de l'employeur pour obtenir cet emploi?							
Oui	1						
Préférablement	2						
Non	3						
Je ne sais pas	4						
Total							
Non réponses							
50. Est-ce qu'une personne possédant une formation universitaire dans une discipline autre que la vôtre pourrait occuper cet emploi?							
Oui	1						
Possiblement	2						
Non	3						
Je ne sais pas	4						
Total							
Non réponses							
51. Dans quelle mesure croyez-vous que le fait de posséder une formation universitaire s'avère utile à l'accomplissement de vos tâches?							
Très utile	1						
Assez utile	2						
Peu utile	3						
Inutile	4						
Total							
Non réponses							

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
52. Y a-t-il correspondance entre le programme d'études que vous avez suivi à l'Université et vos fonctions de travail?						
Entièrement	1					
Assez	2					
Peu	3					
Pas du tout	4					
Total						
Non réponses						
53. Si vous travaillez dans un domaine autre que celui dans lequel vous avez étudié à l'Université, pourriez-vous nous en indiquer la raison principale?						
Je n'ai jamais eu l'intention de travailler dans mon domaine d'études	1					
Le travail dans mon domaine d'études ne correspondait plus à mes aspirations	2					
Les perspectives de carrière y sont trop limitées	3					
J'ai accepté un meilleur emploi dans un autre domaine	4					
J'ai préféré conserver l'emploi que j'avais avant de terminer mes études	5					
Ma préparation était insuffisante pour satisfaire aux exigences des employeurs	6					
Je n'ai pas encore trouvé d'emploi dans mon domaine d'études	7					
Autre, spécifiez	8					
Total						
Non réponses						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
54. Si vous occupez présentement un emploi à temps partiel, pourriez-vous nous en indiquer la raison principale?				
Je ne trouve pas d'emploi à temps complet	1			
Je consacre le reste de mon temps à étudier	2			
Je ne tiens pas à travailler à temps complet actuellement	3			
Autre, spécifiez	4			
Total				
Non réponses				
55. Si vous travaillez à temps partiel ou si vous êtes sans emploi actuellement (27 octobre 1980) avez-vous eu un emploi à temps complet depuis la fin de vos études de baccalauréat?				
Oui	1			
Non	2			
Total				
Non réponses				
56. Si vous avez eu un emploi à temps complet depuis la fin de vos études, pourriez-vous nous indiquer la raison principale pour laquelle vous avez quitté votre dernier emploi à temps complet?				
J'ai quitté mon emploi pour poursuivre mes études	1			

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
56. suite				
J'ai quitté mon emploi pour des raisons familiales	2			
J'ai quitté mon emploi pour des raisons de santé	3			
J'ai quitté mon emploi pour réaliser des projets personnels (voyages, action sociale, temps libre,etc.)	4			
J'ai quitté mon emploi dans l'espoir d'en trouver un autre	5			
J'ai été congédié,e	6			
J'occupais un emploi temporaire	7			
Je préférais travailler à temps partiel	8			
Autre, spécifiez	9			
Total				
Non réponses				
57. Cherchez-vous présentement un emploi ou un autre emploi à temps complet?				
Oui	1			
Non	2			
Total				
Non réponses				
58. Si vous n'êtes pas présentement à la recherche d'un emploi à temps complet, pourriez-vous nous en indiquer la raison principale?				
J'occupe déjà un emploi qui me satisfait	1			
J'attends prochainement des nouvelles d'un employeur	2			
Je poursuis des études	3			
Je veux retourner aux études prochainement	4			

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
58. suite				
Je réalise des projets personnels (voyages, action sociale, temps libre,etc.)	5			
J'en suis empêché,e par des raisons familiales	6			
Je suis malade ou accidenté,e	7			
Cela ne sert à rien de chercher un emploi	8			
Autre, spécifiez	9			
Total				
Non réponses				

TABLEAU 9.1 : Satisfaction des diplômés du programme

EN ANNEXE

UQAM, Bureau de la recherche institutionnelle, Relance auprès des diplômés, 1979-80, statistiques par programme, section 8, tableau 67 à 70.

8 - SATISFACTION À L'ÉGARD DES ÉTUDES DE BACCALAURÉAT

(TABLEAUX 67 À 70)

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TITAL
		Nbre %	Nbre %	Nre %
67. De manière générale, comment appréciez-vous vos années d'études passées à l'UQAM?				
Très satisfaisantes	1			
Satisfaisantes	2			
Plus ou moins satisfaisantes	3			
Insatisfaisantes	4			
Très insatisfaisantes	5			
Total				
Non réponses				
68. JUSQU'A QUEL POINT VOTRE PROGRAMME D'ETUDES A-T-IL CONTRIBUE A REALISER CHACUN DES ENONCES SUIVANTS?				
68.a Acquisition d'une base suffisante de connaissances théoriques nécessaires à l'occupation d'un emploi relié à mon domaine d'études				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
68.b Acquisition d'une base suffisante de connaissances pratiques directement utilisables dans un emploi relié à mon domaine d'études						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Total						
Non réponses						
68.c Capacité de diriger moi-même ma démarche intellectuelle et de suivre l'évolution ultérieure des connaissances dans ma discipline						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Total						
Non réponses						
68.d Capacité de transmettre et d'échanger avec autrui les connaissances propres à ma discipline						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Total						
Non réponses						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
68.e Capacité de faire une lecture critique des situations sociales, culturelles et politiques et d'analyser scientifiquement les argumentations et les idéologies qui tentent de les expliquer							
Beaucoup	1						
Assez	2						
Peu	3						
Très peu	4						
Total							
Non réponses							
68.f Capacité de traduire ma formation et mes connaissances en une contribution sociale valable							
Beaucoup	1						
Assez	2						
Peu	3						
Très peu	4						
Total							
Non réponses							

PROGRAMME / REPONSES	CODE			FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
69. EN VOUS REFERANT A VOTRE EXPERIENCE PASSEE COMME ETUDIANT.E AU BACCALAUREAT, POURRIEZ-VOUS NOUS INDIQUER VOTRE DEGRE DE SATISFACTION DEVANT LES ELEMENTS SUIVANTS?							
69.a Flexibilité dans le choix de cours							
Beaucoup	1						
Assez	2						
Peu	3						
Très peu	4						
Ne s'applique pas	5						
Total							
Non réponses							
69.b Contenu de cours							
Beaucoup	1						
Assez	2						
Peu	3						
Très peu	4						
Ne s'applique pas	5						
Total							
Non réponses							
69.c Entente d'évaluation							
Beaucoup	1						
Assez	2						
Peu	3						
Très peu	4						
Ne s'applique pas	5						
Total							
Non réponses							

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
69.g Pédagogie des chargés de cours						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Ne s'applique pas	5					
Total						
Non réponses						
69.h Horaire des cours						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Ne s'applique pas	5					
Total						
Non réponses						
69.i Disponibilité des professeurs						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Ne s'applique pas	5					
Total						
Non réponses						
69.j Bibliothèques						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Ne s'applique pas	5					
Total						
Non réponses						

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE	TOTAL
		Nbre %	Nbre %	Nbre %
69.d Proportion des activités dispensées par des professeurs réguliers				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
69.e Relation d'aide pour le choix de cours				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				
69.f Pédagogie des professeurs réguliers				
Beaucoup	1			
Assez	2			
Peu	3			
Très peu	4			
Ne s'applique pas	5			
Total				
Non réponses				

PROGRAMME / REPONSES	CODE		FAMILLE		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
69.k Audio-visuel						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Ne s'applique pas	5					
Total						
Non réponses						
69.l Informatique						
Beaucoup	1					
Assez	2					
Peu	3					
Très peu	4					
Ne s'applique pas	5					
Total						
Non réponses						
70. Conseilleriez-vous à une personne de s'inscrire au même programme que le vôtre?						
Au même programme à l'UQAM	1					
Dans le même programme, dans une autre université	2					
Dans un autre programme à l'UQAM	3					
Dans un autre programme dans une autre université	4					
De ne pas entreprendre d'autres études universitaires	5					
Total						
Non réponses						

TABLEAU 10.1 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement par type d'enseignant et selon l'unité d'enseignement de provenance, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalences exclus)

Cours-groupes du programme	1979-80			1980-81			1981-82			1979-82		
	Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.	
		prof.	c.c.		prof.	c.c.		prof.	c.c.		prof.	c.c.
Département A												
cours-groupe 1												
cours-groupe 2												
TOTAL												
Département B												
cours-groupe 3												
cours-groupe 4												
TOTAL												
TOTAL												

TABLEAU 10.1 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement par type d'enseignant et selon l'unité d'enseignement de provenance, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalences exclus)

Cours-groupes du programme	1979-80			1980-81			1981-82			1979-82		
	Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.		Grand Total	Total prog.	
		prof.	c.c.		prof.	c.c.		prof.	c.c.		prof.	c.c.
Département A												
cours-groupe 1												
cours-groupe 2												
TOTAL												
Département B												
cours-groupe 3												
cours-groupe 4												
TOTAL												
TOTAL												

TABLEAU 10.2 : Distribution des étudiants entre les cours-groupes, regroupement par type de cours et par type d'enseignant, 1979-82 (étudiants-cours crédités par équivalence exclus)

Cours-groupes du programme	Cours-groupes dont 50% et plus des étudiants appartiennent au programme		Cours-groupes dont moins de 50% des étudiants appartiennent au programme	
	Professeurs réguliers	Chargés de cours	Professeurs réguliers	Chargés de cours
Tronc commun				
cours-groupe 1				
cours-groupe 2				
cours-groupe 3				
TOTAL				
Concentration 1 (cours obligatoires)				
cours-groupe 4				
cours-groupe 5				
TOTAL				
(cours facultatifs)				
cours-groupe 6				
cours-groupe 7				
TOTAL				
Concentration 2 (cours obligatoires)				
cours-groupe 8				
TOTAL				
(cours facultatifs)				
cours-groupe 9				
TOTAL				
TOTAL				

TABLEAU 11.1 : Satisfaction des enseignants et du département par rapport au programme

Programme évalué:

Département:

1. Volume d'activités du département par rapport à ce programme:

1.1 Nombre de cours et de groupes-cours offerts (exclusivement ou prioritairement) en fonction de ce programme, par session (en moyenne):

1.2 Proportion que les chiffres précédents représentent quant au volume d'activités du département au premier cycle:

1.3 Ce département est-il dans ce programme?

- ◯ l'intervenant principal
- ◯ un des principaux intervenants
- ◯ un intervenant secondaire

1.4 Nombre de professeurs différents (en moyenne annuelle) impliqués de façon importante dans la réalisation du programme (professeurs assumant au moins une charge de cours annuelle en réponse à la "commande" du programme):

1.5 Nombre de chargés de cours différents:

2. Comment avez-vous, en tant que département, recueilli les opinions individuelles des professeurs et chargés de cours rapportées dans le présent questionnaire?

- ◯ commentaires écrits
- ◯ assemblée, réunion
- ◯ contacts individuels
- ◯ autrement

3, A is par rapport aux indicateurs retenus

satis-faction	insati-factio

0.1 Dossier historique du programme:

0.11 Identification du programme:

Nom du programme:

-Commentaires:

Grade et abréviation du programme:

-Commentaires:

Type de programme:

-Commentaires:

Rattachement administratif:

-Efficace de la structure de gestion du programme:

-Commentaires:

Unités d'enseignement responsables des cours obligatoires et facultatifs:

-Commentaires:

satis-faction	insatis-faction

0.12 Naissance du programme:

-Commentaires:

0.13 Identification des responsables administratifs:

-Fréquence des changements:

-Volume des changements:

-Commentaires:

0.14 Versions successives du programme:

-Fréquence des versions:

-Commentaires:

0.15 Principales modifications du programme:

-Fréquence des modifications:

-Volume des modifications:

-Type de modifications:

-Commentaires:

0.16 Relations entre les objectifs spécifiques du programme et les cours annoncés par le programme:

-Présence et clarté des objectifs du programme:

-Présence et clarté des descriptions de cours:

-Cohérence et équilibre entre les objectifs et les cours proposés par le programme:

	satis-faction	insatis-faction
-Commentaires:		

0.17 Evénements marquants dans la vie du programme:

-Commentaires:

1. Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées:

-Ecart entre le programme théorique et le programme réellement offert:

-Réalisme du programme:

-Faisabilité du programme:

-Ouverture et souplesse du programme:

-Niveau de concentration des étudiants du programme dans les activités:

-Respect des dispositions du programme faisant jouer la "double structure":

-Existence de "sous-programmes" officieux:

-Absence de certains activités:

-Commentaires:

2. Situation et évolution des effectifs étudiants du programme:

-Rapport entre le nombre de nouveaux inscrits et la taille moyenne d'un groupe-cours de ce programme:

-Sens de l'évolution des effectifs:

-Ecart entre la courbe d'évolution des effectifs du programme et celle des effectifs des programmes comparables:

-Ecart entre la courbe d'évolution des effectifs du programme et celle de l'ensemble des effectifs de l'institution:

satis-faction	insatis-faction

-Commentaires:

3. Taille et composition des cours-groupes:

-Nombre de cours offerts en exclusivité ou en très forte majorité aux étudiants du programme:

-Nombre de cours partagés avec des étudiants d'autres programmes:

-Distribution des cours-groupes selon leur taille:

-Régularité de la distribution de la taille des cours-groupes selon la provenance départementale des cours:

-Régularité de la distribution de la taille des cours-groupes selon le rôle des cours dans le programme:

-Comparaison avec d'autres programmes:

-Commentaires:

4. Résultats scolaires des étudiants:

-Caractère régulier ou normal (au sens statistique) de la distribution des notes:

-Régularité de la distribution selon le type de cours:

-Régularité de la distribution selon les unités d'enseignement:

-Taux d'échecs selon le type de cours:

-Taux d'abandons selon le type de cours:

-Taux d'abandons selon les unités d'enseignement:

-Commentaires:

5. Moyennes cumulatives:

-Caractère régulier ou normal (au sens statistique) de la distribution des étudiants en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue:

	satis-faction	insatis-faction
-Nombre de cas sujets à la sanction graduée:		
-Comparaison entre les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales et ceux inscrits avec le statut d'adulte:		
-Commentaires:		

6. Nombre et proportion d'étudiants abandonnant le programme:

-Proportion d'abandons par cohorte de nouveaux inscrits:

-Proportion du nombre d'abandons par rapport au nombre de cours suivis:

-Ecart entre le nombre de réinscrits après 5 cours et la taille moyenne d'un cours-groupe:

-Situation par rapport à des programmes semblables:

-Commentaires:

7. Nombre et proportion de diplômés:

-Proportion des diplômés par rapport aux inscrits et par rapport aux abandons:

-Proportion de diplômés par rapport à d'autres programmes:

-Durée moyenne de présence dans le programme pour obtenir le diplôme:

-Durée moyenne nécessaire à l'obtention du diplôme par rapport à d'autres programmes:

-Commentaires:

8. Emplois occupés par les diplômés:

-Conformité de la typologie des emplois occupés avec les objectifs du programme:

-Proportion de diplômés occupant des emplois reliés aux objectifs du programme:

-Comparaison avec des programmes similaires à l'UQAM:

	satis-faction	insatis-faction
-Comparaison avec des programmes similaires ailleurs:		
-Commentaires:		

9. Satisfaction de la clientèle étudiante:

-Nombre de répondants ayant formulé un avis:

-Degré de satisfaction exprimé par rapport à chacun des dimensions abordées dans le questionnaire:

- appréciation générale des années passées à l'UQAM:
- acquisition suffisante de connaissances nécessaires pour occuper un emploi relié au domaine d'études:
- atteinte de l'objectif d'autonomie intellectuelle:
- atteinte de l'objectif de communication:
- atteinte de l'objectif de savoir critique:
- atteinte de l'objectif d'une contribution sociale valable:
- flexibilité dans le choix de cours:
- satisfaction par rapport
  - au contenu des cours:
  - aux ententes d'évaluation:
  - à la pédagogie des chargés de cours:
  - aux horaires des cours:
  - à la disponibilité des professeurs réguliers:
  - aux bibliothèques:
  - à la proportion des activités données par des professeurs réguliers:
  - à la relation d'aide pour le choix de cours:
  - à la pédagogie des professeurs réguliers:
  - à l'audio-visuel:
  - à l'informatique:

-Commentaires:

satis-faction	insatis-faction

10. Personnel enseignant affecté à la réalisation du programme:

-Proportion de professeurs réguliers et de chargés de cours:

-Proportion de professeurs réguliers selon le type de cours:

-Proportion de professeurs réguliers selon l'unité d'enseignement:

-Commentaires:

4. Avis sur les mesures correctives à prendre (s'il y a lieu)

4.1 Les étudiants du programme ont-ils la préparation suffisante pour suivre avec profit les cours dispensés par le département?

4.2 Le ou les cours de votre département contenus dans le programme sont-ils adéquats et suffisamment nombreux pour répondre aux objectifs de ce programme?

4.3 Les relations de ces cours avec les autres composantes du programme sont-elles adéquates (en termes de niveau, de séquence avec d'autres cours, de répétition possible, etc.)?

4.4 Au plan pédagogique, si des améliorations semblent indiquées, quelles seraient les mesures à prendre?

4.5 Ce programme donne-t-il une préparation adéquate aux études avancées (dans le même domaine ou les domaines connexes, à l'UQAM ou dans d'autres institutions)?

4.6 Compte tenu des rapports que les membres du département et les chargés de cours entretiennent avec le milieu extérieur, estimez-vous que le programme répond adéquatement aux besoins du milieu?

5. Avis global sur le programme

5.1 Au chapitre des conditions de réalisation du programme, y a-t-il des mesures qu'il conviendrait d'adopter à court ou à moyen terme?

5.2 En ce qui concerne la qualité de ce programme, estimez-vous que des critiques doivent être formulées et que des mesures s'imposent?

Signature du directeur de département_____

Date_____

TABLEAU 12.1 : Avis du directeur de module ou de programme, du conseil de module ou du comité de programme

Programme évalué:

Module ou comité de programme:

1. Volume d'activités du module par rapport à ce programme:

1.1 Nombre de cours et de groupes-cours offerts (exclusivement ou prioritairement) en fonction de ce programme, par session (en moyenne):

1.2 Nombre de professeurs différents (en moyenne annuelle) impliqués de façon importante dans la réalisation du programme (professeurs assument au moins une charge de cours annuelle en réponse à la "commande" du programme):

1.3 Nombre de chargés de cours différents:

1.4 Provenance départementale des professeurs réguliers et des chargés de cours:

2. Comment avez-vous, en tant que directeur de module ou de comité de programme recueilli les opinions individuelles des membres étudiants et enseignants du module ou du comité de programme rapportées dans le présent questionnaire?

- ◯ commentaires écrits
- ◯ assemblée, réunion
- ◯ contacts individuels
- ◯ autrement

3. Avis par rapport aux indicateurs retenus	satis-faction	insatis-faction
0.1 Dossier historique du programme:		
0.11 Identification du programme:		
Nom du programme:		
-Commentaires:		
Grade et abréviation du programme:		
-Commentaires:		
Type de programme:		
-Commentaires:		
Rattachement administratif:		
-Efficace de la structure de gestion du programme:		
-Commentaires:		
Unités d'enseignement responsables des cours obligatoires et facultatifs:		
-Commentaires:		

	satis-faction	insatis-faction
0.12 Naissance du programme:		
-Commentaires:		
0.13 Identification des responsables administratifs:		
-Fréquence des changements:		
-Volume des changements:		
-Commentaires:		
0.14 Versions successives du programme:		
-Fréquence des versions:		
-Commentaires:		
0.15 Principales modifications du programme:		
-Fréquence des modification :		
-Volume des modifications:		
-Type de modifications:		
-Commentaires:		
0.16 Relations entre les objectifs spécifiques du programme et les cours annoncés par le programme:		
-Présence et clarté des objectifs du programme:		
-Présence et clarté des descriptions de cours:		
-Cohérence et équilibre entre les objectifs et les cours proposés par le programme:		

	satis-faction	insatis-faction
-Commentaires:		

0.17 Evénements marquants dans la vie du programme:

-Commentaires:

1. Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées:

-Ecart entre le programme théorique et le programme réellement offert:

-Réalisme du programme:

-Faisabilité du programme:

-Ouverture et souplesse du programme:

-Niveau de concentration des étudiants du programme dans les activités:

-Respect des dispositions du programme faisant jouer la "double structure":

-Existence de "sous-programmes" officieux:

-Absence de certains activités:

-Commentaires:

2. Situation et évolution des effectifs étudiants du programme:

-Rapport entre le nombre de nouveaux inscrits et la taille moyenne d'un groupe-cours de ce programme:

-Sens de l'évolution des effectifs:

-Ecart entre la courbe d'évolution des effectifs du programme et celle des effectifs des programmes comparables:

-Ecart entre la courbe d'évolution des effectifs du programme et celle de l'ensemble des effectifs de l'institution:

	satis-faction	insatis-faction
-Commentaires:		

3. Taille et composition des cours-groupes:

-Nombre de cours offerts en exclusivité ou en très forte majorité aux étudiants du programme:

-Nombre de cours partagés avec des étudiants d'autres programmes:

-Distribution des cours-groupes selon leur taille:

-Régularité de la distribution de la taille des cours-groupes selon la provenance départementale des cours:

-Régularité de la distribution de la taille des cours-groupes selon le rôle des cours dans le programme:

-Comparaison avec d'autres programmes:

-Commentaires:

4. Résultats scolaires des étudiants:

-Caractère régulier ou normal (au sens statistique) de la distribution des notes:

-Régularité de la distribution selon le type de cours:

-Régularité de la distribution selon les unités d'enseignement:

-Taux d'échecs selon le type de cours:

-Taux d'abandons selon le type de cours:

-Taux d'abandons selon les unités d'enseignement:

-Commentaires:

5. Moyennes cumulatives:

-Caractère régulier ou normal (au sens statistique) de la distribution des étudiants en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue:

	satis-faction	insatis-faction
-Nombre de cas sujets à la sanction graduée:		
-Comparaison entre les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales et ceux inscrits avec le statut d'adulte:		
-Commentaires:		
6. Nombre et proportion d'étudiants abandonnant le programme:		
-Proportion d'abandons par cohorte de nouveaux inscrits:		
-Proportion du nombre d'abandons par rapport au nombre de cours suivis:		
-Ecart entre le nombre de réinscrits après 5 cours et la taille moyenne d'un cours-groupe:		
-Situation par rapport à des programmes semblables:		
-Commentaires:		
7. Nombre et proportion de diplômés:		
-Proportion des diplômés par rapport aux inscrits et par rapport aux abandons:		
-Proportion de diplômés par rapport à d'autres programmes:		
-Durée moyenne de présence dans le programme pour obtenir le diplôme:		
-Durée moyenne nécessaire à l'obtention du diplôme par rapport à d'autres programmes:		
-Commentaires:		
8. Emplois occupés par les diplômés:		
-Conformité de la typologie des emplois occupés avec les objectifs du programme:		
-Proportion de diplômés occupant des emplois reliés aux objectifs du programme:		
-Comparaison avec des programmes similaires à l'UQAM:		

	satis-faction	insatis-faction
-Comparaison avec des programmes similaires ailleurs:		
-Commentaires:		
9. Satisfaction de la clientèle étudiante:		
-Nombre de répondants ayant formulé un avis:		
-Degré de satisfaction exprimé par rapport à chacun des dimensions abordées dans le questionnaire:		
- appréciation générale des années passées à l'UQAM:		
- acquisition suffisante de connaissances nécessaires pour occuper un emploi relié au domaine d'études:		
- atteinte de l'objectif d'autonomie intellectuelle:		
- atteinte de l'objectif de communication:		
- atteinte de l'objectif de savoir critique:		
- atteinte de l'objectif d'une contribution sociale valable:		
- flexibilité dans le choix de cours:		
- satisfaction par rapport		
- au contenu des cours:		
- aux ententes d'évaluation:		
- à la pédagogie des chargés de cours:		
- aux horaires des cours:		
- à la disponibilité des professeurs réguliers:		
- aux bibliothèques:		
- à la proportion des activités données par des professeurs réguliers:		
- à la relation d'aide pour le choix de cours:		
- à la pédagogie des professeurs réguliers:		
- à l'audio-visuel:		
- à l'informatique:		
-Commentaires:		

satis-faction	insatis-faction

10. Personnel enseignant affecté à la réalisation du programme:

-Proportion de professeurs réguliers et de chargés de cours:

-Proportion de professeurs réguliers selon le type de cours:

-Proportion de professeurs réguliers selon l'unité d'enseignement:

-Commentaires:

4. Avis sur les mesures correctives à prendre (s'il y a lieu)

4.1 Les étudiants du programme ont-ils la préparation suffisante pour suivre avec profit les cours dispensés?

4.2 Le ou les cours contenus dans le programme sont-ils adéquats et suffisamment nombreux pour répondre aux objectifs de ce programme?

4.3 La structuration du programme est-elle adéquate (en termes de niveau, de séquence de cours, etc.)?

4.4 Au plan pédagogique, si des améliorations semblent indiquées, quelles seraient les mesures à prendre?

4.5 Ce programme donne-t-il une préparation adéquate aux études avancées (dans le même domaine ou les domaines connexes, à l'UQAM ou dans d'autres institutions)?

4.6 Compte tenu des rapports que les membres des départements et chargés de cours entretiennent avec le milieu extérieur, estimez-vous que le programme répond adéquatement aux besoins du milieu?

5. Avis global sur le programme

5.1 Au chapitre des conditions de réalisation du programme, y a-t-il des mesures qu'il conviendrait d'adopter à court ou à moyen terme?

5.2 En ce qui concerne la qualité de ce programme, estimez-vous que des critiques doivent être formulées et que des mesures s'imposent?

Signature du directeur de module ou de comité de programme _____

Date _____

TABLEAU 13.1 : Avis du bureau du doyen sur le programme

1. Avis par rapport aux indicateurs retenus	satis-faction	insatis faction
0.1 Dossier historique du programme:		
0.11 Identification du programme:		
Nom du programme:		
-Commentaires:		
Grade et abréviation du programme:		
-Commentaires:		
Type de programme:		
-Commentaires:		
Rattachement administratif:		
-Efficace de la structure de gestion du programme:		
-Commentaires:		
Unités d'enseignement responsables des cours obligatoires et facultatifs:		
-Commentaires:		

	satis-faction	insatis-faction
0.12 Naissance du programme:		
-Commentaires:		
0.13 Identification des responsables administratifs:		
-Fréquence des changements:		
-Volume des changements:		
-Commentaires:		
0.14 Versions successives du programme:		
-Fréquence des versions:		
-Commentaires:		
0.15 Principales modifications du programme:		
-Fréquence des modifications:		
-Volume des modifications:		
-Type de modifications:		
-Commentaires:		
0.16 Relations entre les objectifs spécifiques du programme et les cours annoncés par le programme:		
-Présence et clarté des objectifs du programme:		
-Présence et clarté des descriptions de cours:		
-Cohérence et équilibre entre les objectifs et les cours proposés par le programme:		

	satis-faction	insatisfaction
-Commentaires:		
0.17 Evénements marquants dans la vie du programme:		
-Commentaires:		
1. Correspondance entre les activités annoncées par le programme officiel et les activités réalisées:		
-Ecart entre le programme théorique et le programme réellement offert:		
-Réalisme du programme:		
-Faisabilité du programme:		
-Ouverture et souplesse du programme:		
-Niveau de concentration des étudiants du programme dans les activités:		
-Respect des dispositions du programme faisant jouer la "double structure":		
-Existence de "sous-programmes" officieux:		
-Absence de certains activités:		
-Commentaires:		
2. Situation et évolution des effectifs étudiants du programme:		
-Rapport entre le nombre de nouveaux inscrits et la taille moyenne d'un groupe-cours de ce programme:		
-Sens de l'évolution des effectifs:		
-Ecart entre la courbe d'évolution des effectifs du programme et celle des effectifs des programmes comparables:		
-Ecart entre la courbe d'évolution des effectifs du programme et celle de l'ensemble des effectifs de l'institution:		

	satis-faction	insatis faction
-Commentaires:		

3. Taille et composition des cours-groupes:

-Nombre de cours offerts en exclusivité ou en très forte majorité aux étudiants du programme:

-Nombre de cours partagés avec des étudiants d'autres programmes:

-Distribution des cours-groupes selon leur taille:

-Régularité de la distribution de la taille des cours-groupes selon la provenance départementale des cours:

-Régularité de la distribution de la taille des cours-groupes selon le rôle des cours dans le programme:

-Comparaison avec d'autres programmes:

-Commentaires:

4. Résultats scolaires des étudiants:

-Caractère régulier ou normal (au sens statistique) de la distribution des notes:

-Régularité de la distribution selon le type de cours:

-Régularité de la distribution selon les unités d'enseignement:

-Taux d'échecs selon le type de cours:

-Taux d'abandons selon le type de cours:

-Taux d'abandons selon les unités d'enseignement:

-Commentaires:

5. Moyennes cumulatives:

-Caractère régulier ou normal (au sens statistique) de la distribution des étudiants en fonction du nombre de cours complétés et de la moyenne cumulative obtenue:

	satis-faction	insatis-faction
-Nombre de cas sujets à la sanction graduée:		
-Comparaison entre les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales et ceux inscrits avec le statut d'adulte:		
-Commentaires:		
6. Nombre et proportion d'étudiants abandonnant le programme:		
-Proportion d'abandons par cohorte de nouveaux inscrits:		
-Proportion du nombre d'abandons par rapport au nombre de cours suivis:		
-Ecart entre le nombre de réinscrits après 5 cours et la taille moyenne d'un cours-groupe:		
-Situation par rapport à des programmes semblables:		
-Commentaires:		
7. Nombre et proportion de diplômés:		
-Proportion des diplômés par rapport aux inscrits et par rapport aux abandons:		
-Proportion de diplômés par rapport à d'autres programmes:		
-Durée moyenne de présence dans le programme pour obtenir le diplôme:		
-Durée moyenne nécessaire à l'obtention du diplôme par rapport à d'autres programmes:		
-Commentaires:		
8. Emplois occupés par les diplômés:		
-Conformité de la typologie des emplois occupés avec les objectifs du programme:		
-Proportion de diplômés occupant des emplois reliés aux objectifs du programme:		
-Comparaison avec des programmes similaires à l'UQAM:		

	satis-faction	insatis-faction
-Comparaison avec des programmes similaires ailleurs:		
-Commentaires:		

9. Satisfaction de la clientèle étudiante:

-Nombre de répondants ayant formulé un avis:

-Degré de satisfaction exprimé par rapport à chacun des dimensions abordées dans le questionnaire:

- appréciation générale des années passées à l'UQAM:
- acquisition suffisante de connaissances nécessaires pour occuper un emploi relié au domaine d'études:
- atteinte de l'objectif d'autonomie intellectuelle:
- atteinte de l'objectif de communication:
- atteinte de l'objectif de savoir critique:
- atteinte de l'objectif d'une contribution sociale valable:
- flexibilité dans le choix de cours:
- satisfaction par rapport
  - au contenu des cours:
  - aux ententes d'évaluation:
  - à la pédagogie des chargés de cours:
  - aux horaires des cours:
  - à la disponibilité des professeurs réguliers:
  - aux bibliothèques:
  - à la proportion des activités données par des professeurs réguliers:
  - à la relation d'aide pour le choix de cours:
  - à la pédagogie des professeurs réguliers:
  - à l'audio-visuel:
  - à l'informatique:

-Commentaires:

satis-faction	insatis-faction

10. Personnel enseignant affecté à la réalisation du programme:

-Proportion de professeurs réguliers et de chargés de cours:

-Proportion de professeurs réguliers selon le type de cours:

-Proportion de professeurs réguliers selon l'unité d'enseignement:

-Commentaires:

2. Avis sur les mesures correctives à prendre (s'il y a lieu)

2.1 Les étudiants du programme ont-ils la préparation suffisante pour suivre avec profit les cours dispensés par le département?

2.2 Le ou les cours de votre département contenus dans le programme sont-ils adéquats et suffisamment nombreux pour répondre aux objectifs de ce programme?

2.3 Les relations de ces cours avec les autres composantes du programme sont-elles adéquates (en termes de niveau, de séquence avec d'autres cours, de répétition possible, etc.)?

2.4 Au plan pédagogique, si des améliorations semblent indiquées, quelles seraient les mesures à prendre?

2.5 Ce programme donne-t-il une préparation adéquate aux études avancées (dans le même domaine ou les domaines connexes, à l'UQAM ou dans d'autres institutions)?

2.6 Compte tenu des rapports que les membres du département et les chargés de cours entretiennent avec le milieu extérieur, estimez-vous que le programme répond adéquatement aux besoins du milieu?

3. Avis global sur le programme

3.1 Au chapitre des conditions de réalisation du programme, y a-t-il des mesures qu'il conviendrait d'adopter à court ou à moyen terme?

3.2 En ce qui concerne la qualité de ce programme, estimez-vous que des critiques doivent être formulées et que des mesures s'imposent?

Signature du doyen _____

Date _____

ANNEXE 5

PLAN D'ÉVALUATION DE PROGRAMME SOUMIS

AU TEMPS DEUX DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

(À VENIR)

ANNEXE 6

DOSSIER D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

DU TEMPS DEUX DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

(EXEMPLE DE FORMULAIRE)

(À VENIR)